



Carte communale

Porcaro

Dossier d'approbation
Pièce 1 :
Rapport de présentation



Vu pour être annexé à la délibération
du 21/02/2024,
Le Maire,
Sylvie CHEDALEUX



SOMMAIRE

CHAPITRE 1 : DONNEES GENERALES	4
1. CONTEXTE	5
<i>La commune et son contexte géographique</i>	5
<i>Le cadre juridique de la carte communale</i>	6
<i>La carte communale en vigueur</i>	7
2. DONNEES SUPRACOMMUNALES	8
SCOT	8
PLH	12
SDAGE.....	13
SAGE.....	13
SRADDET Bretagne	14
SUP.....	15
CHAPITRE 2 : APPROCHE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE	16
1. POPULATION	17
2. HABITAT	21
<i>La production de logements</i>	21
<i>Le « point mort »</i>	24
3. EMPLOI	26
<i>Population active, emploi, chômage</i>	26
<i>Un territoire qui offre des emplois</i>	26
<i>Les flux domicile-travail</i>	26
CHAPITRE 3 : CADRE DE VIE ET VIE LOCALE	28
1. LE CADRE DE VIE	29
<i>Histoire</i>	29
<i>Le patrimoine bâti</i>	29
<i>Le Patrimoine archéologique</i>	31
2. L'ORGANISATION URBAINE	33
<i>L'évolution de l'urbanisation</i>	33
<i>L'occupation des sols</i>	35
<i>L'armature territoriale</i>	36
<i>L'organisation urbaine et paysagère du bourg</i>	37
<i>L'analyse détaillée des lieux-dits actuellement constructibles</i>	40
3. LES FORCES VIVES DU TERRITOIRE	47
<i>Présentation générale</i>	47
<i>L'Agriculture</i>	50
4. LA MOBILITE	51
<i>La desserte du territoire</i>	51
<i>les pratiques alternatives</i>	52
<i>les parcours doux</i>	52
5. LES GISEMENTS FONCIERS AU SEIN DE LA ZONE CONSTRUCTIBLE	53
CHAPITRE 4 : APPROCHE ENVIRONNEMENTALE	57
1. LES COMPOSANTES PHYSIQUES DU TERRITOIRE	58
<i>La géologie</i>	58
<i>La topographie</i>	59
<i>Le climat</i>	59
<i>La qualité de l'air</i>	60
<i>Les zones humides et les cours d'eau</i>	61

2.	LE CADRE NATUREL.....	65
	<i>Le paysage.....</i>	<i>65</i>
	<i>Le patrimoine naturel remarquable.....</i>	<i>69</i>
	<i>La trame verte et bleue.....</i>	<i>70</i>
3.	LES RISQUES, LES NUISANCES, LA SECURITE	75
	<i>Les risques.....</i>	<i>75</i>
	<i>Les nuisances.....</i>	<i>80</i>
	<i>La défense incendie.....</i>	<i>81</i>
4.	L'EAU	81
	<i>L'eau potable.....</i>	<i>81</i>
	<i>L'assainissement.....</i>	<i>81</i>
5.	LES DECHETS.....	82
6.	LA COMMUNICATION NUMERIQUE	83

CHAPITRE 5 : CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS 84

CHAPITRE 6 : LE PROJET DE REVISION DE LA CARTE COMMUNALE : LES CHOIX RETENUS . 86

1.	SYNTHESE DES ENJEUX.....	87
	<i>Enjeux liés au contexte.....</i>	<i>87</i>
	<i>Enjeux socio-démographiques.....</i>	<i>87</i>
	<i>Enjeux du cadre de vie urbain.....</i>	<i>87</i>
	<i>Enjeux environnementaux.....</i>	<i>88</i>
2.	LA DETERMINATION DES BESOINS DE LA COMMUNE POUR LES 10 PROCHAINES ANNEES	89
	<i>Quelle méthodologie ?.....</i>	<i>89</i>
	<i>Le détail des scénarios analysés.....</i>	<i>90</i>
	<i>Le scénario démographique choisi</i>	<i>91</i>
	<i>Quelle estimation du besoin en logements ?</i>	<i>92</i>
	<i>Où produire ces logements ?.....</i>	<i>92</i>
	<i>Quel besoin en extension urbaine ?.....</i>	<i>95</i>
3.	LA TRADUCTION DES CHOIX RETENUS : LE ZONAGE DE LA CARTE COMMUNALE	96
	<i>La zone constructible</i>	<i>96</i>
	<i>La zone non constructible.....</i>	<i>101</i>
	<i>Bilan en termes de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) du projet de carte communale.....</i>	<i>102</i>
4.	LES AUTRES DISPOSITIONS PRESENTEES A TITRE INFORMATIF	103
5.	SURFACES AVANT/APRES	103
6.	LA COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LE CADRE LEGISLATIF ET SUPRA-COMMUNAL	104

CHAPITRE 7 : QUELLES INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ? 106

1.	RAPPEL DU PROJET DEMOGRAPHIQUE PORTE PAR LA CARTE COMMUNALE.....	107
2.	ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX.....	109
3.	EVALUATION DES INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT.....	110
4.	CONCLUSION DE L'AUTO-EVALUATION	120



CHAPITRE 1 : DONNEES GENERALES

Ce chapitre regroupe l'ensemble des données générales connues sur le territoire. Les éléments qui y sont présentés permettent de saisir le contexte dans lequel s'inscrit la révision de la carte communale et de resituer la commune dans l'ensemble du territoire supra communal.

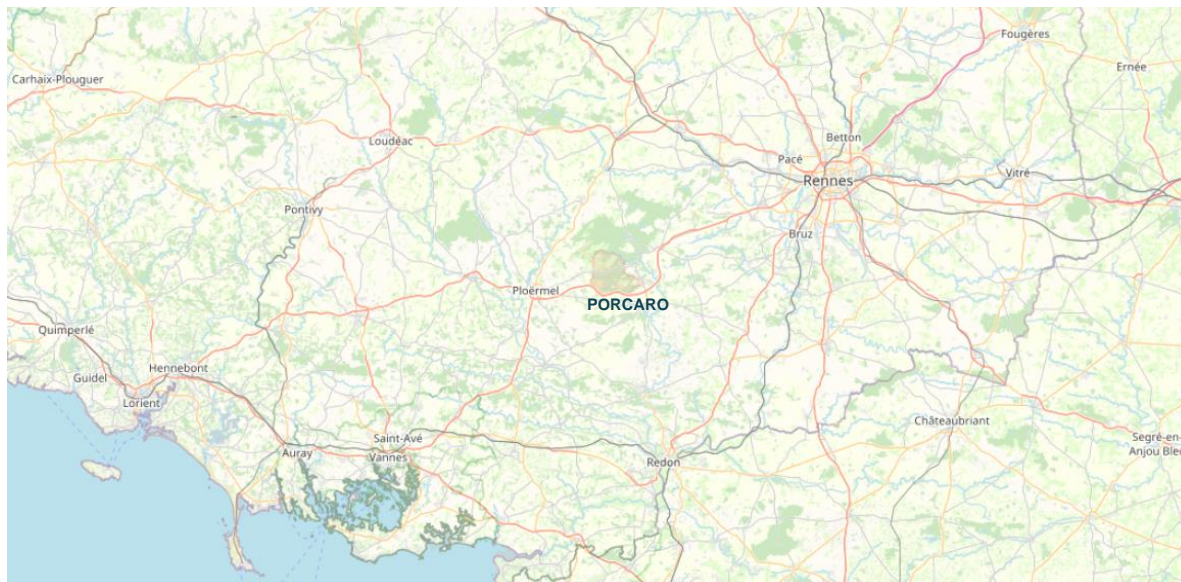
1. Contexte

LA COMMUNE ET SON CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

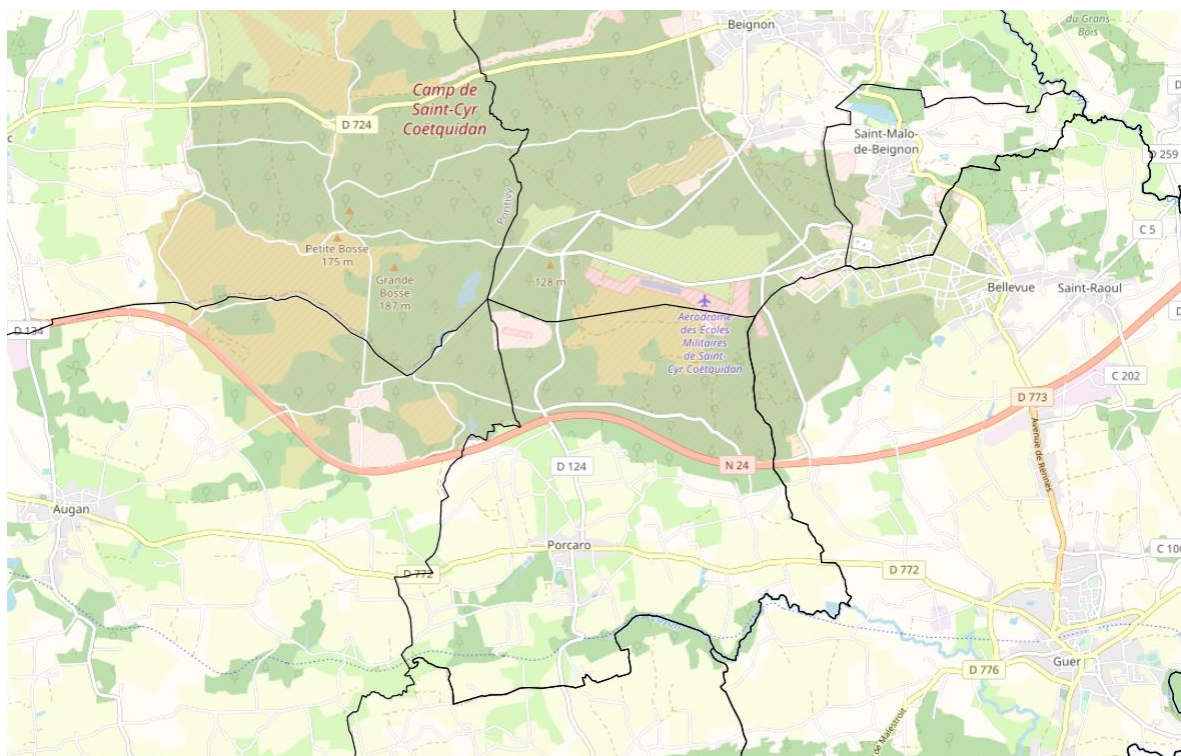
Porcaro est une commune morbihannaise de 15,73 km² située à 15 km de Ploërmel et à 50 km de Rennes. Elle est située à 6 km au nord-ouest de Guer la plus grande ville des environs. Parfaitement bien desservie car traversée par la RN24 qui relie Rennes à Lorient, elle accueille, dans sa partie Nord, une partie du camp militaire de Saint-Cyr Coëtquidan.

Elle fait partie de la **Communauté de Communes De l'Oust à Brocéliande Communauté** (26 communes).

Localisation Porcaro



Porcaro est une commune rurale qui fait partie de l'aire d'attraction de Guer.



LE CADRE JURIDIQUE DE LA CARTE COMMUNALE

Ce que dit le Code de l'urbanisme

La carte communale est un document d'urbanisme simple qui est régi par les dispositions des articles L160-1 à L163-10 du Code de l'urbanisme dont voici des extraits :

Article L161-1 Code de l'urbanisme

La carte communale comprend **un rapport de présentation** et un ou plusieurs **documents graphiques**. Elle comporte **en annexe les servitudes d'utilité publique** affectant l'utilisation du sol et figurant sur une liste dressée par décret en Conseil d'Etat.

Article L161-3 Code de l'urbanisme

(...)

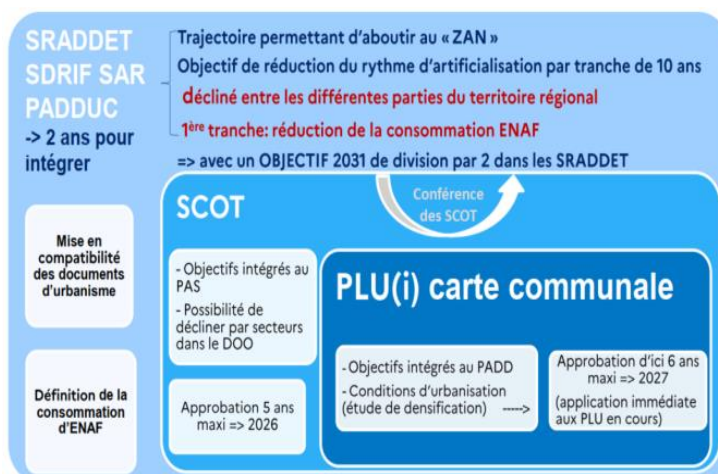
Elle (*la carte communale*) **permet d'atteindre les objectifs de réduction d'artificialisation des sols** mentionnés aux articles L. 141-3 et L. 141-8 ou, en l'absence de schéma de cohérence territoriale, elle prend en compte les objectifs mentionnés à la seconde phrase du deuxième alinéa de l'article L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales, ou est compatible avec les objectifs mentionnés au quatrième alinéa du I de l'article L. 4424-9 du même code, à la seconde phrase du troisième alinéa de l'article L. 4433-7 dudit code ou au dernier alinéa de l'article L. 123-1 du présent code.

Elle ne peut inclure, au sein de secteurs où les constructions sont autorisées, des secteurs jusqu'alors inclus au sein de secteurs où les constructions ne sont pas admises que s'il est justifié que la capacité d'aménager et de construire est déjà mobilisée dans les espaces déjà urbanisés. **Pour ce faire, elle tient compte de la capacité à mobiliser effectivement les locaux vacants, les friches et les espaces déjà urbanisés existants.**

Ce que dit la loi Climat et Résilience

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (Loi « Climat et Résilience ») a modifié le droit de l'urbanisme en vue d'insister sur les objectifs environnementaux. L'objectif principal est de lutter contre l'artificialisation des sols. Les modifications les plus importantes relatives à la lutte contre l'artificialisation des sols sont présentées ci-dessous :

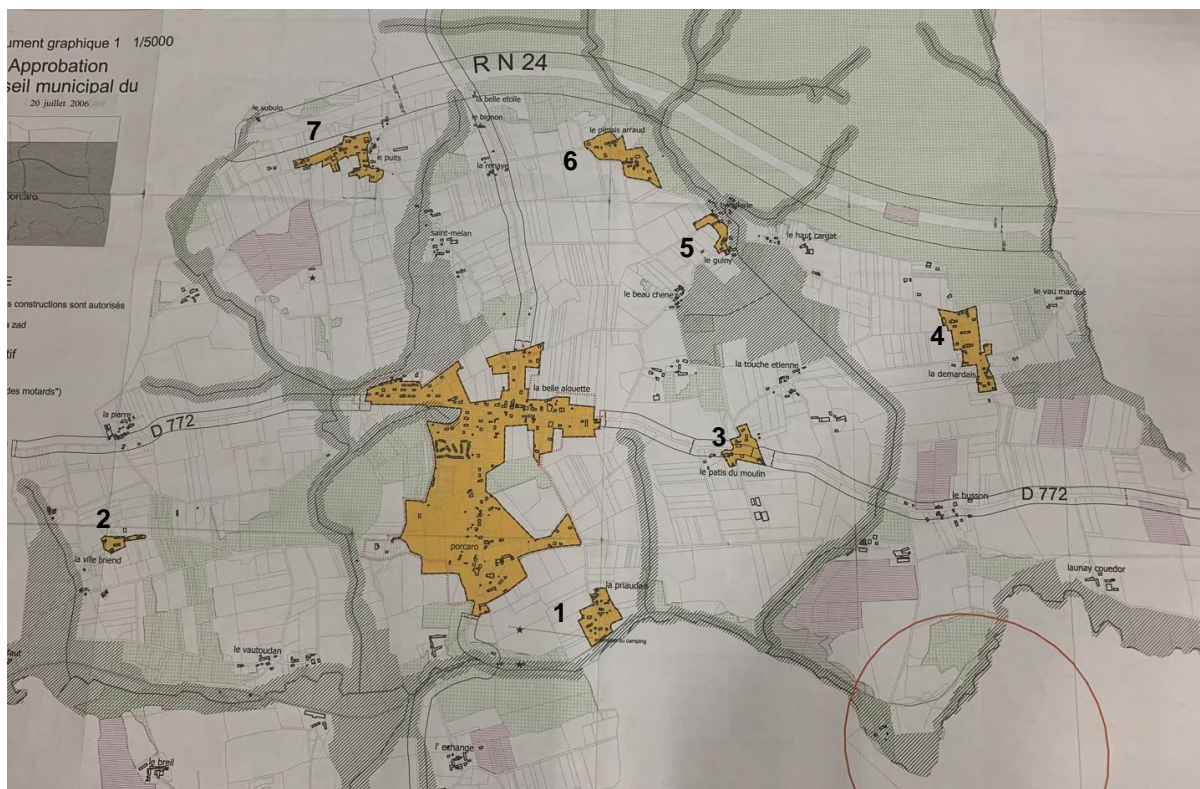
- Objectif à long terme: en 2050, absence de toute artificialisation nette (ou zéro artificialisation nette dite « ZAN »)
- Objectif à court terme : consommer moitié moins d'espace naturelles, agricoles et forestiers entre 2021 et 2031 que sur les 10 dernières années (2011/2021)



LA CARTE COMMUNALE EN VIGUEUR

La carte communale en vigueur a été approuvée par le conseil municipal le 20 juillet 2006. Elle délimite plusieurs secteurs constructibles : le bourg et sept lieux-dits suivants :

- 1 | La Priaudais
- 2 | La Ville Briend
- 3 | Le Patis du Moulin
- 4 | La Demardais
- 5 | Le Guiny
- 6 | Le Plessis Arraud
- 7 | Le Puits



La municipalité de Porcaro a prescrit la révision de sa carte communale par **délibération du 29 septembre 2021**.

2. Données supracommunales

SCOT

Le SCOT du « Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne » dont dépend la commune de Porcaro a été approuvé le 19 décembre 2018. Les dispositions de la carte communale devront être compatibles avec ce SCOT. Il a été établi pour 20 ans (2015-2035). Son analyse permet de fixer les éléments suivants :

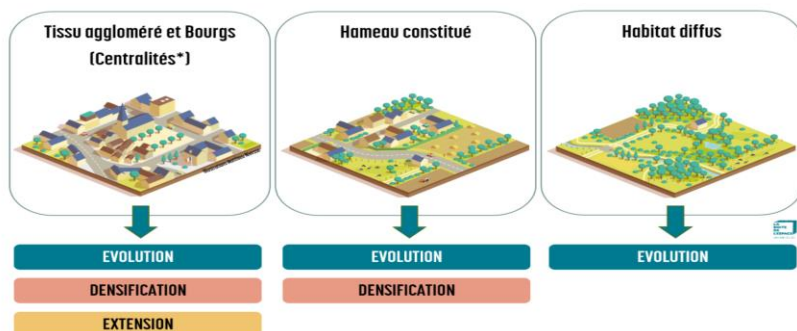
En matière de développement urbain

- Porcaro y est identifié comme un « **pôle de proximité** ». Le pôle de proximité assure un rôle, notamment résidentiel, pour conserver la dynamique des secteurs ruraux.
- Le bourg de Porcaro y est reconnu comme une **centralité**.

Le SCOT prévoit :

- Que les **centralités** peuvent bénéficier d'extensions urbaines dans la mesure où elles sont situées en continuité de la centralité et sont justifiées par un besoin.
- Que des « **hameaux constitués** » peuvent être exceptionnellement identifiés dans les documents d'urbanisme pour l'accueil de nouvelles constructions au sein de leur périmètre urbanisé sous réserve de remplir a minima les critères suivants :
 - ✓ Avoir au moins 10 habitations existantes,
 - ✓ Avoir les réseaux suffisants à proximité et accessibles,
 - ✓ Posséder un caractère compact et une concentration bâtie

Schéma extrait du SCOT :



Le SCOT ne reconnaît pas les lieux-dits suivants de Porcaro en « hameaux constitués » : Le Patis du moulin, La Ville Briend.

En matière de population et d'habitat

Le SCOT :

- Prévoit que sa mise en vigueur court à partir d'avril 2019,
- Fixe un taux de croissance annuel de **0,75%** pour le pôle de proximité de Porcaro (période 2015-2035). Cet objectif démographique est, selon les propos du SCOT, « une **responsabilité minimale** par commune à mettre en place dans les documents d'urbanisme locaux ».
- En matière de logements, le SCOT prévoit la production de 75 logements pour Porcaro entre 2015 et 2035 soit une moyenne de 3,8 logements par an soit **38 logements pour 10 ans**.
- Prévoit que la **diversification du parc de logements** pour les pôles de proximité **devra être modérée**.
- Fixe une densité moyenne de **13 logements/ha** pour les secteurs à vocation principale d'habitat pour les pôles de proximité.
- Prévoit une enveloppe foncière maximale de **5,8 hectares** pour les besoins en extension urbaine destinés à l'habitat et aux équipements publics communaux de Porcaro pour la période 2015-2035 soit 0,29 hectare par an soit **2,9 ha pour 10 ans**.



- Incite les pôles de proximité à proposer une offre de logement social ou aidé.

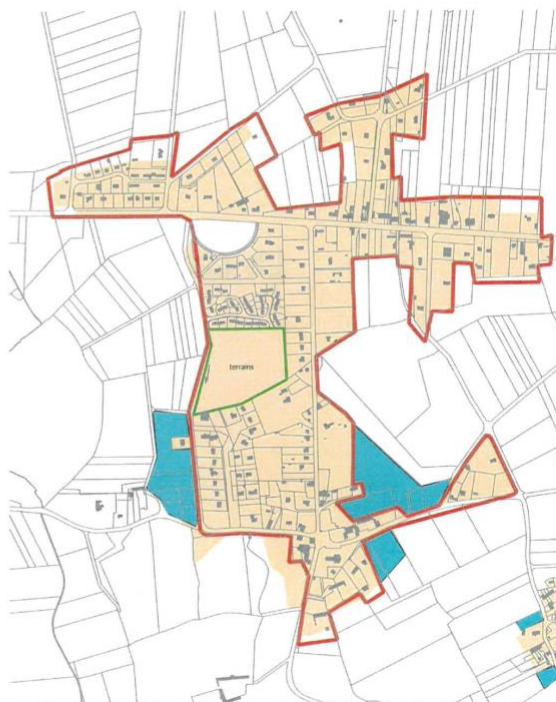
Analyse menée par le SCOT pour la commune de Porcaro en 2019 :



Les disponibilités foncières pour l'habitat en extension dans la carte communale de Porcaro (centre-bourg)

- 4 ha de disponibilités foncières en extension dans le centre-bourg dans la carte communale en vigueur
- Enveloppe allouée par le SCOT: 5,8 ha sur 20 ans

-  Enveloppe urbaine
-  Disponibilités foncières en extension de l'enveloppe urbaine



Les disponibilités foncières pour l'habitat dans les hameaux

➤ L'Hôtellerie



- Pas de problème particulier de compatibilité avec ce hameau

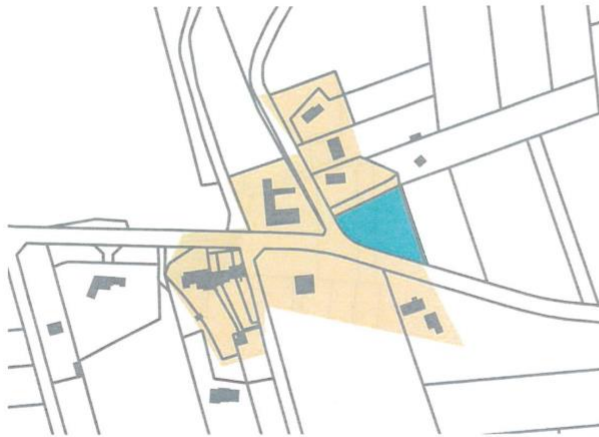
➤ La Demardais



- Pas de problème particulier de compatibilité avec ce hameau

Les disponibilités foncières pour l'habitat dans les hameaux

➤ Le Pâtis du Moulin



- N'est pas considéré comme un hameau constitué en raison de sa faible taille. La disponibilité foncière présente n'est pas censée être urbanisable au titre du SCOT

Les disponibilités foncières pour l'habitat dans les hameaux

➤ Le Puits

➤ Le Plessis Arnaud

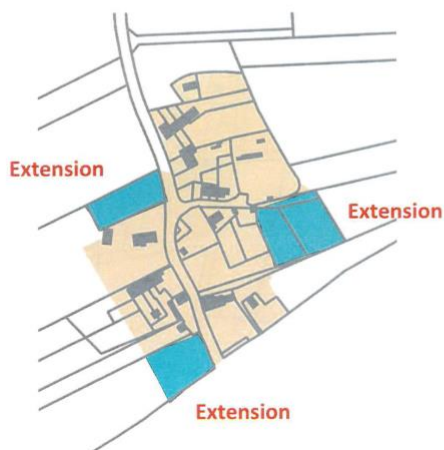


- Peut être caractérisé comme un hameau dit constitué, néanmoins comporte une disponibilité foncière en extension

- Comporte une extension

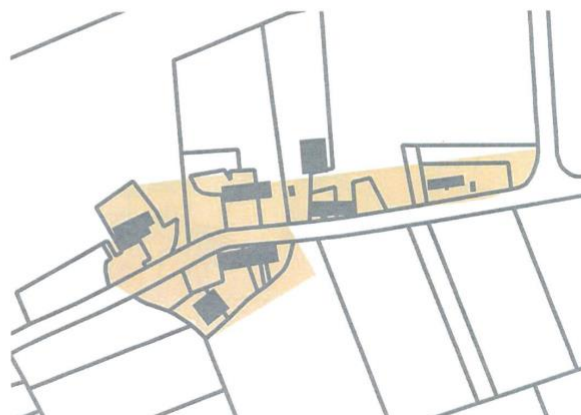
- 7 « hameaux » urbanisables aujourd'hui dans la carte communale
- Certains hameaux ne sont pas considérés comme dits « constitués » par le SCoT notamment de par leur faible taille
- **Certains hameaux comportent des extensions, ce qui n'est pas permis par le SCoT**

➤ Le Priaudais



- Hameau qui comporte de l'extension

➤ La Ville Briend



- N'est pas considéré comme un hameau dit constitué. Il peut éventuellement présenter quelques disponibilités foncières

En matière de développement économique

Le SCOT identifie 3 types de zones d'activités au sein de son territoire :

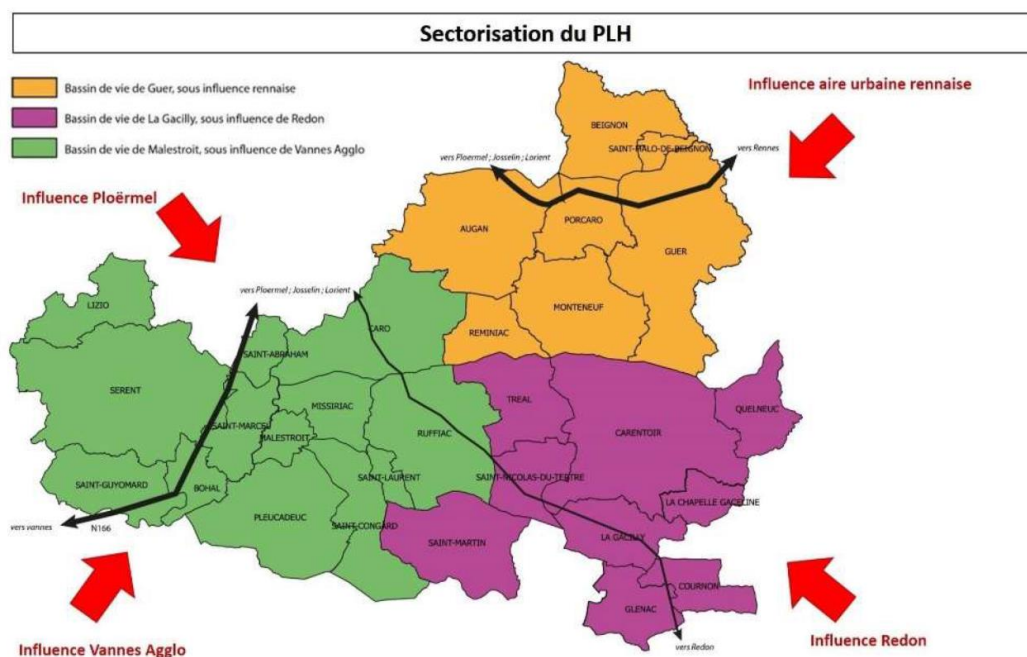
- Les Espaces à Vocation Economique (EVE) majeurs sont des sites d'intérêt stratégique à l'échelle du Pays et du département, parcs structurants pour les activités économiques, notamment industrielles et logistiques.
- Les EVE de proximité ont vocation à accueillir des activités artisanales et de petite industrie sur l'ensemble du territoire et au plus proche des entités urbaines, dans une logique de proximité.
- Les EVE isolés sont des sites généralement déconnectés des tissus agglomérés ont pour but d'accueillir des industries lourdes ou autres activités créant des nuisances. Ils permettent de maintenir des entreprises en place hors des EVE majeurs.

Le SCOT n'identifie ni EVE majeur, ni EVE de proximité, ni EVE isolé sur la commune de Porcaro.

PLH

Un Programme Local de l'Habitat (PLH) a été **approuvé** par la communauté de communes d'Oust Brocéliande, **le 18 juin 2020**. Le PLH indique que Porcaro est situé dans le **bassin de vie de Guer**.

Extrait PLH :



Pour le territoire d'OBC, le diagnostic du PLH (réalisé en 2018 sur les données INSEE 2014) expose que 8 communes (dont Porcaro) ont un taux deux fois supérieur à la moyenne de l'Oust à Brocéliande Communauté :

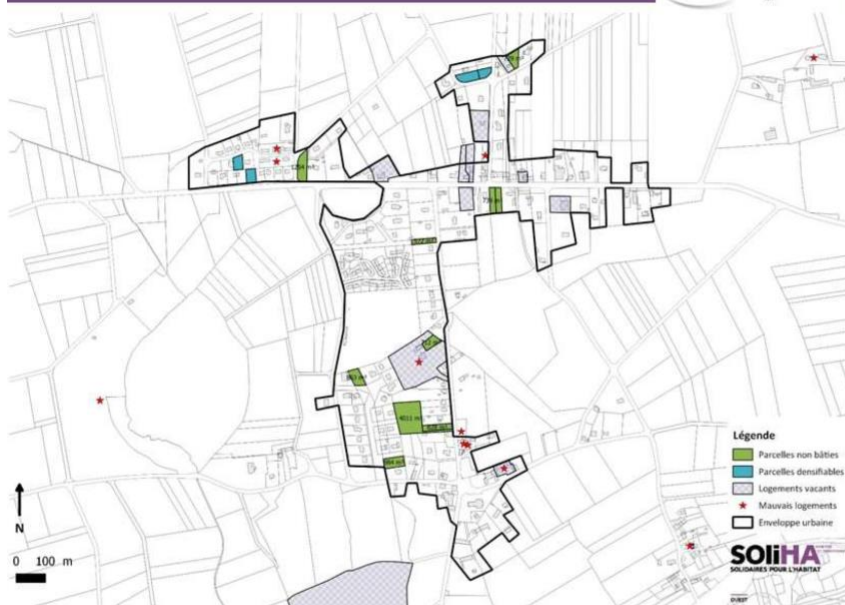
- Saint-Guyomard : + 4,39%
- Beignon : +2,82%
- Lizio : +1,91%
- La Chapelle-Gaceline : +1,90%
- Augan : 1,61%
- Monteneuf : +1,43%
- Réminiac : +1,32%
- **Porcaro : +1,28%**

Objectifs préconisés pour la Commune de PORCARO intégrée au "secteur de GUER" et classée comme "Commune de proximité" :

- Production neuve à réaliser sur la commune : 23 logements sur la période 2020 / 2025 Soit un objectif annuel de 3 à 4 logements.
- Aucun objectif de production de L.L.S. "logement locatif social" : Simple incitation
- Aucun objectif de production en financement "PLUS/PLAI" : Simple incitation
- Densité moyenne de 12 logements /Ha dans cette commune de proximité.

L'ensemble des secteurs de développement de la commune sont pris en compte dans le calcul de densité moyenne.

L'annexe au diagnostic du PLH présente une analyse du potentiel en densification du bourg de Porcaro :



Nb de parcelles non bâties	Surface en ha	Equivalent logement	Nombre de parcelles densifiables (Bimby)	Surface en ha	Potentiel logements en mauvais état	Potentiel logements vacants
10	1,7	1	4	0,3	8	10

SDAGE

La commune de Porcaro est intégrée dans le **SDAGE du bassin Loire-Bretagne, 2022-2027 approuvé le 03/03/2022.**

Afin de préserver la durabilité de la ressource en eau sur le bassin hydrographique Loire Bretagne, le SDAGE Loire-Bretagne a défini des grands objectifs pour la ressource en eau (les « orientations fondamentales ») ainsi que des mesures à appliquer pour y parvenir (« les dispositions »). Le SDAGE Loire-Bretagne a fixé des orientations fondamentales :

- Repenser les aménagements de cours d'eau
- Réduire la pollution par les nitrates
- Réduire la pollution organique et bactériologique
- Maîtriser et réduire la pollution par les pesticides
- Maîtriser et réduire les pollutions dues aux substances dangereuses
- Protéger la santé en protégeant la ressource en eau
- Maîtriser les prélèvements d'eau
- Préserver les zones humides
- Préserver la biodiversité aquatique
- Préserver le littoral
- Préserver les têtes de bassin versant
- Faciliter la gouvernance locale et renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques
- Mettre en place des outils réglementaires et financiers
- Informer, sensibiliser, favoriser les échanges.

SAGE

La commune de Porcaro est intégrée dans le **SAGE Vilaine, approuvé le 2 juillet 2015.** Ce document cadre est composé d'un plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) de la ressource en eaux et des milieux aquatiques. Les principaux enjeux y sont définis ainsi que les moyens prioritaires pour y parvenir. Ce sont 210 dispositions et 45 orientations de gestion qui ont été retenus. Le SAGE Vilaine est également composé d'un règlement permettant d'assurer l'atteinte des objectifs identifiés comme prioritaires dans le PAGD.

Les dispositions réglementaires du SAGE qui s'imposent aux cartes communales :

Thème	Dispositions	Détails
Les zones humides	Inscrire et protéger les ZH dans les documents d'urbanisme	Cette protection doit être effective et traduire dans le règlement littéral et graphique des documents d'urbanisme. Les inventaires des ZH sont réalisés ou consolidés lors de la révision du document d'urbanisme. La CLE préconise, le cas échéant de faire évoluer les inventaires ZH lors de la première révision du PLU après l'adoption du SAGE Vilaine.
Les cours d'eau	Inscrire et protéger les cours d'eau inventoriés dans les documents d'urbanisme	La protection des cours d'eau doit être effective
La qualité de l'eau	Inventorier et protéger les éléments bocagers dans les documents d'urbanisme	Les inventaires bocagers seront intégrés dans les réflexions de mise en œuvre pratique de la trame verte et bleue. Les éléments bocagers identifiés, en tant qu'élément de paysage à préserver au titre de l'article L151-23 du CU pour des motifs écologiques sont protégés dans le document d'urbanisme
Les eaux pluviales	Conditionner les prévisions d'urbanisation et de développement à la capacité d'acceptabilité du milieu et des infrastructures d'assainissement	Lors de la révision des documents d'urbanisme, les collectivités compétentes intègrent l'assainissement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales dans leurs réflexion puis dans leur document d'urbanisme.

SRADDET BRETAGNE

L'élaboration d'un Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) a été prescrit par le conseil régional de Bretagne le 11 février 2017 et adopté les 17 et 18 décembre 2020. C'est un **document d'orientations et d'objectifs stratégiques** déclinés en 38 actions de moyen et long terme qui portent sur les 11 thèmes suivants :

- ✓ Equilibre et égalité des territoires,
- ✓ Implantation des différentes structures d'intérêt régional,
- ✓ Désenclavement des territoires ruraux,
- ✓ Habitat,
- ✓ Gestion économe de l'espace,
- ✓ Intermodalité et développement des transports,
- ✓ Maîtrise et valorisation de l'énergie,
- ✓ Lutte contre le changement climatique,
- ✓ Pollution de l'air,
- ✓ Protection et restauration de la biodiversité,
- ✓ Prévention et gestion des déchets.

A ce titre, le SRADDET intègre plusieurs documents de planification existants :

- ✓ Le Plan régional de prévention et de gestion des déchets,
- ✓ Le Schéma régional climat, air et énergie,
- ✓ Le Schéma régional de cohérence écologique,
- ✓ Le Schéma régional multimodal des déplacements et des transports.

+ En présence d'un SCOT, le SRADDET n'est pas directement opposable à la carte communale.

Il revient au **SCOT d'intégrer les dispositions du SRADDET** afin que le **PLU**, lui-même, **les intègre dans un second temps, en compatibilité avec le SCOT.**

+ Le SRADDET, opposable en premier lieu au SCOT, et, en l'absence de SCOT, aux documents d'urbanisme des communes (article L4251-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Quelques orientations du SRADDET qui trouvent écho dans la future carte communale...

Le SRADDET pose les principes suivants :

- Toutes les nouvelles extensions d'urbanisation déterminées par le SCOT peuvent être accompagnées par un effort soutenu en matière de densification de l'existant, de requalification des friches ou de renaturation de fonciers stratégiques en matière de biodiversité et/ou d'agriculture. S'appliquant en l'état à chaque SCOT, qui devra justifier de l'équilibre entre densification et extension à son échelle, ce principe sera complété et enrichi par un dispositif régional d'accompagnement et/ou de péréquation. La réussite de cet objectif repose donc sur un calendrier qui articule plusieurs temps :
 - ✓ Un objectif de rupture à horizon 2040,
 - ✓ Une trajectoire de référence qui retient des étapes en 2030 et 2035,
 - ✓ Une mise en œuvre des règles immédiates après adoption du SRADDET mais qui ne sera **effective et « obligatoire » qu'au moment de la révision des SCOT** d'ores et déjà adoptés, SCOT dont les règles et orientations modifiées ne seront-elles-mêmes traduites dans les PLU qu'à la révision de ces derniers.
 - ✓ Une accélération de la mise en œuvre de ces principes et de ces règles par volontarisme local avant même que le calendrier réglementaire ne s'impose.
 - ✓ La construction d'outils de compensation et de solidarité plus innovants pourra être mise en chantier avec l'ensemble des partenaires dès 2020 pour une mise en application au moment où s'imposeront effectivement les règles du SRADDET et leur traduction dans les SCOT, puis les PLU.
- Faire du renouvellement urbain la première ressource foncière de Bretagne, pour tous les usages du sol
 - ✓ Considérer l'**extension comme une exception** au renouvellement urbain, justifiée par un référentiel foncier à l'échelle du bassin de vie, diagnostiquant l'absence de tout potentiel de gisement foncier, de mutation et densification au sein de l'enveloppe urbaine.
- Encourager la densification par les habitants (Bimby) et les acteurs économiques

SUP

Selon le Porter à Connaissance du Préfet, le territoire est concerné par plusieurs types de servitudes d'utilité publique (SUP) :

- **Servitude AR6 – relative aux abords des champs de tir**
- **Servitude AC1 - relative à la protection des monuments historiques**

La commune est concernée par une servitude qui concerne le débordement du périmètre de protection des éléments suivants situés sur la commune de Guer :

Site	Date	Protection
Chapelle Saint-Etienne (Guer)	16/08/1971	Classé MH
Parcelle contenant des vestiges d'un édifice gallo-romain à Saint-Etienne (Guer)	21/05/1976	Classé MH

- **Servitude EL11 - relative aux interdictions d'accès** grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomérations



CHAPITRE 2 : APPROCHE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE

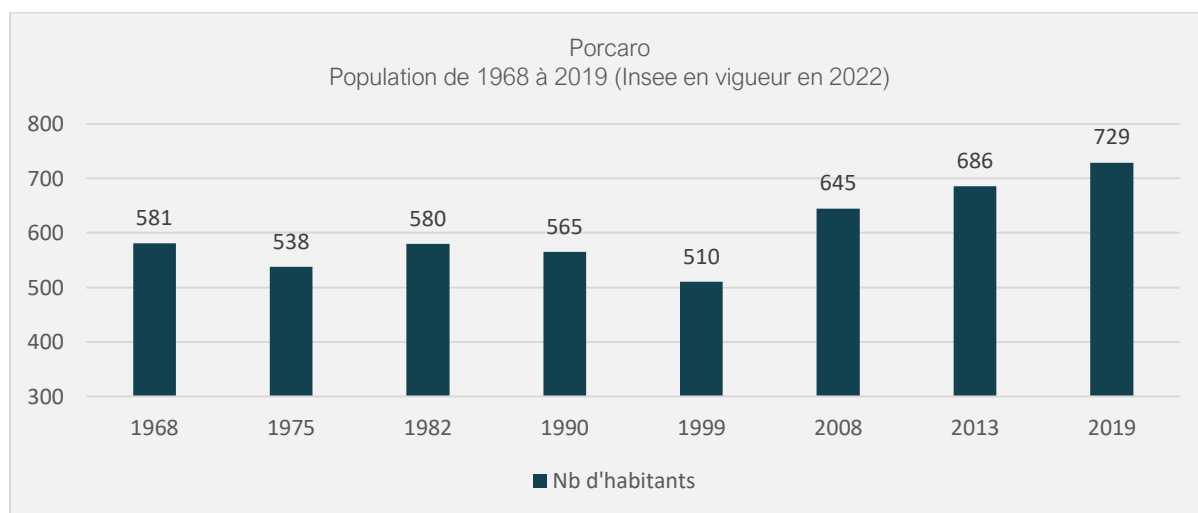
Ce chapitre regroupe les données qui concernent la population, l'habitat, les activités économiques et l'emploi. Il donne à voir la place respective des deux grandes catégories de fonctions, habitat et activités, en intégrant 10 ans d'évolutions.

1. Population

Un nombre d'habitants qui augmente à partir des années 2000

Porcaro accueille **729 habitants** en 2019 (Insee 2022). Sa population a eu tendance à fluctuer entre 1968 et 1999, avant de croître régulièrement jusqu'en 2019 avec un gain d'environ 220 habitants en 20 ans.

Les années 2000 marquent un tournant du fait de **l'arrivée récente de l'échangeur de la RN 24 / RN 166 que le territoire** qui a vraisemblablement boosté l'attractivité du territoire.

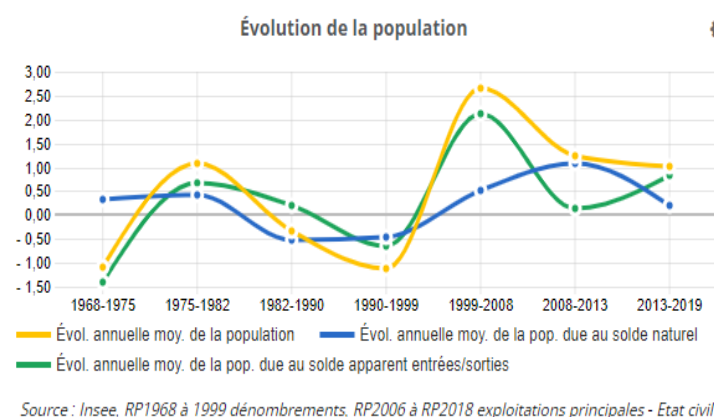


Les nouveaux habitants sont essentiellement dus aux nouveaux emménagés

L'évolution de la population a majoritairement été négative entre 1968 et 1999. Depuis 1999, elle oscille entre 2,6% par an et 1% par an. Sur la dernière décennie, le taux d'évolution démographique moyen annuel est de **+1,12%** soit environ **7 nouveaux habitants**.

Sur la période plus récente de 2013-2019, la population croît de +1% par an. Ce constat est plus dynamique que l'évolution constatée sur l'ensemble de la Communauté de Communes de l'Oust à Brocéliande (+ 0,07% par an).

L'objectif démographique du SCOT de +0,75% par an représente donc un ralentissement de l'évolution démographique connu par la commune ces 10 dernières années.



Le taux de variation de la population démontre que selon les années, les nouveaux habitants sont dus soit au solde naturel (naissances), soit au solde migratoire (nouveaux emménagés). Les variations peuvent être très importantes comme ce fut le cas sur la période 1990-2008 par exemple (solde migratoire bien supérieur au solde naturel).

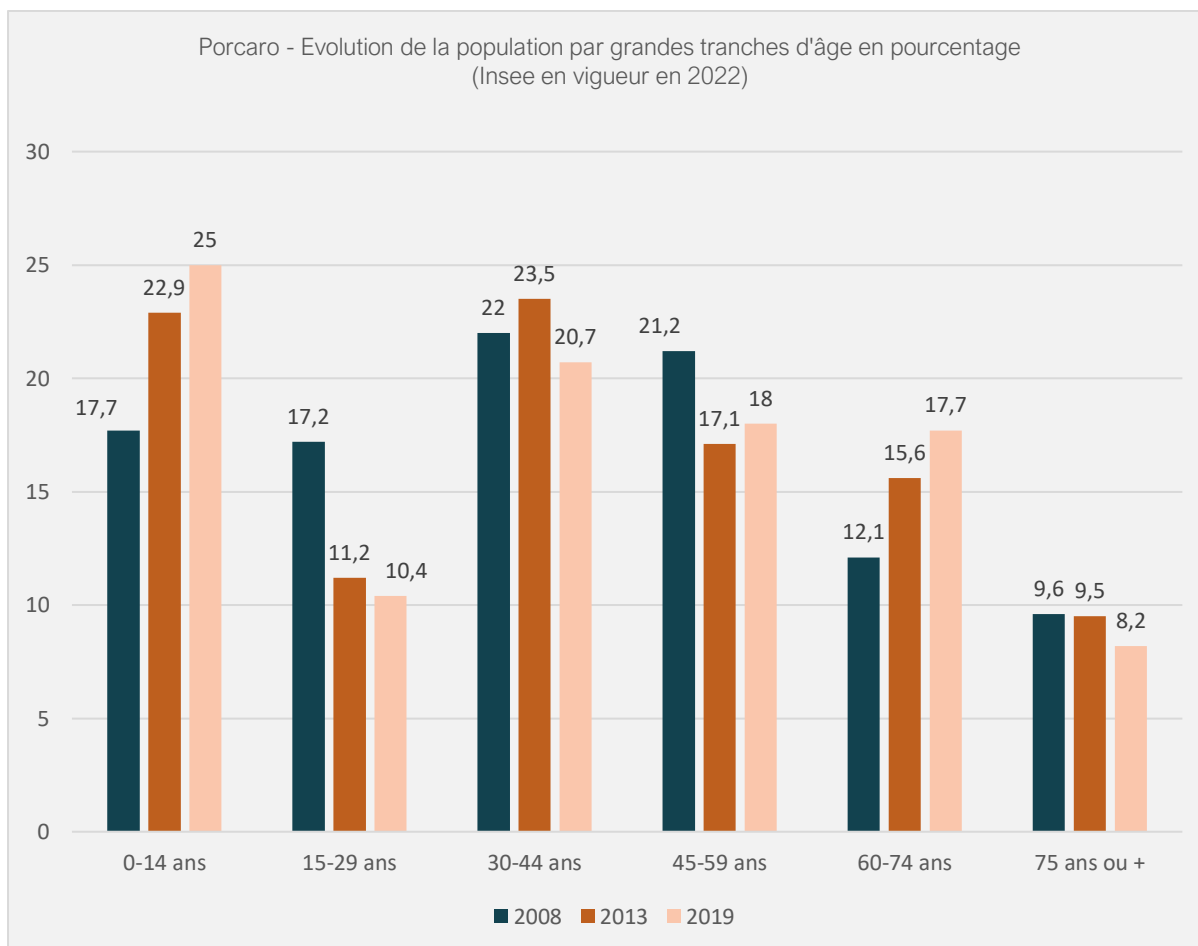
Taux d'évolution démographique moyen des 10 dernières années

Année	Population INSEE en vigueur au 01/01/2022	Taux d'évolution démographique annuel moyen		
2008	645	Donnée INSEE connue		1,12%
2009	653	Projection avec +1,2%		
2010	661	Projection avec +1,2%		
2011	668	Projection avec +1,2%		
2012	677	Projection avec +1,2%		
2013	686	Donnée INSEE connue		
2014	693	Projection avec +1%		
2015	700	Projection avec +1%		
2016	707	Projection avec +1%		
2017	714	Projection avec +1%		
2018	721	Projection avec +1%		
2019	729	Donnée INSEE connue		
2020	736	Projection avec +1%		
2021	744	Projection avec +1%		

Un profil de population qui tend à s'inverser en faveur des jeunes et des séniors

En 10 ans, le profil de la population a évolué et ce sont les extrémités de la pyramide des âges qui augmentent le plus : Les tranches d'âge ayant le plus augmenté sont celles de 0-14 ans et des 60-74 ans.

La tranche d'âge la plus représentée reste toutefois celle des 15-59 ans qui représentent en 2019 environ 49% de la population en 2019 contre 60% en 2008.



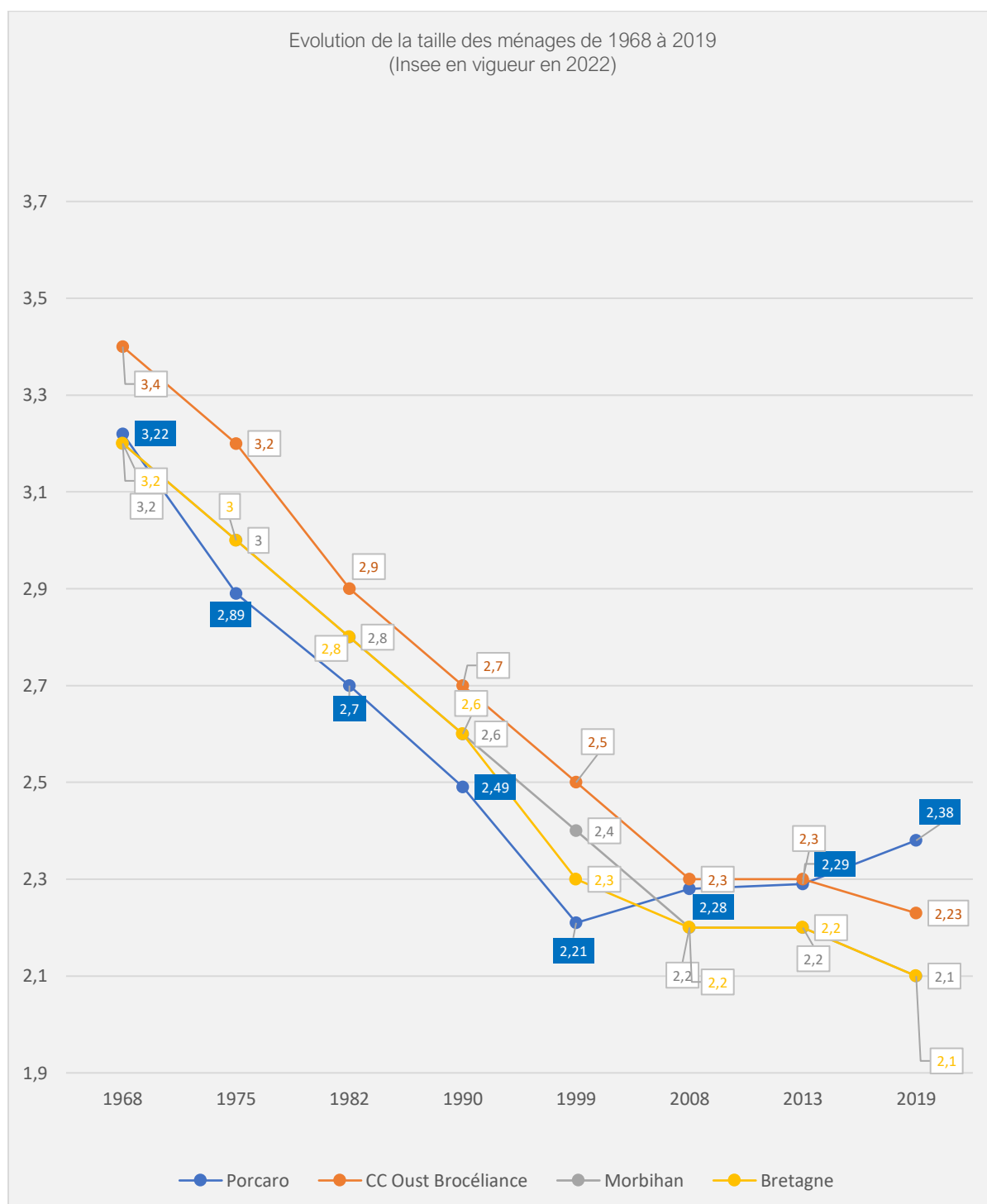
Le constat est similaire concernant l'augmentation des séniors pour la majorité des communes rurales voisines (Ex : Tréal, Saint-Nicolas du Tertre, Saint-Marcel, même Sérent).

Une taille des ménages qui augmente

Malgré une tendance au vieillissement de sa population, l'attractivité de Porcaro a permis de favoriser l'accueil de ménages.

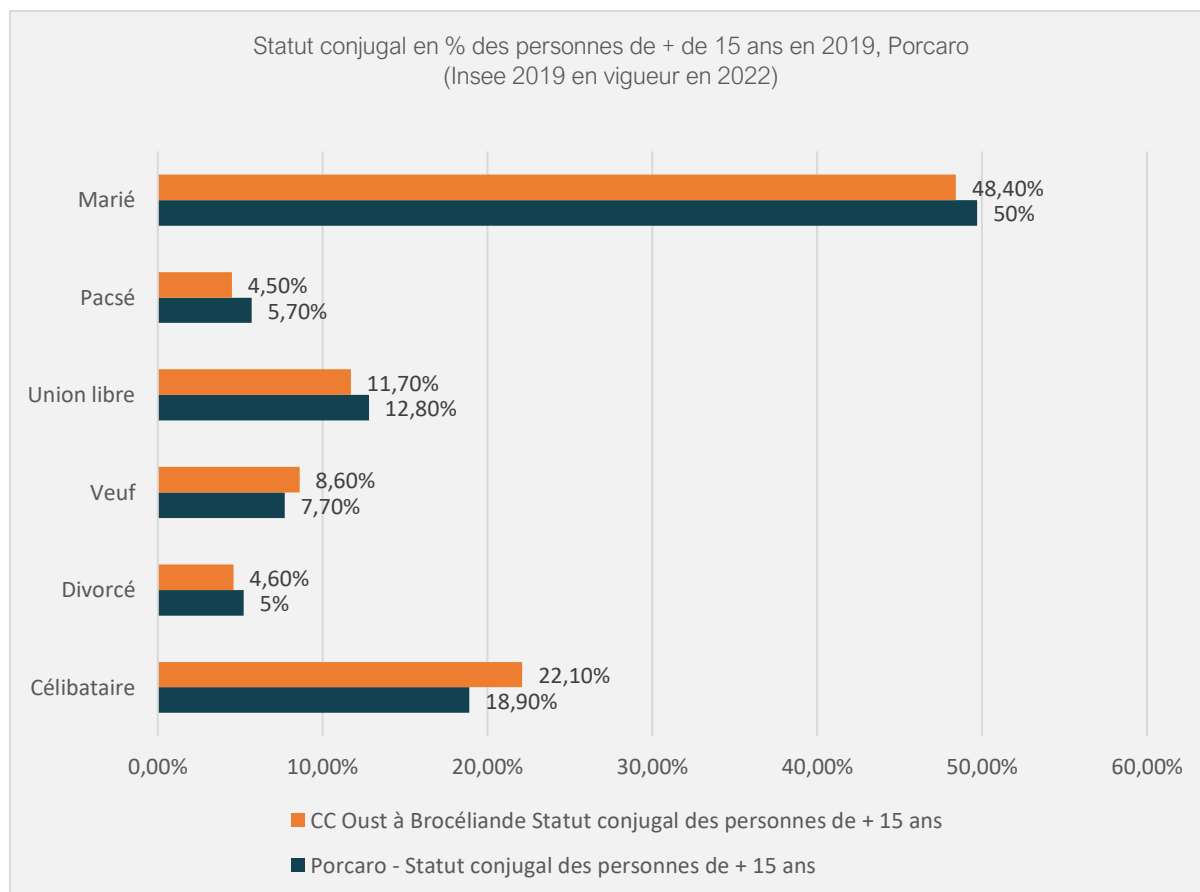
La taille des ménages, après avoir baissé constamment entre 1968 et 2008, augmente depuis 2008, passant de 2,28 personnes par ménages à 2,38 en 2019.

Ce **constant positif** ne reflète pas la situation intercommunale ou départementale qui présente une baisse constante de la taille des ménages depuis 1968.



Une population majoritairement de couples

En 2019 (Insee en vigueur en 2022), **65 %** des personnes de plus de 15 ans habitant à Porcaro sont des couples (mariés, pacsés ou en union libre).



Enjeux Population :

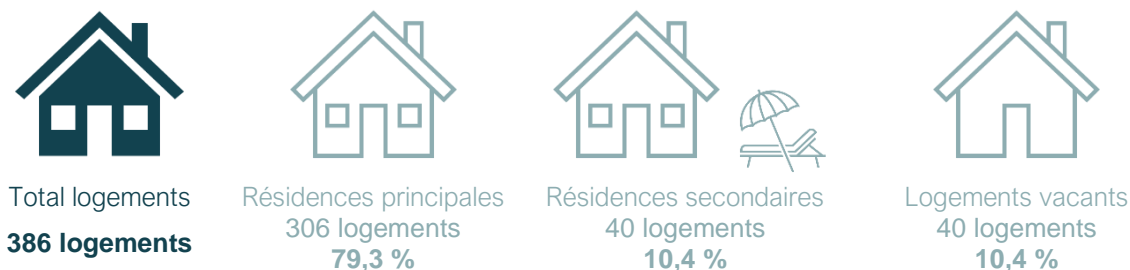
- Maintenir une croissance démographique cohérente tout en tendant vers l'objectif du SCOT de +0,75% par an qui représente un ralentissement au regard de l'évolution démographique constatée ces 10 dernières années (+1,12% par an).
- Maintenir prioritairement l'accueil de jeunes ménages qui permet de faire vivre le territoire à l'année (équipements scolaires, commerces, services, ...)

2. Habitat

LA PRODUCTION DE LOGEMENTS

Un parc constitué majoritairement de résidences principales

En 2019, la commune compte 386 logements :



La proportion de **résidences principales** est très largement majoritaire.

Une proportion de logements vacants qui augmente et une proportion de résidences secondaires qui diminue

La proportion et le nombre de logements vacants, a augmenté entre 2008 et 2018. Alors que les logements vacants représentaient 6,5% en 2008 (24 logements), leur taux augmente à **10,4 % en 2019 (40 logements)**.

Les données de l'ADIL 2019 indique que 0% des logements vacants sont dus à la **vacance « structurelle »** ou « de longue durée ». Cela signifie donc que les logements vacants présents sur la commune sont dus à la **vacance « frictionnelle »** ou « de courte durée ».

+ Selon la définition de l'INSEE, un logement vacant est un logement inoccupé correspondant à l'un des cas suivants : Les 4 types de vacances structurelles en France

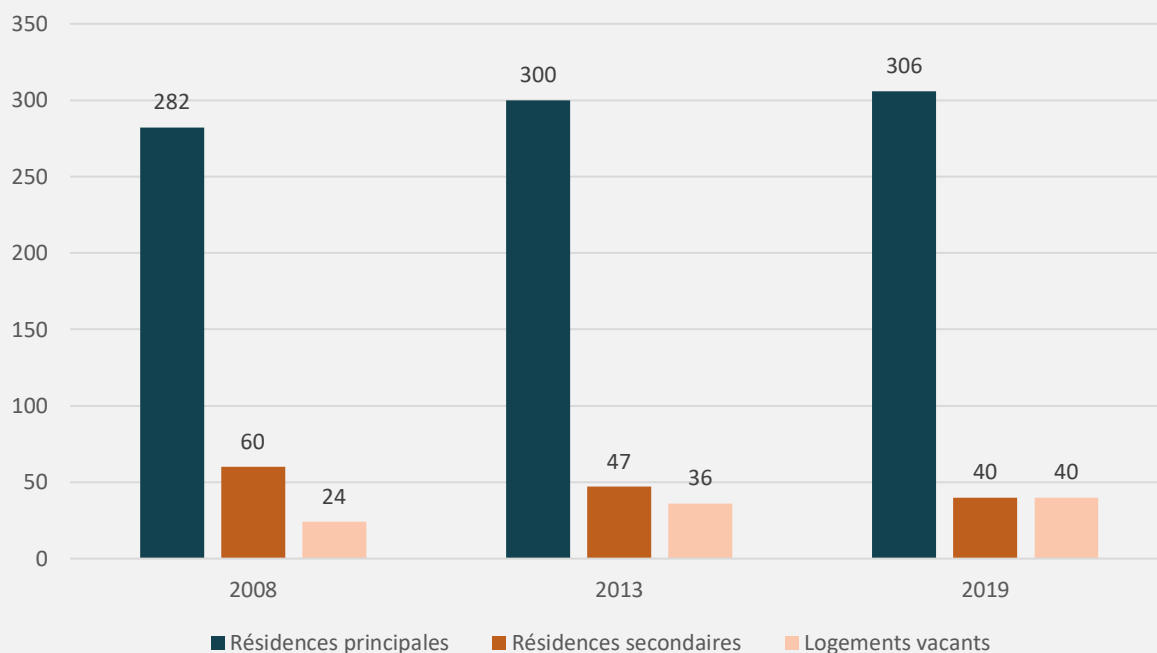
- proposé à la vente, à la location ;
- déjà attribué à un acheteur ou un locataire et en attente d'occupation ;
- en attente de règlement de succession ;
- gardé vacant et sans affectation précise par le propriétaire (par exemple un logement vétuste).

Les deux premiers cas relèvent de la vacance dite «**frictionnelle**» ou «de courte durée», nécessaire à la rotation des ménages dans le parc privé pour garantir la fluidité des parcours résidentiels et l'entretien du parc du logement.

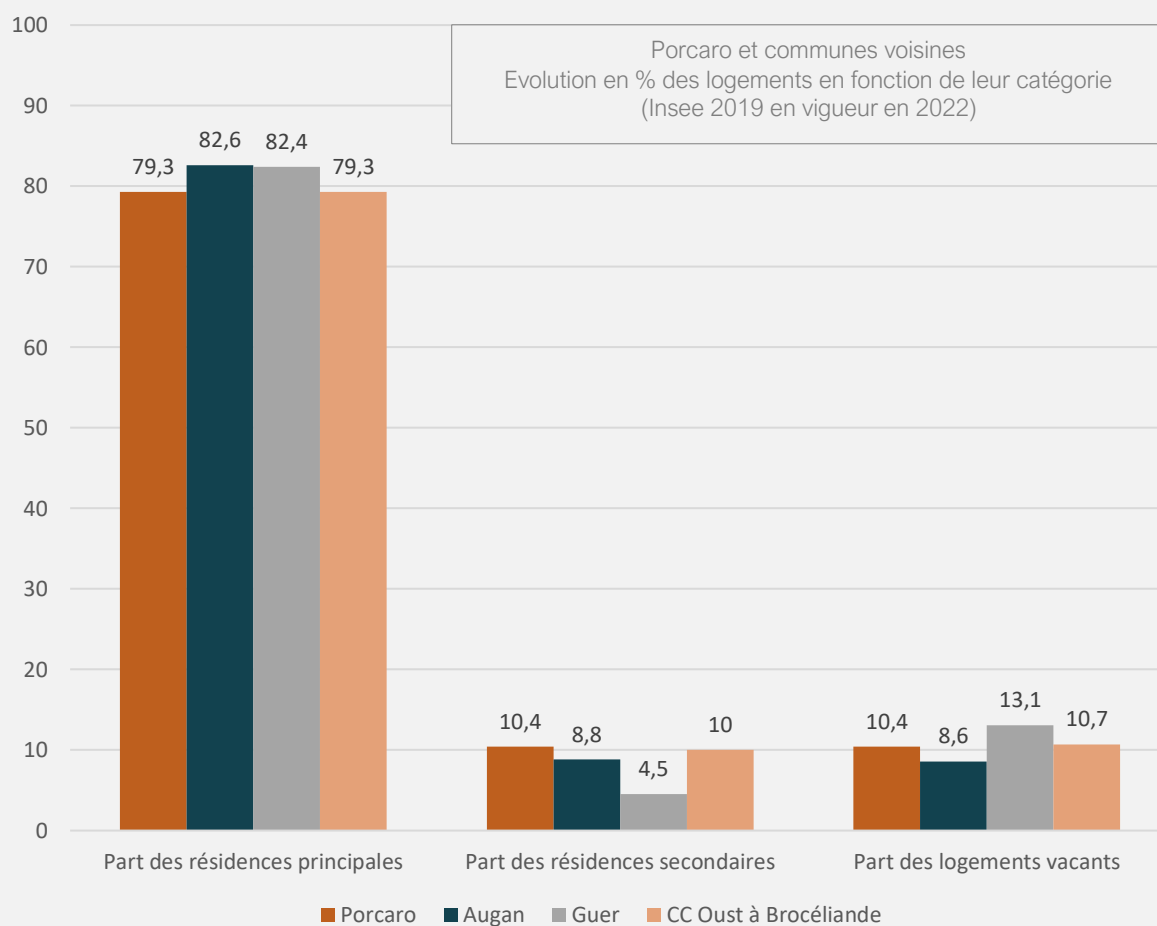
Un taux de vacance raisonnable se situe autour de 6 à 7 %. Les deux autres cas relèvent de la vacance dite «**structurelle**» ou «de longue durée»

A contrario, la proportion de résidences secondaires diminue, passant de 60 logements en 2008 à 40 en 2019.

Porcaro
Evolution du nombre de logements en fonction de leur catégorie
(Insee 2019 en vigueur en 2022)



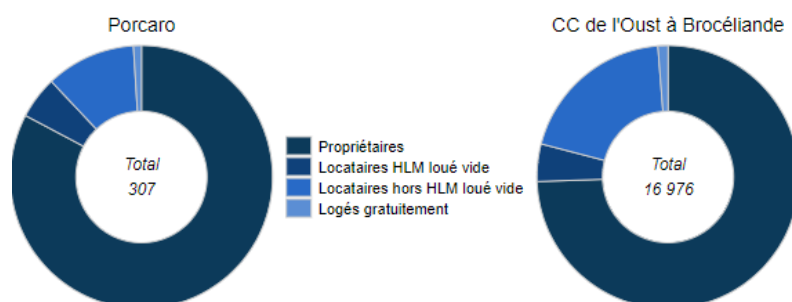
Porcaro et communes voisines
Evolution en % des logements en fonction de leur catégorie
(Insee 2019 en vigueur en 2022)



Une grande majorité de propriétaires occupants installés depuis + 10 ans

Le parc de logements est essentiellement composé **d'occupants propriétaires (environ 80%)**. Le constat est identique au niveau intercommunal.

Résidences principales selon le statut d'occupation en 2019 (Insee en vigueur en 2022)



Quelques chiffres...

- 8,8 % des Porcaréens sont installés sur la commune depuis moins de 2 ans
- 12,4% des Porcaréens sont installés sur la commune depuis 2-4 ans
- 21,6% des Porcaréens sont installés sur la commune depuis 5-9 ans
- **26,1% des Porcaréens sont installés depuis 10-19 ans**
- 8,5% des Porcaréens sont installés depuis 20-29 ans
- **22,5% des Porcaréens sont installés depuis + 30 ans**

La production de logements des 10 dernières années

D'après les **+** données **Sit@del2**, **17 logements** en construction neuve ont été **autorisés** entre 2012 et 2021 soit une moyenne de **2 logements autorisés par an**.

82,4% sont des logements individuels purs.

+ Les statistiques de construction de logements sont élaborées à partir de Sit@del2, base de données qui rassemble des informations contenues dans les formulaires de permis de construire.

Les séries retracent le nombre de logements et leur surface pour les différents types de logement (individuel pur, groupé, collectif, en résidence) et leur statut (permis autorisés et les permis mis en chantier).

Logements **autorisés** sur la commune de Porcaro entre 2012 et 2021

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total	%
Individuels purs	0	2	0	0	0	0	2	3	2	5	14	82,4
Individuels groupés	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	3	17,6
Collectifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
Résidence	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0
Total	0	2	0	0	0	0	5	3	2	5	17	100,0

Le logement locatif social

Au regard de la **+** **Loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000**, la commune de Porcaro n'est concernée par l'obligation de disposer de 20 % de logement social. Lors des échanges relatifs à la carte communale, les élus ont mis en avant la **pénurie en matière de locatif**.

+ La loi dite SRU vise à récréer un équilibre social dans chaque territoire et à répondre à la pénurie de logements sociaux.

Son article 55 oblige certaines communes à disposer d'un nombre minimum de logements sociaux, proportionnel à leur parc résidentiel.

La commune dispose de **18 logements locatifs sociaux** en 2021 :

- 11 logements locatifs HLM soit : 61.1%
- 2 logements communaux soit : 11.1%
- 5 logements conventionnés privés soit : 27.8%

Un parc social conventionné totalisant 18 logements sur la commune représentant 5.9% du nombre total de résidences principales.

La part de logements locatifs sociaux familiaux de type HLM ou communal (13 logements) ne représente que 4.2% du nombre total de résidences principales, inférieure à la moyenne départementale de 10.8%.

Situation de la demande HLM au 01/01/2021 :

Choix n°1	Choix n°2	Choix n°3	TOTAL demandes
0	3	4	7

Le délai moyen de satisfaction sur la commune de PORCARO n'est pas connu en 2020. Délai moyen de l' E.P.C.I. (7.7 mois) inférieur la moyenne départementale (12.5 mois).

Aucune demande satisfaite lors de l'année 2020.

Les gens du voyage

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (SDAGHV) a été révisé et approuvé le 25 octobre 2009, conformément à la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage.

Un nouveau schéma est en cours de préparation pour les 6 ans à venir.

La commune de Porcaro ayant moins de 5 000 habitants, **elle n'est pas soumise aux dispositions du S.D.A.H.G.V. approuvé le 20/12/2017.**

Toutefois, les communes qui n'ont pas d'aire permanente d'accueil ou qui n'en financent pas ont l'obligation de permettre la halte des gens du voyage sur des terrains qu'elles leur indiquent pendant le temps minimum qui leur est nécessaire (conseil d'Etat – 2 décembre 1983 – ville de Lille c/Ackermann).

LE « POINT MORT »

La mise sur le marché de nouveaux logements ne se traduit pas forcément par une augmentation de la population des ménages. Elle permet dans un premier temps le maintien de cette population. Le nombre de logements à produire permettant le maintien de la population au niveau qu'elle avait précédemment est appelé « **point mort** ».

+ 3 phénomènes contribuent à la consommation de ces nouveaux logements :

- le renouvellement du parc de logements ;
- le desserrement des ménages ;
- la variation du parc de logements vacants et de résidences secondaires.

Le point mort est le résultat de chacun de ces facteurs qui peuvent agir, soit en augmentant, soit en réduisant son niveau.

Pour la commune de Porcaro, **le « point mort » est négatif (-0,67 logement par an)** selon la période de référence 2008-2019. Ce constat permet d'affirmer l'accroissement démographique de la commune.



Attention toutefois, le calcul du « point mort » est un indicateur de la réalité démographique et de production de logements de la commune. Il ne doit pas être

+ Le « point mort » permet d'identifier les mouvements démographiques d'un territoire sur une période. En effet, l'écart entre les besoins endogènes et la construction neuve effective (le nombre de logements produits) détermine les dynamiques démographiques observées sur la période de référence.

Trois types d'interprétations sont possibles :

1. **La stabilité démographique** : la construction de logements est égale au «point mort»
2. **L'accroissement démographique**, le nombre de logements neufs construits est supérieur au point mort
3. **Le recul démographique** : le nombre de logements neufs construits est inférieur au «point mort», d'où une baisse de la population.

comptabilisé comme tel sans analyse fine dans le projet de révision du document d'urbanisme.

Renouvellement du parc de logements 2008-2019			
	2008	2019	Variation du parc
Total logements (B)	367	386	19
Nb logements autorisés entre 2013 et 2019 (A)			10
	$R = (B^{2019} - B^{2008}) - A$		9
Variation du parc de résidences secondaires et de logements vacants 2008-2019			
	2008	2019	Variation du parc
Résidences secondaires (B)	60	40	-20
Logements vacants (A)	24	40	16
	$RSLV = (B^{2019} - B^{2008}) + (A^{2019} - A^{2008})$		-4
Desserrement des ménages 2008-2019			
	2008	2019	Variation du parc
Population des résidences principales (B)	671,16	697,68	26,52
Taille des ménages (A)	2,28	2,38	0,10
	$D = (B^{2008}/A^{2019} - B^{2008}/A^{2008})$		-12,37
Calcul du point mort 2013-2018			
	Point mort 2008 - 2019		-7,37
	Point mort annuel		-0,67

Enjeux Habitat :

- Diversifier l'offre de logements pour satisfaire à un parcours résidentiel complet permettant de favoriser l'ancrage de la population sur le territoire

3. Emploi

POPULATION ACTIVE, EMPLOI, CHOMAGE

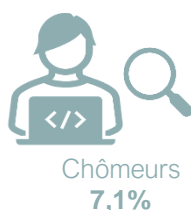
La commune compte **73,2% d'actifs** :

- Dont 66,1% d'actifs occupés
- Dont 7,1% de chômeurs

La commune compte **26,8% d'inactifs** :

- Dont 7% d'étudiants
- Dont 11,4% de retraités
- Dont 8,4% d'autres inactifs

Population 15-64 ans par type d'activités, Porcaro (Insee 2019 en vigueur en 2022)



56% des actifs sont salariés.

UN TERRITOIRE QUI OFFRE DES EMPLOIS

Le territoire communal présente en 2019, **84 emplois**. Ce chiffre a augmenté depuis 2013 (57 emplois). C'est le **secteur des services** qui est le plus représenté sur la commune.

Le territoire intercommunal est économiquement dense et dynamique. Il accueille de nombreux établissements générateurs d'emplois.

Porcaro présente en 2019 un **+** **indice de concentration de l'emploi** élevé pour une commune rurale de **31,2**.

Cela signifie que **la commune est théoriquement en capacité de pourvoir à près de 30% des emplois de ses actifs**. Porcaro a su le renforcer depuis 2013 (20,9).

+ Qu'est-ce que l'indice de concentration de l'emploi ?

L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident.

Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Si cet indice est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi.

Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi.

LES FLUX DOMICILE-TRAVAIL

Seulement 15,9% des actifs de Porcaro vivent aussi sur Porcaro. Donc près de 85% des actifs de Porcaro travaillent sur une autre commune. Les pôles d'emploi les plus importants sont **Guer et Ploërmel**.

Ce constat entraîne de nombreux flux domicile-travail. Ce sont ainsi **90 % des actifs ayant un emploi utilisent leur voiture pour se rendre au travail**.

Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2019 (Insee en vigueur en 2022)



Pas de
déplacement
5,6%



Marche à pied
1,9%



Vélo
0,8%



Deux-roues
motorisé
1,8%



Voiture,
camions
89,2%



Transports en
commun
0,7%

Ce constat questionne plus globalement la place de la voiture dans la vie des ménages. Il s'avère **qu'une grande majorité des ménages porcaréens dispose de 2 voitures.**

Enjeux Emploi :

- Maintenir le niveau d'emplois de la commune et soutenir les entreprises présentes sur le territoire



CHAPITRE 3 : CADRE DE VIE ET VIE LOCALE

Ce chapitre regroupe les données permettant de comprendre comment les habitants vivent et pratiquent leur territoire : Quel est leur cadre de vie ? Où habitent-ils ?

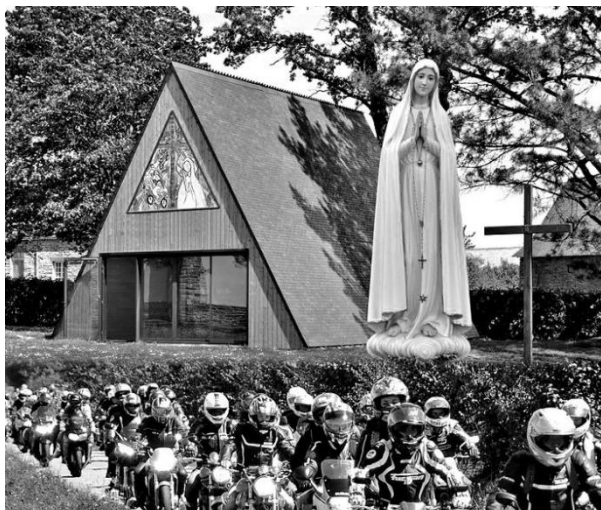
1. Le cadre de vie

HISTOIRE

Porcaro vient d'un mot gaulois "Caro", et signifie "maison de Caro".

Porcaro est un démembrement de la paroisse primitive de Guer. Ancienne trêve de Guer, elle est érigée en paroisse indépendante en 1843. Porcaro est érigé en commune le 1er Janvier 1860.

Source : www.infobretagne.com



LE PATRIMOINE BATI

Le territoire ne présente pas de patrimoine remarquable classé ou inscrit au titre des monuments historiques. Il est néanmoins concerné par le périmètre de 500m du **de la Chapelle Saint-Etienne** située sur la commune de Guer.

Porcaro présente toutefois plusieurs éléments d'intérêt patrimonial et/ou historique.

Château de Porcaro



Le château de Porcaro (XIIIème et XIXème siècles), propriété de la famille Porcaro (en 1280 et au XVème siècle, Jehan Porcaro en 1480), puis de la famille Guiny (en 1628), de la famille Sagazan (en 1772), du vicomte Victor de La Haye de Plouër (en 1836), de la famille Mesnard de Chousy, puis Tyrac de Marcellus. Il s'agit en fait d'un ancien manoir reconstruit en 1875. L'édifice rectangulaire actuel est constitué d'une grosse aile carrée à gauche et d'une tourelle d'angle à droite. La famille de Porcaro s'appelait à l'origine La Porte de Caro. La seigneurie avait primitivement un droit de moyenne et basse

justice, puis à partir de 1628 (à cause du Breil), un droit de haute justice. Le château possédait autrefois une chapelle privée dédiée à saint Sébastien, reconstruite en 1830-1843 pour la congrégation de la Sainte-Vierge et dédiée à Notre-Dame. Le château a été restauré en 1870.

Eglise Notre-Dame



L'église Notre-Dame (1848-1849). La construction de l'église, qui est fondée par M. de Plouër, débute le 25 août 1845. On y trouve la dépouille de M. de Plouër ainsi que les restes de Magdeleine Morice, provenant de la chapelle Saint-Sébastien, et transférés le 8 mars 1849.

Chapelle Notre-Dame

La chapelle Notre-Dame (XIV^{ème} siècle), dépendance primitive du château de Porcaro. Cette chapelle est reconstruite en 1830-1843, sur l'emplacement de l'ancienne chapelle tréviale, dédiée à saint Sébastien.

Chapelle Saint-Anne



La chapelle Sainte-Anne (1620), située aux Touches et édifée par Alain Du Loquet, seigneur des Touches. La chapelle est consacrée le 3 octobre 1621 par Mgr Guillaume Le Gouverneur, évêque de Saint-Malo de 1610 à 1630. Une chapellenie est établie par Robert Costard, le 29 juin 1704. La chapelle abrite la pierre tombale d'Achille Ferdinand de Porcaro, placée autrefois dans la chapelle de Porcaro où il a été inhumé le 4 juillet 1714.

Château des touches



Le château des Touches (XIV^{ème} siècle). La seigneurie possédait jadis un droit de moyenne et basse justice. Propriété successive des familles Du Pont (au début du XIV^{ème} siècle), Guillot Lucas et Alix de Trécesson, fille de Jean et Catherine Montauban (en 1350), Des Touches, Jean Du Loquet ou Locquet (en 1387 et au XV^{ème} siècle, Bertrand du Locquet en 1480), Porcaro (en 1655), Théillac (en 1715), La Tousche-Limousinière (en 1717), Le Provost de La Voltais, Bellouan et L'Estourbeillon (en 1866). Le château actuel est un édifice de forme rectangulaire, flanqué

d'une tour carrée, et date en grande partie du XV^{ème} siècle. Le château possédait un pigeonnier et une chapelle privée dédiée à Sainte-Anne ;

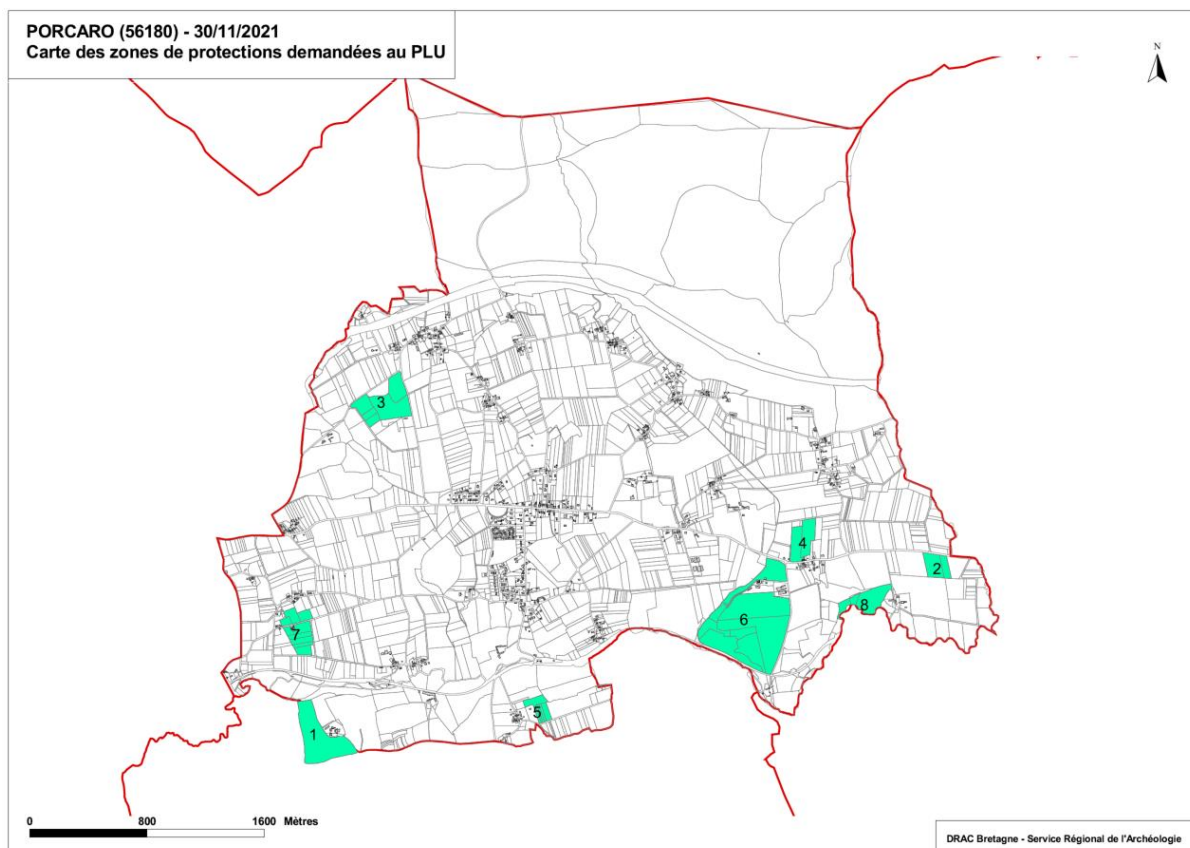
Petit patrimoine

- Le moulin de Malakoff (XIX^{ème} siècle)
- Le bâtiment de l'ancienne gare

LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

Le service régional de l'archéologie a recensé 8 zones de présomption de prescriptions archéologiques sur le territoire identifiées en vert ci-dessous.

Source : Porter à Connaissance du Préfet 2021



N° de Zone	Nature de la zone demandée	Parcelles	Identification de l'EA
1	1	2021 : F.319	25468 / 56 136 0033 / MONTENEUF / LA VILLE JEHAN 2 / LA VILLE JEHAN / ferme ? / Age du fer 4192 / 56 180 0002 / PORCARO / LE BREUIL / LE BREUIL / Gallo-romain / enclos, fossé
2	1	2021 : ZE.100ZE.101	8389 / 56 180 0003 / PORCARO / LE GRAND DOMAINE / LAUNAY COUEDOR / Age du bronze - Age du fer / enclos
3	1	2021 : ZA.162;ZA.43;ZA.46;ZA.47;ZA.48	8390 / 56 180 0004 / PORCARO / LA VALLEE POTIER - LE PUIITS / LA VALLEE POTIER / Gallo-romain / enclos

N° de Zone	Nature de la zone demandée	Parcelles	Identification de l'EA
4	1	2021 : ZD.137;ZD.343	8405 / 56 180 0006 / PORCARO / DOMAINE DE LEVRAN / LE BUSSON / Gallo-romain / enclos
5	1	2021 : ZI.310;ZI.36;ZI.37;ZI.38;ZI.39	8387 / 56 180 0007 / PORCARO / L'ECHANGE / L'ECHANGE / Age du bronze - Age du fer / enclos
6	1	2021 : D.1003;D.1004;D.1085;D.1107;ZH.122;ZH.124;ZH.157;ZH.51;ZH.57	13395 / 56 180 0008 / PORCARO / LA VALLEE BOUILLANTE / LA VALLEE BOUILLANTE / éperon barré / Epoque indéterminée
7	1	2021 : ZK.243;ZK.250;ZK.254;ZK.255;ZK.256;ZK.260;ZK.261;ZK.423	26169 / 56 180 0009 / PORCARO / LA VILLE BRIEND / LA VILLE BRIEND / exploitation agricole / Gallo-romain
8	1	2021 : D.968;D.969;D.970	2754 / 56 075 0005 / GUER / COUEDOR / COUEDOR / espace fortifié / Moyen-âge

Enjeux Patrimoine :

- **Préserver le patrimoine** présent sur la commune.

2. L'organisation urbaine

L'EVOLUTION DE L'URBANISATION

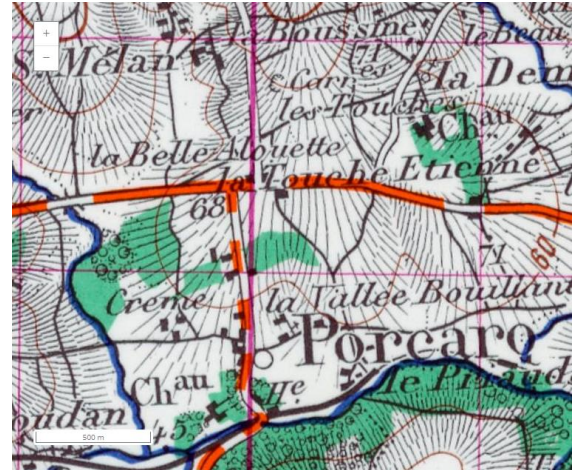
Les cartes présentées ci-dessous permettent de distinguer les grandes étapes de l'urbanisation de Porcaro depuis 1820 jusqu'à nos jours.

Carte de l'état-major 1820-1866



La carte identifie Porcaro mais l'on ne distingue pas encore les constructions du bourg.

SCAN Historique 1950 – le bourg



Le bourg de Porcaro est constitué de quelques constructions situées à La Belle Alouette, au croisement des RD772 et RD124 et de part et d'autre de la RD124.

Photo aérienne 1950-1965



Photo aérienne 2000-2005



Le bourg prend la forme qu'on lui connaît aujourd'hui. Le lotissement de Bellegré est en cours de construction au croisement de la RD772 et de la RD124. Les équipements sportifs sont présents. La lagune également.

Photo aérienne 2006-2010

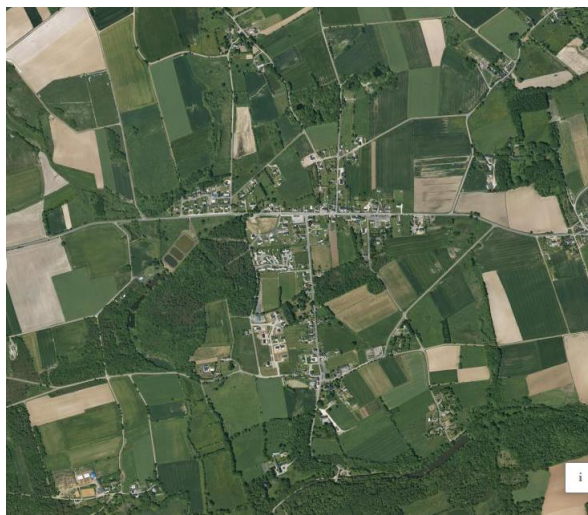


Photo aérienne 2021



Les espaces « vides » du bourg se remplissent peu à peu. Le lotissement « Liriot » est en construction le long de la RD124 sous le pôle sportif.

Peu de constructions depuis 2010. Une opération d'habitat de 4 logements voit le jour à La Belle Alouette.

Carte de l'évolution de la consommation de l'espace sur Porcaro entre 1962 et 2019

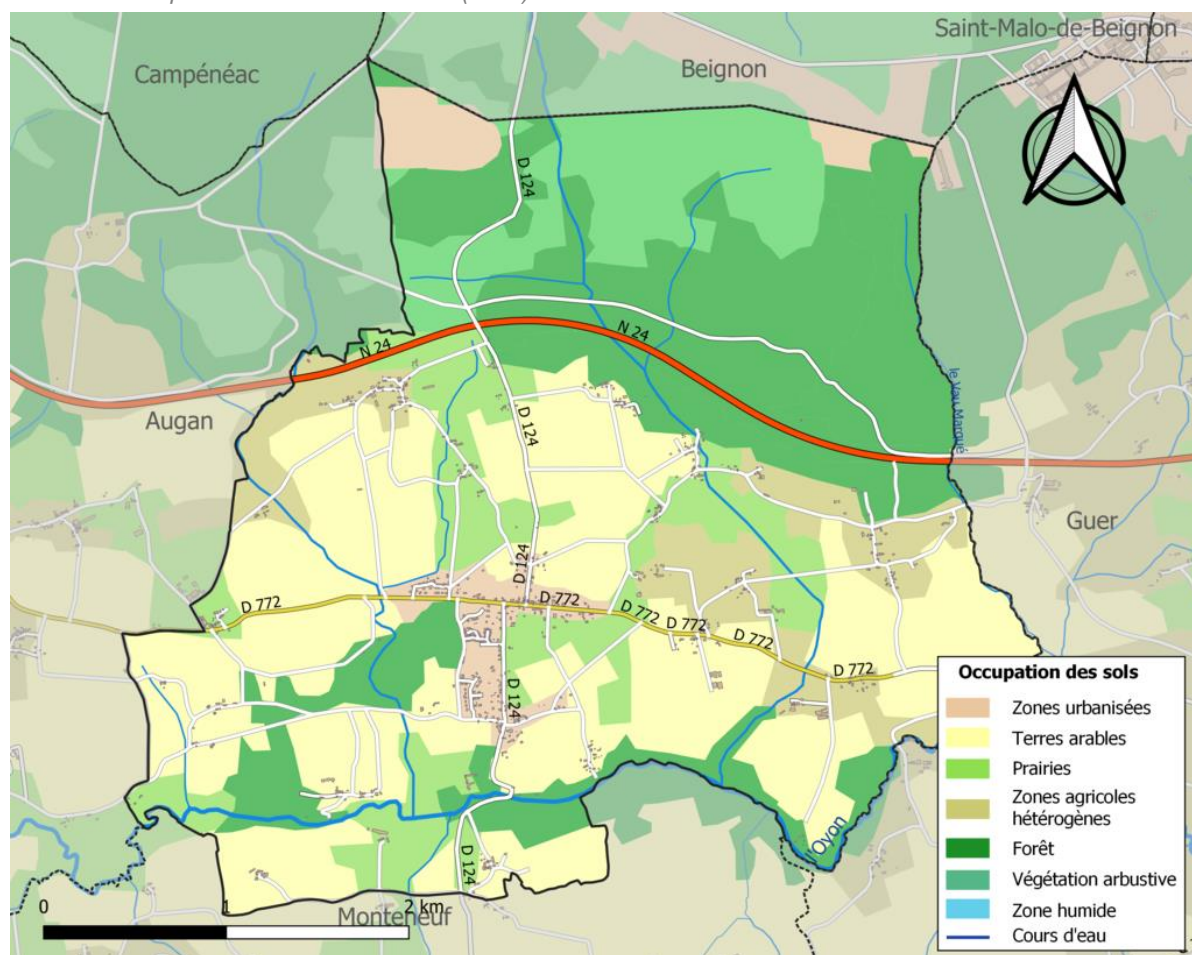


L'OCCUPATION DES SOLS

Ces données sont fondées sur la base de données géographiques CORINE Land Cover (CLC), inventaire biophysique de l'occupation des terres et de son évolution au niveau européen (39 pays). Pour la France, les données proviennent du Service de la donnée et des études statistiques du ministère chargé de l'écologie auquel s'est ajouté l'Institut national de l'information géographique et forestière, en 2018.

- ✓ Zones urbanisées : 44ha, soit 3%.
- ✓ Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication : 24ha, soit 2%.
- ✓ Espaces verts artificialisés, non agricoles : 7ha, soit 0,48%.
- ✓ Terres arables : 576ha, soit 37%.
- ✓ Prairies : 188ha, soit 12%.
- ✓ Zones agricoles hétérogènes : 145ha, soit 9%.
- ✓ Forêts : 442ha, soit 28%.
- ✓ Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée : 131ha, soit 8%.

Carte de l'occupation des sols de Porcaro (2018)



L'ARMATURE TERRITORIALE

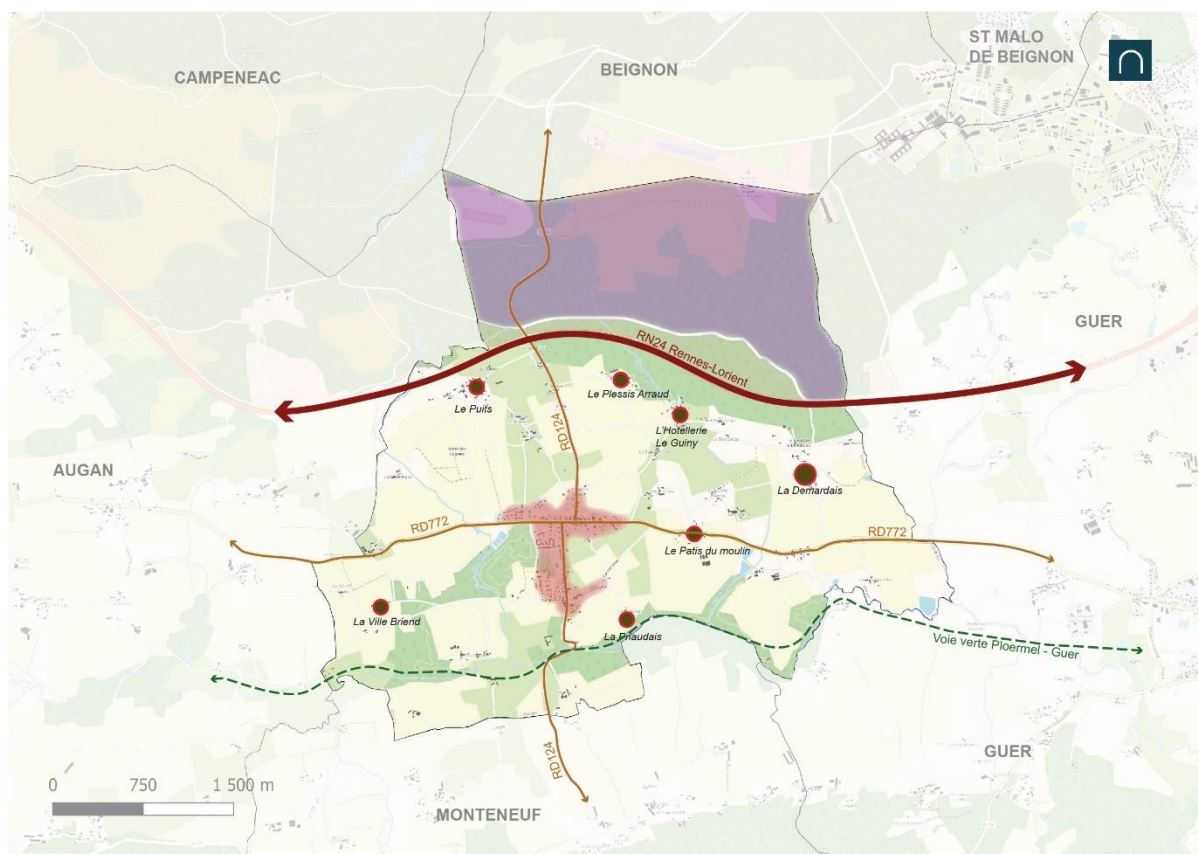
L'armature territoriale de Porcaro est caractérisée par :

- **Un axe de communication principal**: la RN24 qui relie Rennes à Lorient
- **Deux axes de communication secondaires** : les RD772 et RD124.
- **La voie verte** permettant de relier Ploërmel et Guer
- **Une centralité principale** : le **bourg** bien identifiable situé au centre du territoire au croisement des RD772 et RD124.
- **Une quinzaine de lieux-dits** dont 7 sont actuellement constructibles.

Enjeux :

- Conforter le bourg de la commune et mener une réflexion sur les lieux-dits constructibles afin de répondre au critère de l'exceptionnalité de la constructibilité au sein des espaces naturels et agricoles.
- Prendre en compte les orientations du SCOT

Armature territoriale de Porcaro



ARMATURE TERRITORIALE DE PORCARO

Accessibilité

- ↔ Principale voie de communication
- ↔ Réseau secondaire
- ↔ Voie verte

Urbanisation / Vocation des sols

- Espace à dominante naturelle
- Espace à dominante agricole
- Centralité (bourg)
- Emprise militaire
- Lieux-dits actuellement constructibles

L'ORGANISATION URBAINE ET PAYSAGERE DU BOURG

Un bourg constitué de 2 « quartiers »

Historiquement, l'urbanisation du bourg s'est constituée autour de deux quartiers distincts dissociés physiquement par l'armature des voies en carrefour.



La partie Nord du bourg correspond au quartier de « **La Belle Alouette** ». Ce secteur s'est développé autour d'un noyau ancien qui s'étend de part et d'autre de la RD772. La Belle Alouette accueillait encore il y a quelques années une boulangerie, une boucherie et un restaurant. C'était le cœur de Porcaro.

La partie Sud du bourg correspond au **centre-bourg** lui-même. Il s'agit du cœur administratif et religieux. L'école, l'église, les services administratifs (mairie, cantine, salle des fêtes, maison de la Madone des motards, ...) y sont regroupés.

L'aménagement paysager du bourg est aéré. Les quelques arbres de haute tige et les haies qui bordent les propriétés confèrent au bourg une ambiance paysagère champêtre et agréable. Le long de la RD124 (rue Henry Geffroy), les cheminements piétons qui longent la voie font le lien entre le centre-bourg et La Belle Alouette.

Le centre-bourg





A l'interface de La Belle Alouette et du centre-bourg, les terrains de sport font la jonction et assurent la cohérence de la vie du bourg.

Les emprises publiques

Les emprises publiques sont identifiées ci-dessous en violet. Elle correspondant généralement aux équipements publics, édifices religieux et espaces publics (stationnement).



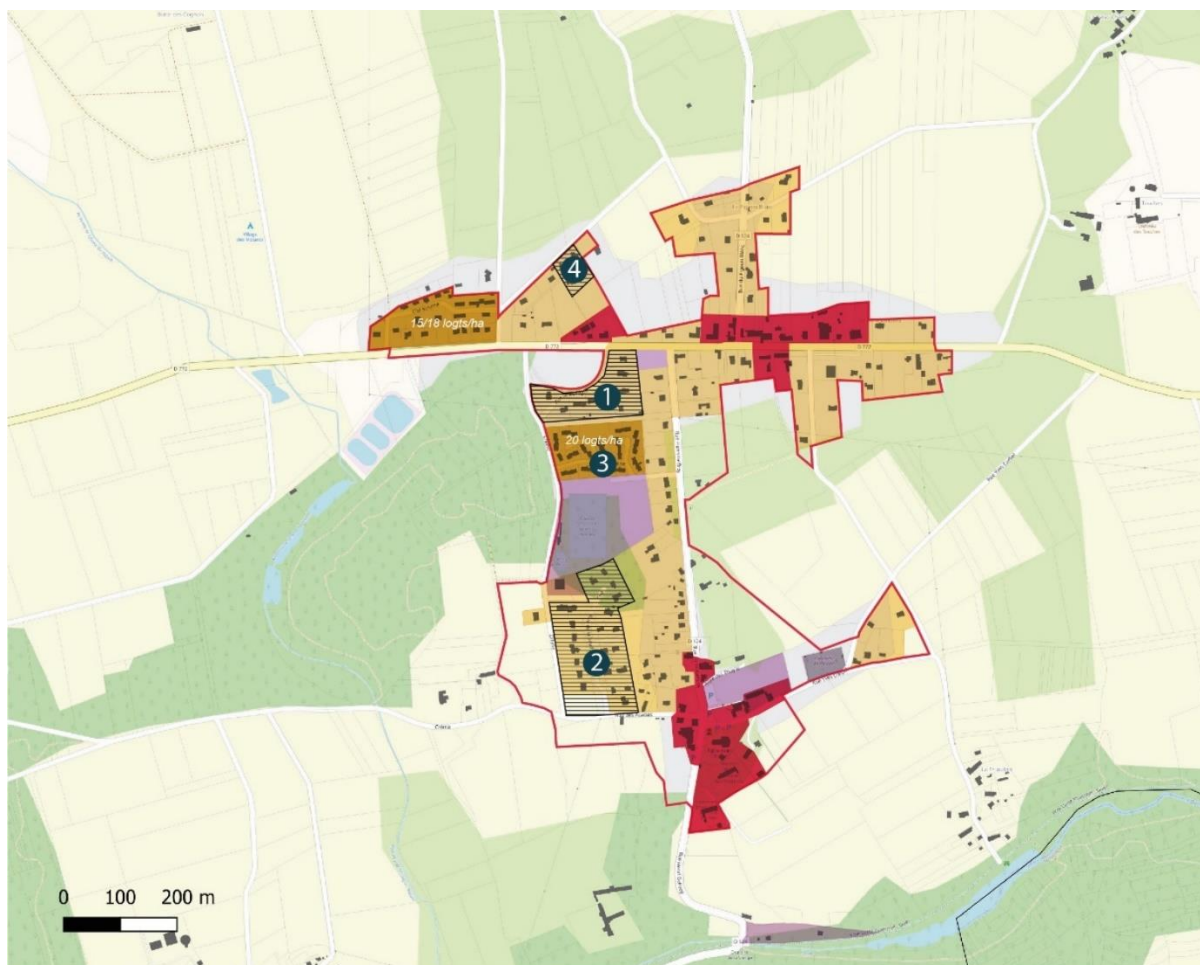
Les opérations d'habitat

Plusieurs opérations d'habitat (se référer aux numéros sur la carte ci-dessous pour les localiser) lancées à partir des années 80 ont contribué à la forme urbaine du bourg tel qu'on le connaît aujourd'hui/ Elles ont toutes été réalisées dans la partie Ouest du bourg, au Nord et au Sud des terrains de sport.

1. Lotissement de Bellegré construit dans les années 2000 qui compte une dizaine de lots.

2. Lotissement Liriot construit dans les années 2010 qui compte une vingtaine de lots.
3. Opération « La Cité de l'avenir » destinée à accueillir une trentaine de logements locatifs sociaux construite dans les années 1980. Ce ne sont plus des logements locatifs sociaux à ce jour. Ils sont tombés dans le parc privé.
4. Opération privée de 2019 de 4 lots située à La Belle Alouette.

L'analyse des types de tissus présents dans le bourg permet de conclure à une **densité moyenne de constructions d'environ 10 logements / ha.**



FORME URBAINE

Tissus urbains

- Zone constructible (carte communale 2006)
 - Tissu ancien (regroupement de constructions anciennes mais densité plutôt faible car espacement des constructions)
 - Tissu récent plus dense (Plus de 15 logements/ha)
 - Tissu récent peu dense (Moins de 15 logements/ha)
 - Projet Habitat
(emprise approximative)
 - Emprise d'équipements publics
- ① Lotissement de Bellegré (années 2000)
 - ② Lotissement Liriot (2010)
 - ③ Ancienne opération logements sociaux (années 1980)
 - ④ Opération de 4 logements (2019)

L'ANALYSE DÉTAILLÉE DES LIEUX-DITS ACTUELLEMENT CONSTRUCTIBLES

Le Puits



Le Puits



Peut être caractérisé comme un hameau dit constitué, néanmoins comporte une disponibilité foncière en extension

Urbanisme	
Nb de constructions	Environ 30
Nb d'habitations estimé	Environ 25
Largeur du lieu-dit	Environ 360m
Profondeur du lieu-dit	Environ 215m
Concentration bâtie ?	Oui
Caractère compact de l'urbanisation ?	Environ 3 ha soit une moyenne de 8 logts/ha
Présence d'un noyau ancien/ patrimoine	Oui
Présence d'une servitude	Non
Présence d'un élément de la vie sociale (équipement ou lieu de vie collectif)	Non
Présence de gisements fonciers	Potentiel de 2 logements
Présence d'une activité	Oui gîte et roulotte de la Mésangerie
Présence exploitation agricole ?	Oui mais en dehors de l'enveloppe urbaine du lieu-dit. Située à l'Est (EARL LE PUIITS)
Environnement & Paysage	
Présence d'un élément de la trame verte et bleue	Non
Type de paysage	Rural Ressenti : « village »
Présence réseau d'eau potable et d'eaux usées	Oui Assainissement non collectif
Desserte par les déchets	Oui
Zone à risque	Non mais RN24 à 100m des constructions situées le plus au Nord

Le lieu-dit peut-il répondre aux critères d'un « hameau constitué » selon le SCOT ?

→ **Oui**



Le Plessis Arraud



➤ Le Plessis Arraud



➤ Comporte une extension

Urbanisme	
Nb de constructions	Environ 25
Nb d'habitations estimé	Environ 15
Largeur du lieu-dit	Environ 210m
Profondeur du lieu-dit	Environ 190m
Concentration bâtie ?	Faible
Caractère compact de l'urbanisation ?	Environ 3 ha soit une moyenne de 5 logts/ha
Présence d'un noyau ancien/ patrimoine	Quelques constructions traditionnelles à l'alignement
Présence d'une servitude	Non
Présence d'un élément de la vie sociale (équipement ou lieu de vie collectif)	Non
Présence de gisements fonciers	Potentiel de 3 logements
Présence d'une activité	Oui, un fabricant de meuble « Sous l'écorce »
Présence exploitation agricole ?	Non
Environnement & Paysage	
Présence d'un élément de la trame verte et bleue	Non. Mais zone boisée à proximité.
Type de paysage	Rural et boisé Ressenti : « village »
Présence réseau d'eau potable et d'eaux usées	Oui Assainissement non collectif
Desserte par les déchets	Oui
Zone à risque	Non mais RN24 à 260m des constructions situées le plus au Nord

Le lieu-dit peut-il répondre aux critères d'un « hameau constitué » selon le SCOT ?

➔ **Oui mais fragilité concernant le caractère compact de l'urbanisation et la faible taille du lieu-dit**



L'hôtellerie – Le Guiny



➤ L'hôtellerie



➤ Pas de problème particulier de compatibilité avec ce hameau

Urbanisme	
Nb de constructions	Environ 25
Nb d'habitations estimé	Environ 20
Largeur du lieu-dit	Environ 200m
Profondeur du lieu-dit	Environ 170m
Concentration bâtie ?	Faible
Caractère compact de l'urbanisation ?	Environ 2 ha soit une moyenne de 10 logts/ha
Présence d'un noyau ancien/ patrimoine	Quelques constructions traditionnelles à l'alignement
Présence d'une servitude	Non
Présence d'un élément de la vie sociale (équipement ou lieu de vie collectif)	Non
Présence de gisements fonciers	Potentiel de 3 logements
Présence d'une activité	Non
Présence exploitation agricole ?	Non
Environnement & Paysage	
Présence d'un élément de la trame verte et bleue	Oui – secteur de zones humides car proximité du ruisseau du Veau Lorient + zone boisée
Type de paysage	Rural et boisé Ressenti : « village »
Présence réseau d'eau potable et d'eaux usées	Oui Assainissement non collectif
Desserte par les déchets	Oui
Zone à risque	Non mais RN24 à 240m des constructions situées le plus au Nord

Le lieu-dit peut-il répondre aux critères d'un « hameau constitué » selon le SCOT ?

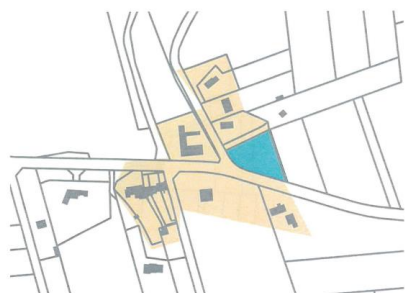
➔ Oui mais fragilité concernant le caractère compact de l'urbanisation + secteurs de zones humides / cours d'eau du Veau Lorient + faible taille du lieu-dit



Le Pâtis du Moulin



➤ Le Pâtis du Moulin



➤ N'est pas considéré comme un hameau constitué en raison de sa faible taille. La disponibilité foncière présente n'est pas censée être urbanisable au titre du SCOT

Urbanisme	
Nb de constructions	Environ 12
Nb d'habitations estimé	Environ 10
Largeur du lieu-dit	Environ 215m
Profondeur du lieu-dit	Environ 95m
Concentration bâtie ?	Non au regard du nombre de construction
Caractère compact de l'urbanisation ?	Environ 2,5 ha soit une moyenne de 8 logts/ha
Présence d'un noyau ancien/ patrimoine	Non (2 constructions traditionnelles à l'alignement)
Présence d'une servitude	Non
Présence d'un élément de la vie sociale (équipement ou lieu de vie collectif)	Non mais situé à 500m du bourg de Porcaro
Présence de gisements fonciers	Potentiel de 1 logement
Présence d'une activité	Non
Présence exploitation agricole ?	Non
Environnement & Paysage	
Présence d'un élément de la trame verte et bleue	Non
Type de paysage	Rural Ressenti : « écart »
Présence réseau d'eau potable et d'eaux usées	Oui Assainissement non collectif
Desserte par les déchets	Oui
Zone à risque	Non

Le lieu-dit peut-il répondre aux critères d'un « hameau constitué » selon le SCOT ?

➔ **Non au regard de la faible concentration bâtie et la faible taille du lieu-dit**



La Demardais



➤ La Demardais



Pas de problème particulier de compatibilité avec ce hameau

Urbanisme	
Nb de constructions	Environ 25
Nb d'habitations estimé	Environ 20
Largeur du lieu-dit	Environ 200m
Profondeur du lieu-dit	Environ 340m
Concentration bâtie ?	Faible
Caractère compact de l'urbanisation ?	Environ 4 ha soit une moyenne de 5 logts/ha
Présence d'un noyau ancien/ patrimoine	Quelques constructions traditionnelles à l'alignement
Présence d'une servitude	Non
Présence d'un élément de la vie sociale (équipement ou lieu de vie collectif)	Non
Présence de gisements fonciers	Potentiel de 2 logements
Présence d'une activité	Non
Présence exploitation agricole ?	Non
Environnement & Paysage	
Présence d'un élément de la trame verte et bleue	Non. Mais une zone humide à proximité.
Type de paysage	Rural Ressenti : « écart »
Présence réseau d'eau potable et d'eaux usées	Oui Assainissement non collectif
Desserte par les déchets	Oui
Zone à risque	Non mais RN24 à 380m des constructions situées le plus au Nord

Le lieu-dit peut-il répondre aux critères d'un « hameau constitué » selon le SCOT ?

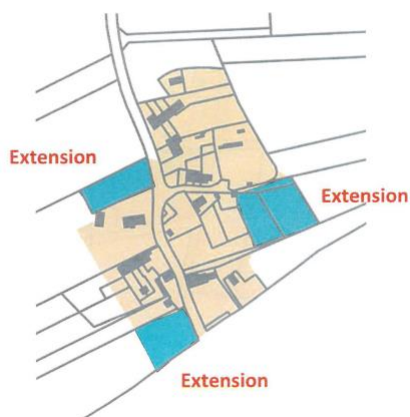
➔ **Oui mais fragilité concernant le caractère compact de l'urbanisation et la faible taille du lieu-dit**



La Priaudais



➤ Le Priaudais



· Hameau qui comporte de l'extension

Urbanisme	
Nb de constructions	Environ 12
Nb d'habitations estimé	Environ 10
Largeur du lieu-dit	Environ 140m
Profondeur du lieu-dit	Environ 180m
Concentration bâtie ?	Faible
Caractère compact de l'urbanisation ?	Environ 1,2 ha soit une moyenne de 8 logts/ha
Présence d'un noyau ancien/ patrimoine	Les constructions (en pierres) et leur implantation sont traditionnelles
Présence d'une servitude	Non
Présence d'un élément de la vie sociale (équipement ou lieu de vie collectif)	mais situé à 300m du bourg de Porcaro
Présence de gisements fonciers	Potentiel de 1 logement
Présence d'une activité	Non
Présence exploitation agricole ?	Non
Environnement & Paysage	
Présence d'un élément de la trame verte et bleue	Non. Mais zone boisée à proximité.
Type de paysage	Rural et boisé Ressenti : « écart »
Présence réseau d'eau potable et d'eaux usées	Oui Assainissement non collectif
Desserte par les déchets	Oui
Zone à risque	Non

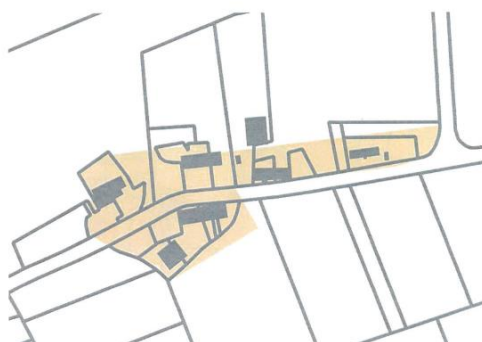
Le lieu-dit peut-il répondre aux critères d'un « hameau constitué » selon le SCOT ?

➔ Oui mais fragilité concernant la faible taille du lieu-dit

La Ville Briend



➤ La Ville Briend



➤ N'est pas considéré comme un hameau dit constitué. Il peut éventuellement présenter quelques disponibilités foncières

Urbanisme	
Nb de constructions	7
Nb d'habitations estimé	5
Largeur du lieu-dit	Environ 160m
Profondeur du lieu-dit	Environ 45m
Concentration bâtie ?	Faible
Caractère compact de l'urbanisation ?	Environ 1 ha soit une moyenne de 5 logts/ha
Présence d'un noyau ancien/ patrimoine	Non mais les constructions sont toutes traditionnelles (en pierres)
Présence d'une servitude	Non
Présence d'un élément de la vie sociale (équipement ou lieu de vie collectif)	Non
Présence de gisements fonciers	Potentiel de 1 logement
Présence d'une activité	Non
Présence exploitation agricole ?	Non
Environnement & Paysage	
Présence d'un élément de la trame verte et bleue	Non.
Type de paysage	Rural Ressenti : « écart »
Présence réseau d'eau potable et d'eaux usées	Oui Assainissement non collectif
Desserte par les déchets	Oui
Zone à risque	Non

Le lieu-dit peut-il répondre aux critères d'un « hameau constitué » selon le SCOT ?

➔ **Non en raison de sa faible taille**



Enjeu :

- 1 lieu-dit actuellement constructible répond aux critères d'un hameau constitué au regard du SCOT : **Le Puits** mais pour un potentiel de logements en densification très faible (environ 2 logements) et réalisé grâce à des divisions éventuelles de parcelles.

3. Les forces vives du territoire

PRESENTATION GENERALE

La commune accueille de nombreuses forces vives qui sont majoritairement regroupées dans le bourg.



ATTRACTIVITE ET FORCES VIVES DE PORCARO

← → Voie verte

Equipements

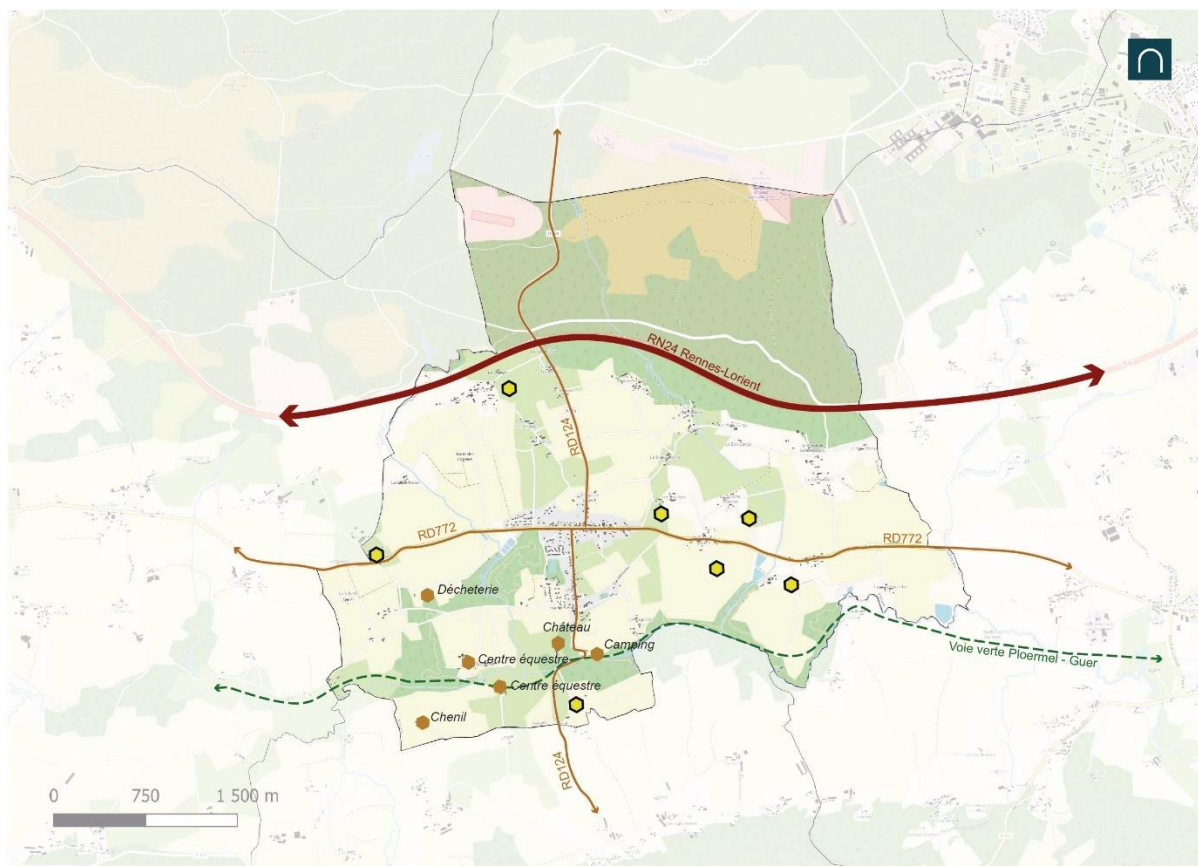
- Scolaires
- Administratifs
- Religieux ou liés à la Madone des Motards
- Loisirs
- Emprise d'équipements publics

Activités

- Commerces et services
- Anciens Commerces et services

L'on trouve sur le territoire des activités et équipements isolés :

- Le camping municipal le long de l'Oyon et de la voie verte
- La déchetterie intercommunale près du lieu-dit Le Briend
- Six secteurs accueillant des exploitations agricoles
- Un chenil situé au lieu-dit Le Breil
- Deux centres équestres : un au lieu-dit Le Vautoudan, l'autre à La Landelle, le long de l'Oyon.



ACTIVITES ISOLEES

- Exploitation agricole
- Activité économique ou équipement public isolé

Zoom sur La Madone des Motards

Porcaro est connue mondialement pour un événement unique : La Madone des Motards. Ce rassemblement motocycliste annuel est devenu une véritable institution qui réunit chaque année (14 & 15 août) de 15 000 à 20 000 motards venus pour le « pardon breton ».



Cet événement nécessite une organisation spécifique pour la commune notamment en termes d'accueil des motards. Des terrains sont ainsi transformés, le temps de l'événement, en camp de toile temporaire.

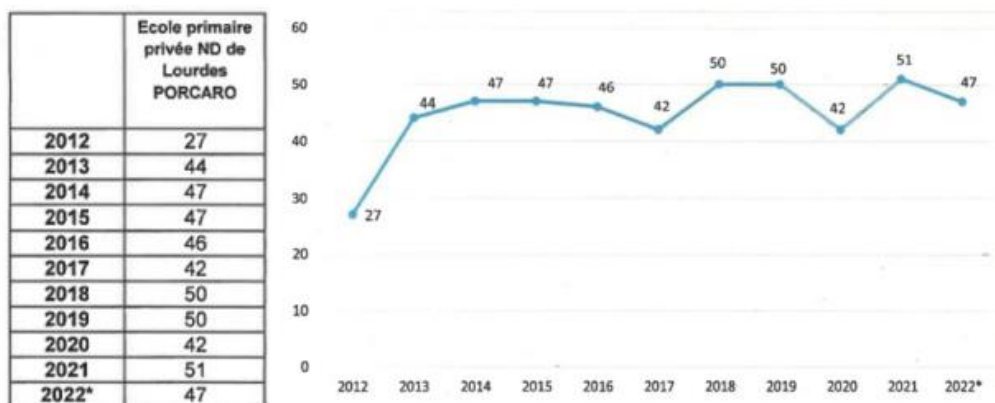
Zoom sur l'enfance

Ecoles

L'enseignement de niveau primaire est assuré dans une école dans le réseau privé, l'école primaire privée « ND de Lourdes » - 2 classes.

Les effectifs élèves dans le premier degré à PORCARO ont connu une croissance entre 2012 et 2013, et se stabilisent autour de **50 élèves** depuis cette date.

Evolution des effectifs scolaires de l'école ND de Lourdes de 2012 à 2022



Collège et lycée

Les élèves de niveau secondaire sont orientés vers les collèges public et privé de GUER.

Tourisme

Par sa situation géographique, elle se situe à l'orée de la forêt de Brocéliande et est traversée par la rivière de l'Oyon. De nombreux chemins de randonnées ou vététistes, cyclos, cavaliers, et marcheurs se côtoient cordialement.

Le dynamisme de ses associations rythme la vie de la commune par leurs manifestations, et plus particulièrement, les 14/15 août, lors de **la Madone des motards**, la commune accueille un grand nombre de visiteurs, tout comme les week-ends de randonnées.

L'AGRICULTURE

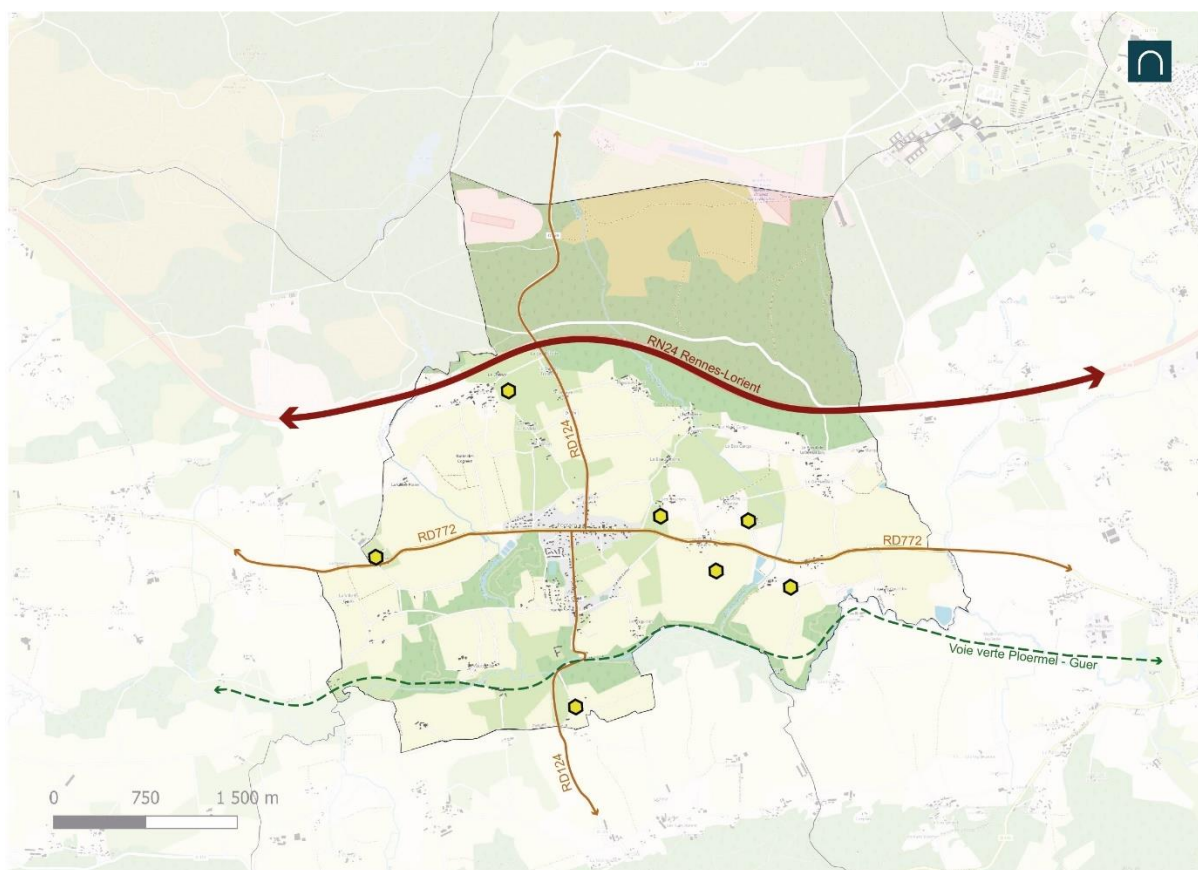
La Charte de l'agriculture et de l'urbanisme

Le **13 février 2020**, le préfet du Morbihan, le président du conseil départemental, le président de l'association des maires et présidents d'EPCI, et le président de la chambre d'agriculture, ont co-signé une Charte de l'agriculture et de l'urbanisme. Les partenaires de cette charte s'engagent à respecter certaines préconisations lors de l'élaboration des documents de planification notamment « protéger les sièges et bâtiments d'exploitation par le respect d'un périmètre d'inconstructibilité (distance de 100 mètres des bâtiments d'élevage) ».

L'activité agricole

La commune accueille **7 exploitants agricoles** :

- André Herviaux (cultures de céréales)
- Jean-François Orjubin (élevage de porc et vaches allaitantes)
- Laurent Renais (élevage vaches laitières et volailles au puits)
- Dominique Vinouze (élevage vaches laitières à l'échange)
- GAEC des Pierres (élevage de lapins et vaches laitières)
- EARL La Vallée Bouillante (élevage de porcs)
- SARL WOODHAVEN : Chenil



AGRICULTURE

- Secteur accueillant des bâtiments agricoles

Surfaces des ilots déclarés à la PAC situés sur la commune

campagne	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
surface déclarée	684.13	696.89	696.7	697.07	678.39	679.43	679.69	679.44	677.11	679.61	676.69
dont surface déclarée en bio					63.49	63.24	62.74	60.81	62.57	6.19	27.59
nombre de déclarants ayant au moins 1 ilot	25	24	24	24	24	24	25	25	25	27	27

Statistiques concernant les exploitations dont le siège est situé sur Porcaro :

campagne	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
nombre de déclarants <u>Surface</u>	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8	8

campagne	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
nombre de déclarants <u>PMTVA</u>	1	1	1	1							
nombre de déclarants <u>Aides bovines</u>					3	3	3	4	4	4	4
effectif déclaré	75	70	76	77	208	213	219	228	228	229	227

campagne	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
nombre de déclarants <u>caprins</u>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
effectif engagé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

campagne	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
nombre de déclarants <u>ovins</u>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
effectif engagé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

4. La mobilité

Le territoire est bien desservi par :

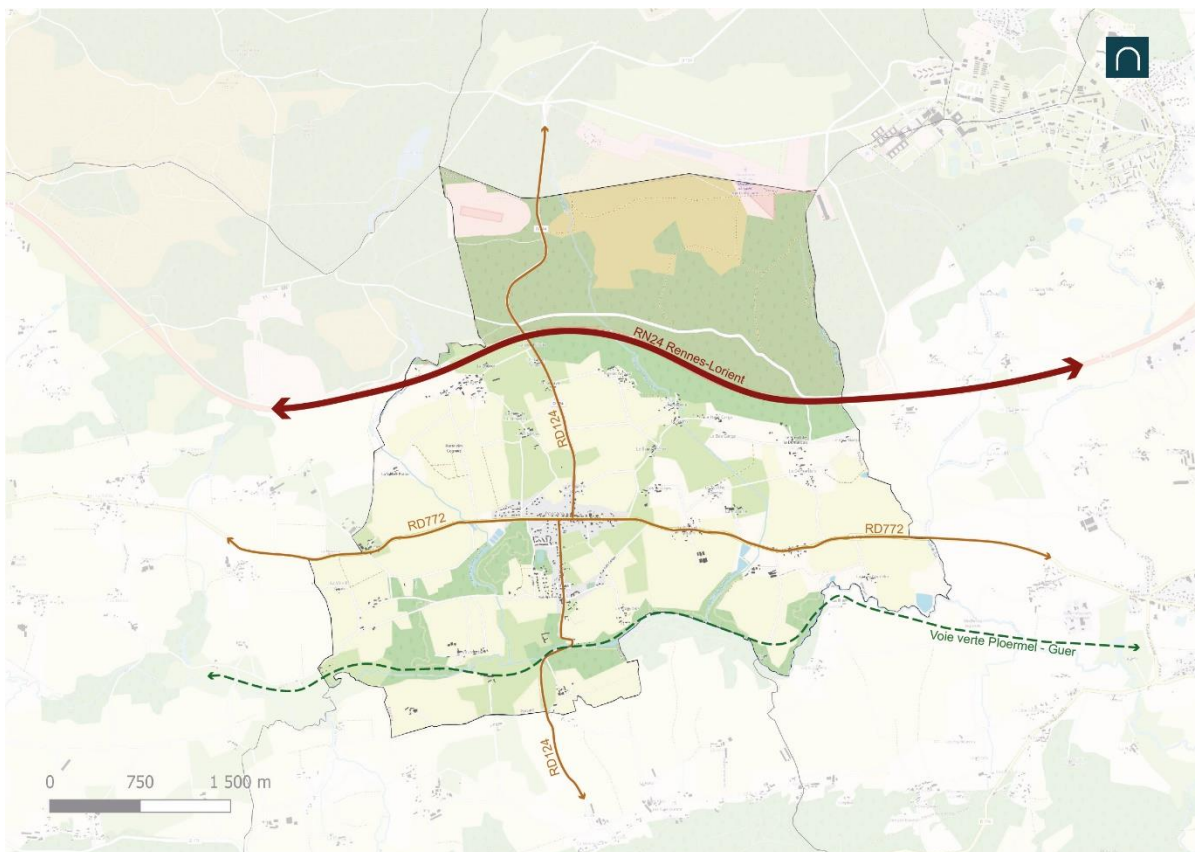
- ✓ La RN24 qui relie Rennes à Lorient
- ✓ Un réseau de routes départementales dont les deux principales sont les RD772 et RD124 qui traversent le bourg.

LA DESSERTE DU TERRITOIRE

Le Conseil Général avait fixé des marges de recul pour toute nouvelle construction le long des voies départementales. Aussi sur la commune de Porcaro, ces marges concernent la RN24 et les routes départementales. Les distances de recul sont les suivantes :




- ✓ RN24 : recul de 100m des constructions
- ✓ RD : recul de 35m des constructions
 - En zone naturelle : 35 m de recul par rapport à l'axe de la chaussée
 - En zone constructible hors agglomération : 20 mètres
 - En agglomération : variable selon le contexte local.

Le bourg présente un maillage de liaisons douces permettant de rejoindre le centre-bourg et les équipements scolaires & sportifs.



DESSERTÉ

Accessibilité

-  Principale voie de communication :
-  Réseau secondaire
-  Voie verte

Porcaro est desservie par :

- **Le réseau BreizhGo** ligne 4 Ploërmel – Malestroit – Vannes
- **Un service de ramassage scolaire** : Oust Brocéliande Communauté a pris la compétence transport scolaire depuis la rentrée 2020. Un bus scolaire assure la navette entre les écoles de Monteneuf et Porcaro.

LES PRATIQUES ALTERNATIVES

Transport à la demande

Un service de taxi à la demande existe sur tout le territoire de l'Oust à Brocéliande communauté. De plus, la commune compte un taxi sur la commune dans le bourg.

Covoiturage

La commune ne compte pas d'aire de covoiturage. L'aire la plus proche est située à Guer, le long de la RN14 au sein de la zone d'activités du Val Coric.

LES PARCOURS DOUX

Le territoire est traversé par la voie verte qui relie Ploërmel à Guer. Elle passe par l'ancienne gare de Porcaro qui est aujourd'hui l'un des bâtiments du camping municipal. Cette voie verte est très empruntée.

Le territoire propose également un sentier balisé avec tracé GPS (« Boucle de la Vallée de l'Oyon ») de 16 km de marche au total.

Le bourg présente un maillage de liaisons douces permettant de rejoindre le centre-bourg et les équipements scolaires & sportifs.

5. Les gisements fonciers au sein de la zone constructible

Quelle méthode a été utilisée pour analyser les gisements fonciers?

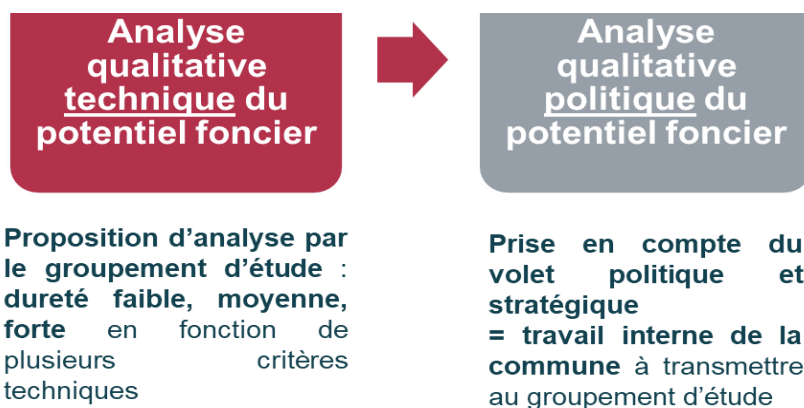
Le référentiel foncier qui a servi de base à la réflexion a été **réalisé par l'intercommunalité en 2020**.

Il a été **actualisé** dans le cadre de la révision de la carte communale en fin d'année 2022. Cette actualisation a pour but **d'identifier le potentiel foncier libre mobilisable** au sein du bourg et de **quantifier le nombre de logements qu'il pourrait accueillir** dans les prochaines années.

Cette étude s'est concentrée au sein de la zone constructible du bourg. L'intercommunalité y a identifié 3 type de gisements fonciers :

- Les dents creuses (parcelles non construites)
- Les espaces densifiables, les cœurs d'ilots (parcelles divisibles, fonds de jardin)
- Le renouvellement urbain (espaces construits mais dont les constructions pourraient être soit réhabilitées, soit démolies pour accueillir un nouveau projet)
= **potentiel en densification**

Présentation schématique de la méthodologie utilisée pour proposer une analyse qualitative de chaque gisement foncier situé au sein de l'enveloppe urbaine :



Etape 1 : Le bureau d'étude mène une analyse qualitative technique de chaque gisement pour estimer un nombre de logements mobilisables

Méthode proposée par le bureau d'études pour déterminer la mobilisation de chaque gisement : système de points selon 3 éléments :

- **La localisation du gisement :**
 - Si zone U = 1 point
 - Si hors zone U = 0,5 point
- **L'accessibilité au gisement :**
 - Si accès facilité (voie desserte existante) = 1 point
 - Si accès non facilité (fonds de jardin) = 0 point
- **La propriété du gisement :**
 - Si propriété publique = 5 points
 - Si moins de 3 propriétaires privés = 1 point

- Si entre 3 et 6 propriétaires privés = 0,5 point
- Si plus de 6 propriétaires privés = 0 point

Si **Plus 3 points = dureté FAIBLE** → la surface totale du gisement sera comptabilisée à **100%** et donc mobilisée dans la carte communale. Une densité lui sera appliquée si la destination du gisement est l'habitat.

Si **3 points = dureté MOYENNE** → la surface du gisement sera comptabilisée à **50%** et donc mobilisée pour moitié dans la carte communale. Une densité lui sera appliquée si la destination du gisement est l'habitat.

Si **Moins 3 points = dureté FORTE** → le gisement n'est **pas comptabilisé** comme potentiel en densification dans la carte communale.

Au final, ce sont **20 gisements** qui ont été analysés par le bureau d'études **pour un potentiel brut d'environ 40 logements**.

A cette analyse technique, s'est ajoutée **une analyse « de terrain » et de pertinence** qui a permis d'écarter et / ou d'actualiser les gisements suivants :

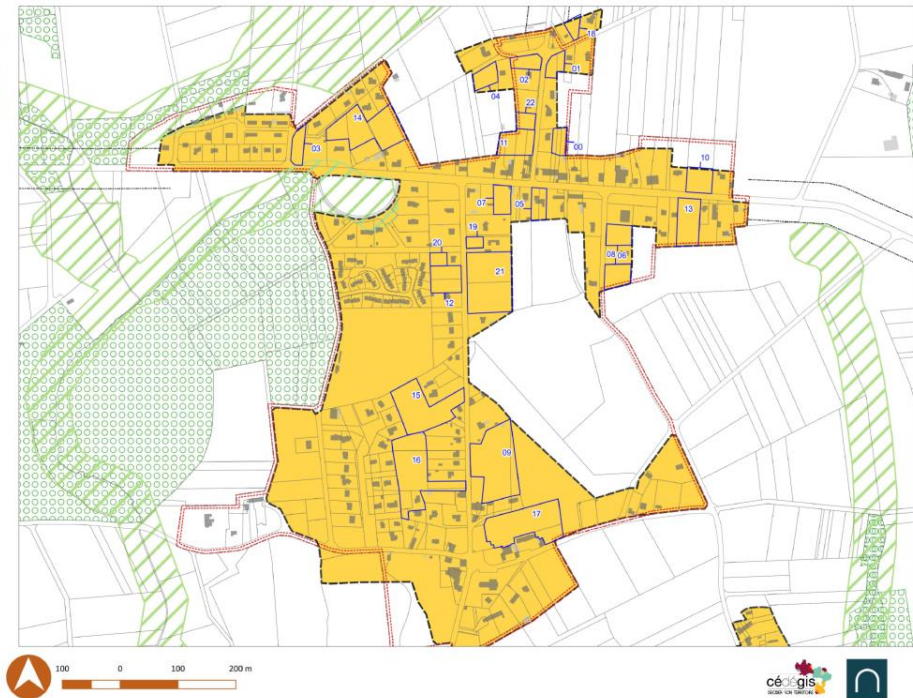
- Ceux qui s'apparentaient à une extension urbaine sont supprimés
- Ceux dont les propriétaires ont été rencontrés par le bureau d'études et qui a permis de modifier la dureté de certains gisements. Ainsi un gisement identifié en dureté « FORTE » dans l'analyse initiale a pu passer en dureté « MOYENNE » selon les propos des propriétaires.

Un fichier Excel a permis de centraliser l'analyse :

n°	observation	DURETE_B	DURETE_E	Surface ha	Estimation logts brut (de manière réélis)	Estimation logts mobilisab	CONSO N°
00	Fond de jardin - extension urbaine - gisement à supprimer			0,1126	0	0	
01	Dent creuse et fond de jardin	3	FORTE	0,1121	2	0	NON
02	Fond de jardin	3	FORTE	0,1211	2	0	NON
03	Dent creuse	3	MOYENNE	0,1267	2	1	NON
04	Dent creuse - extension urbaine - gisement à supprimer			0,1371	0	0	
05	Dent creuse - déjà bâti - gisement à supprimer			0,1443	0	0	
06	Fond de jardin - extension urbaine - gisement à supprimer			0,1573	0	0	
07	Dent creuse avec un garage vacant à démolir	3	MOYENNE	0,1518	3	1,5	NON
08	Fond de jardin - extension urbaine - gisement à supprimer			0,1765	0	0	
09	Grande dent creuse - extension urbaine - gisement à supprimer			0,846	0	0	
10	Dent creuse	2,5	MOYENNE	0,1919	4	2	NON
11	Fonds de jardins groupés	2,5	FORTE	0,2598	5	0	NON
12	Dent creuse dans le bourg à proximité des terrains de sports	3	MOYENNE	0,248	5	2,5	NON
13	Dent creuse	3	MOYENNE	0,15835	3	1,5	OUI
14	Cœur d'îlot - ne s'apparente pas à une extension car la partie Est est artificialisée	2,5	FAIBLE	0,6551	4	4	NON
15	Fond de jardin boisé	3	FAIBLE	0,6424	3	2	OUI
16	Coeur d'îlot	3	MOYENNE	0,7954	4	2	NON
17	Dent creuse - propriété publique extension urbaine - gisement à supprimer			0,7226	0	0	
18	Dent creuse	3	MOYENNE	0,0737	2	0,5	NON
19	Fond de jardin	3	MOYENNE	0,057	1	0,5	NON
20	Fond de jardin	3	MOYENNE	0,0666	1	0,5	NON
21	Dent creuse - extension urbaine - gisement à supprimer			0,8062	0	0	
22	Fond de jardin	3	FORTE	0,0914	1	0	NON
TOTAL					42	18	0,80



- Limite parcellaire
- Rayon de 500m autour d'un monument historique
- Gisement foncier
- Carte communale du 20 juillet 2006**
- ★ Zone de loisirs (manifestation madone des motards)
- Marge de recul
- Voie verte
- Zone constructible
- Espaces boisés
- Site archéologique
- ZAD
- Zones naturelles



Etape 2 : La municipalité complète l'analyse technique par une analyse politique pour affiner le nombre de logements mobilisables

Les élus valident ou modifient la mobilisation de chaque gisement proposée par le bureau d'études en répondant à la question : ce gisement foncier est-il susceptible d'être construit dans les 10 ans ?

Oui	• Passage en dureté Faible
Non	• Passage en dureté forte
Ne sait pas	• Passage en dureté moyenne

En fonction de la réponse à cette question :

L'analyse politique de chaque gisement foncier a été réalisée sur la base d'un atlas A3 comportant une fiche d'analyse par gisement.

Exemple d'une fiche :

CARTE COMMUNALE
Commune de Porcaro
Examen des gisements fonciers
30/11/2022

Gisement foncier n°22

Caractéristiques du gisement

Type	Zone destructible
Observation	Fond de jardin
Surface	914 m²
Commentaires Villes	
Décision Ville	

Dureté

MOYENNE

Note de dureté = 3

Détails de la note de dureté
Localisation = 1
Accessibilité = 1
Propriété = 1

Caractéristiques des parcelles du gisement et de leur(s) propriétaire(s) (entièrement incluses ou avec intersections >= 100 m²)

n°	surface	incluse	nb propriétaires	liste propriétaires	Type propriétaires	Adresse propriétaires	Date naissance propriétaires
28-403	2.437 m²	913 m²	1		Peris. physique	LA BELLE ADUETT0007 RUE DU PIGEON BLANC 56380 PORCARO	92/09/1990

Carte communale du 20 juillet 2006

- Limite parcellaire
- Rayon de 500m autour d'un monument historique
- Gisement foncier
- Marge de recul
- Voie verte
- Zone constructible
- Espaces boisés
- Site archéologique
- ZAD
- Zones naturelles

Résultat de l'analyse politique menée par la municipalité :

Le potentiel de logements mobilisable dans le cadre de la révision de la carte communale de Porcaro est estimé à **18 logements dans le bourg** pour une consommation d'espaces naturels, agricoles, et forestiers estimée à **0,8 hectare** correspondant au gisement 13 + Gisement 15 (boisé)



CHAPITRE 4 : APPROCHE ENVIRONNEMENTALE

Ce chapitre regroupe les données sur les caractéristiques environnementales du territoire et d'une manière générale, du rôle de la nature. Il traite également les sujets touchant à l'énergie, aux réseaux, à la gestion des déchets, aux nuisances (bruit air, etc.) ainsi qu'aux risques auxquels le territoire est soumis. Une synthèse des enjeux identifiés est matérialisée en fin de chapitre dans une partie « Trame verte et bleue ».

1. Les composantes physiques du territoire

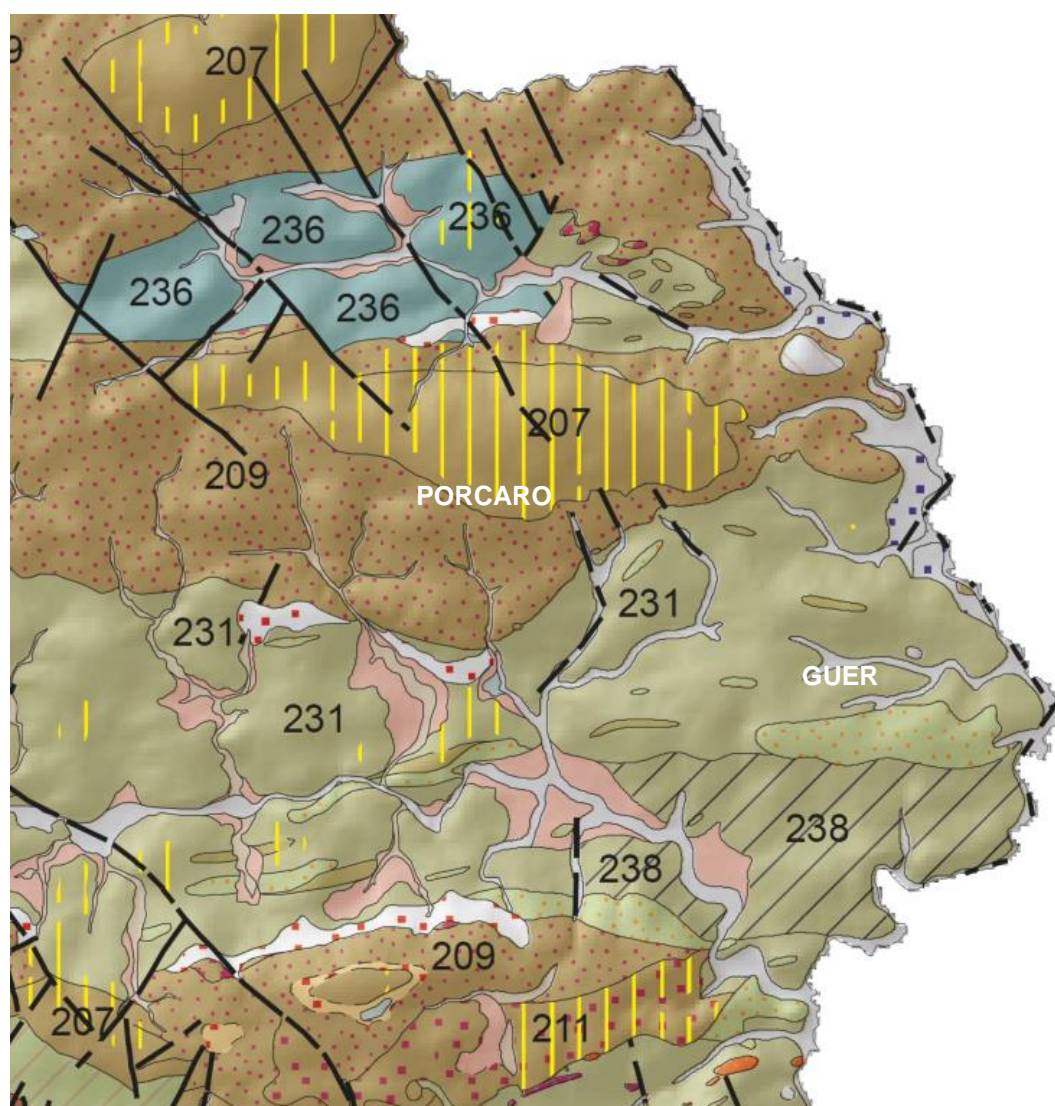
LA GEOLOGIE

Au regard des données de la carte géologique harmonisée du Morbihan publiée en février 2009 par le BRGM, la commune de Porcaro est concernée par les formations géologiques suivantes :

- **N°207 : Formation du Grès armoricains** : quartzites massifs (blanc-beige) et interlits argileux ; grès à magnétite, siltstones micacés, grès à zircon-rutile - Arénig
- **N° 209 : Formation de Pont-Réan** : membre de Montfort : siltites rouges, siltstones grossiers rouge-violacé, siltites micacées pourpres de type Le Boël – Arénig.

Source : BRGM, carte géologique harmonisée du Morbihan publiée en février 2009

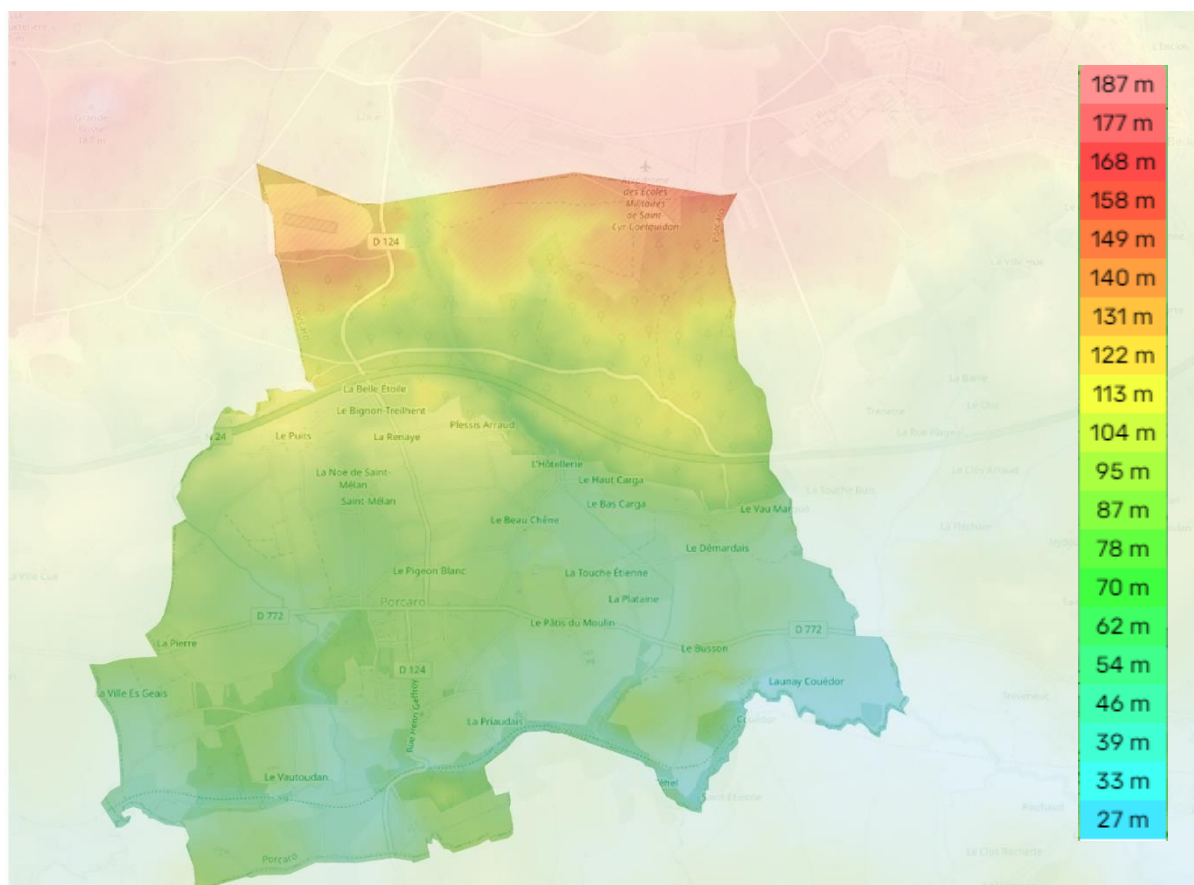
- 207 - Formation du Grès Armoricain: quartzites massifs (blanc-beige) et interlits argileux; grès à magnétite, siltstones micacés, grès à zircon-rutile - Arénig
- 209 - Formation de Pont-Réan: membre de Montfort : siltites rouges, siltstones grossiers rouge-violacé, siltites micacées pourpres de type Le Boël - Arénig inf.



LA TOPOGRAPHIE

La topographie de Porcaro oscille entre 40/50 m au Sud du territoire, au niveau de l'Oyon, et 145m au Nord du territoire à l'emplacement de l'aérodrome des écoles militaires de Coëtquidan.

La topographie du territoire est donc pentue selon un axe Nord-Sud.



LE CLIMAT

Porcaro est sous l'influence du **climat océanique tempéré** (comme pour l'ensemble de la Bretagne).

L'influence de l'Atlantique (courants, vents marins) entraîne des pluies fréquentes, relativement peu abondantes, qui peuvent être rapidement succédées par un temps dégagé.

Par ailleurs, les variations diurnes et saisonnières des températures sont fortement adoucies par ces éléments climatiques. La région présente cependant des zones climatiques, au sein desquels les caractères généraux varient.

Porcaro se situe dans la zone climatique des « Intérieur Est » caractérisée par des hivers plus frais, des étés plus chauds et des pluies modérées. La température moyenne annuelle sur le territoire est de 11°C.

Les données climatologiques les plus représentatives du climat affectant le secteur d'étude, reportées ci-après, proviennent de la station météorologique Météo-France de Ploërmel (rose des vents / données : 1991-2010, températures et précipitations / données : 2000-2004).

La durée de retour de fortes précipitations est issue des données de 1950 à 2003 de la station Rennes Saint-Jacques.

Source : Météo France, données climatologiques des stations de Rennes-Saint-Jacques et de Ploërmel

Les répartitions saisonnières des températures enregistrées sur ce secteur sont reportées dans le tableau ci-après :

Températures moyennes (source : Météo France – Station de Ploërmel 2000-2004)

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Moy. sur l'année
T° min. (°C)	3,3	3,8	4,4	5,3	8,7	11,5	12,8	13,9	10,5	8,9	6,0	3,8	7,7
T° max. (°C)	9,1	10,5	12,9	14,8	18,5	22,6	23,3	24,9	21,8	16,4	12,5	9,5	16,4
Moyennes(°C)	6,2	7,1	8,7	10,1	13,6	17,1	18,1	19,4	16,2	12,6	9,3	6,6	12,1

Avec une lame d'eau moyenne annuelle de l'ordre de 819,1 mm, la région de Porcarol se caractérise par une pluviométrie modérée régulièrement répartie tout au long de l'année avec toutefois des variations saisonnières sensibles. Les disparités saisonnières se traduisent de la manière suivante :

Précipitations (source : Météo France – Station de Ploërmel 2000-2004)

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Moy. sur l'année
P moy. (mm)	105,2	58,0	66,1	56,2	70,6	26,8	60,7	48,7	35,7	108,8	106,9	75,4	819,1

En ce qui concerne les événements pluvieux exceptionnels caractérisant cette région, on reportera ci-après les données statistiques de la station de Rennes Saint-Jacques pour des fréquences de retour quinquennales, décennales et centennales :

Pluies décennales (source : Météo France – Station de Rennes Saint Jacques 1950 -2003)

Episode	Fréquence de retour
	10 ans
15 minutes	17,1 mm
1 heure	26,9 mm
24 heures	48,7 mm

Sur une période de référence allant de 1991 à 2010, la rose des vents permet de caractériser les vents dominants enregistrés sur la station de Ploërmel.

Deux composantes principales se dessinent :

- **une composante sud-ouest** (directions 200° à 240°) qui traduit l'influence océanique de l'Atlantique. Ce sont des vents plutôt forts et qui représente 24,1 % des occurrences, 12,6 % entre 1,5 et 4,5 m/s, 8,6 % entre 4,5 et 8 m/s et 1,8 % supérieurs à 8 m/s.
- **une composante nord-nord-est** (directions 20° à 40°) qui traduit l'influence océanique de la Manche, Ce sont des vents plus faibles qui représente 15,2 % des occurrences, 10,1 % entre 1,5 et 4,5 m/s, 4,7 % entre 4,5 et 8 m/s et 0,4 % supérieurs à 8 m/s.

LA QUALITE DE L'AIR

La réglementation visant à limiter la pollution atmosphérique repose sur 3 lois :

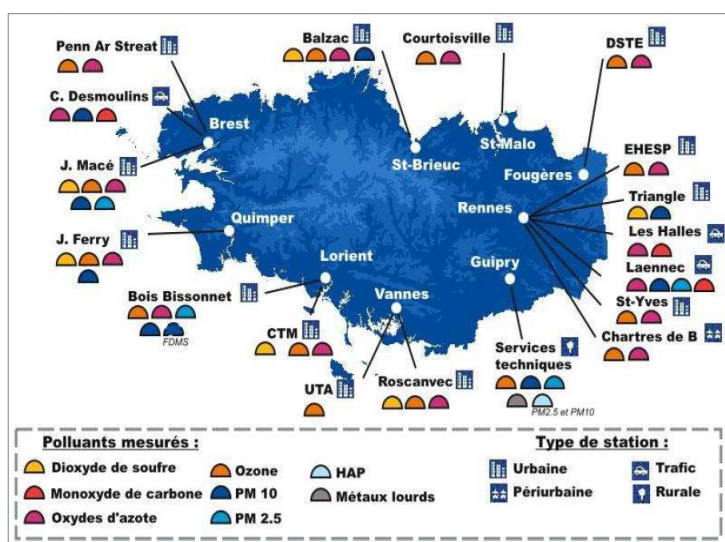
- La loi du 19 juillet 1976, relative aux installations classées,
- La loi du 2 août 1961, relative à la lutte contre les pollutions atmosphériques et les odeurs,
- La loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie du 30 décembre 1996.

Cette loi a imposé la surveillance de la qualité de l'air, sur l'ensemble du territoire national avant 2000.

L'association **Air Breizh** a pour mission de mesurer en continu les polluants atmosphériques des départements de la région Bretagne, s'appuyant pour se faire sur un réseau de quarante stations de mesures en continu implantées dans les principales agglomérations, mais aussi en zones industrielles et dans des communes rurales. Ce réseau est appuyé par des dispositifs mobiles qui permettent de dresser un diagnostic ponctuel complet d'un secteur non couvert.

Il s'agit de stations urbaines, périurbaines ou de trafic (BREST, FOUGERES, LORIENT, QUIMPER, RENNES, SAINT-BRIEUC, SAINT-MALO et VANNES), et de station rurale (GUIPRY).

Localisation stations Air Breizh Rapport d'activité 2012



Aucune surveillance n'est établie à hauteur de Porcaro (56), secteur à composante plus rurale que la station de Vannes (56), station la plus proche du site. De ce fait, le suivi qui y est réalisé n'est pas abordé ci-après. Les valeurs guides de référence généralement admises pour caractériser les teneurs en poussières associées à un secteur donné sont les suivantes (valeurs établies de manière forfaitaire par l'arrêté ministériel du 2 février 1998) :

- Zones très urbanisées ou très industrialisées : 0,08 mg/Nm³
- Zones moyennement urbanisées ou moyennement industrialisées : 0,04 mg/Nm³
- Zones peu polluées (zones rurales) : 0,01 mg/Nm³

Le conseil communautaire De l'Oust à Brocéliande Communauté étudie actuellement son plan climat, air, énergie territorial (PCAET).

La communauté de commune de L'Oust à Brocéliande s'engage dans l'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Ce plan est un outil de planification territoriale de développement durable. Élaboré pour 6 ans, il va fixer les objectifs stratégiques et le plan d'actions sur les domaines de la maîtrise de la consommation énergétique, le développement des énergies renouvelables, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

LES ZONES HUMIDES ET LES COURS D'EAU

Les zones humides

Les zones humides assurent des fonctions essentielles pour le territoire. La prise en compte des zones humides et cours d'eau dans les documents d'urbanisme est un gage de leur protection pérenne.

On entend par zone humide « les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

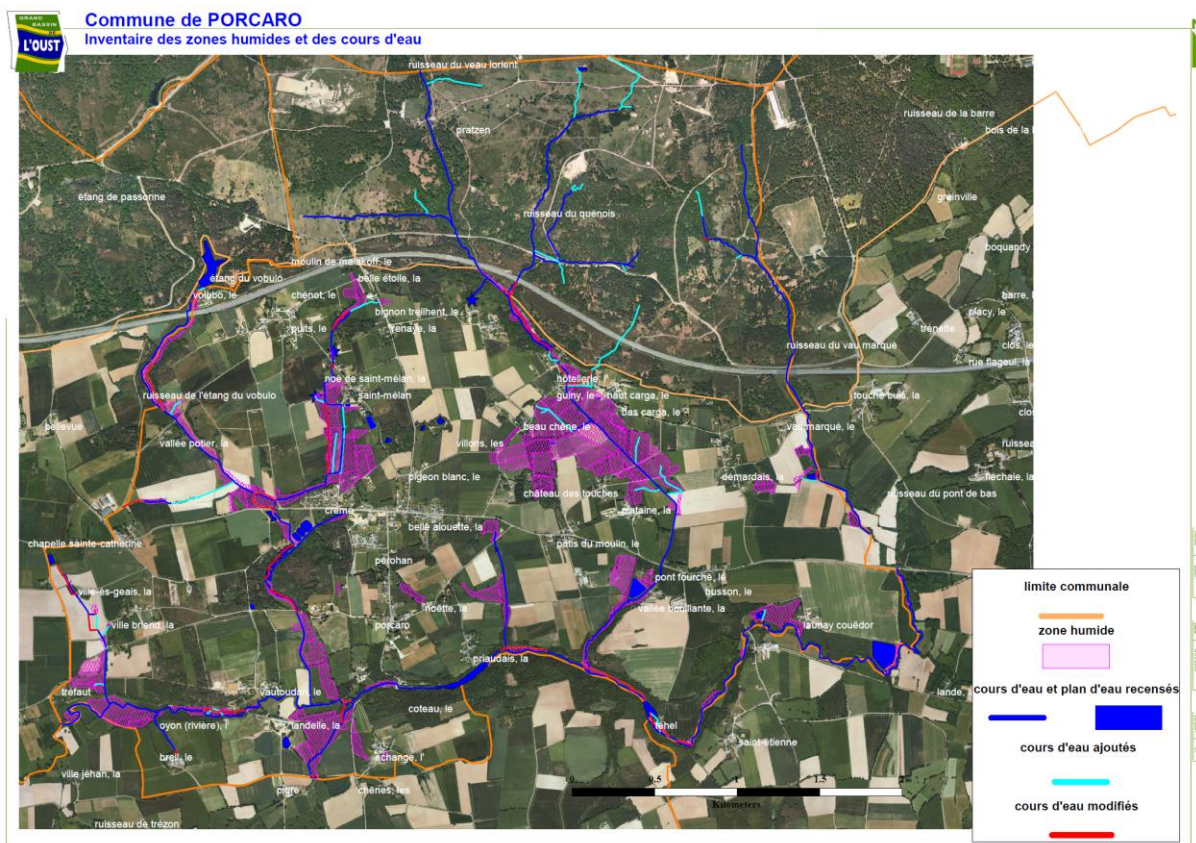
La commune dispose d'une carte des zones humides réalisée en janvier 2009 par le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (SMGBO).

Les zones humides inventoriées sur la commune de Porcaro couvrent une surface de **98,84 ha**. Les zones humides représentent donc **6,37%** du territoire.

Milieu	Code CORINE		Surface (ha)
Bois	44	Bois humide divers	6.24
	44.1	saulaie riveraine	9.72
	44.3*	Aulnaie - Frênaie non marécageuse	0.36
	44.92	Saulaie marécageuse	0.53
	83.321	Plantations de peupliers	3.95
<i>Total bois</i>			20.8
Prairies humides	37.21	Prairie atlantique	21.74
	37.217	Prairie à jonc diffus	21.51
	37.22	Prairie à jonc acutiflore	19.63
	81.2	Prairie artificialisée	0.31
<i>Total prairies humides</i>			63.19
Megaphorbiaies	37.1*	Communauté à Reine des prés et autre mégaphorbiaie	0.76
	37.25*	Prairie de transition à hautes herbes	3.57
<i>Total megaphorbiaies</i>			4.33
Roselières	53.1	Communauté de divers roseaux	0.25
Cultures	82.1		10.28
Total Zones Humides			98.84

La majorité des zones humides recensées à Porcaro sont à hydromorphie temporaire. Elles représentent 98, 52 ha. Les zones humides à hydromorphie permanente représentent quant à elles 0,33 ha. 188 zones humides distinctes ont été inventoriées et cartographiées.

La carte communale intégrera l'inventaire à titre d'information.



Les cours d'eau

Porcaro est située dans le bassin versant de l'Oust. Ce dernier possède quelques sous-bassins versant dont les exécutoires confluent vers l'Aff, affluent de l'Oust.

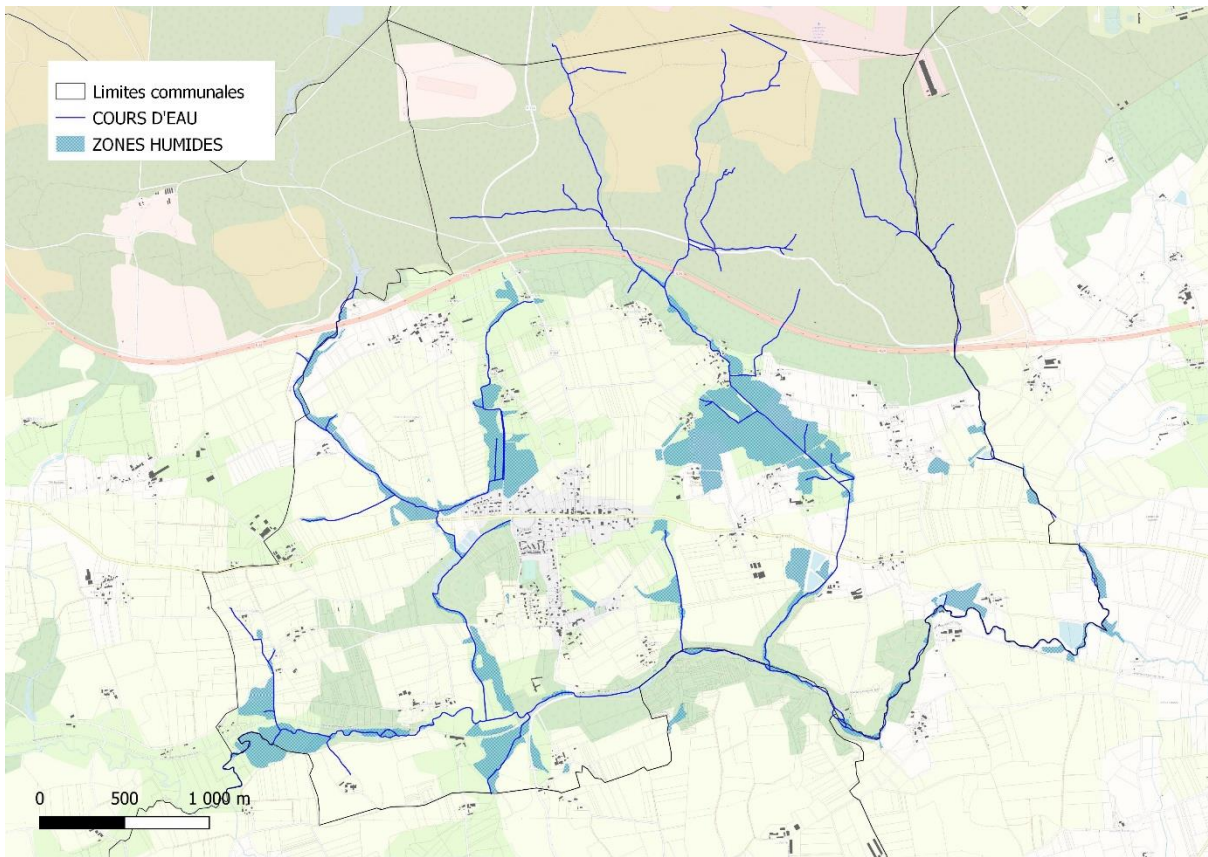
Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), Vilaine, l'Institution d'Aménagement de la Vilaine a réalisé un inventaire des cours d'eau sur l'ensemble du bassin versant, conforme à un cahier des charges validé par la Commission Locale de l'Eau et l'IGN. Par souci de cohérence hydrographique, l'inventaire a été fait à l'échelle du bassin hydrographique de la Vilaine en concertation avec des groupes de travail communaux.

La phase de terrain de l'inventaire cartographique a permis de recenser 6 175 m de cours d'eau en plus des 27 505 m figurant sur les cartes de l'IGN (à l'échelle 1/25000).

En tout, la commune de PORCARO compte donc 33 680 m de cours d'eau, dont 707m de ruisseau busé.

L'inventaire a également permis de recenser 47 plans d'eau de toutes tailles (mares, étangs, etc.) couvrant une surface de 8,65 Ha.

Plusieurs ruisseaux débutent leurs cours à PORCARO à partir de zones humides inventoriées. Ils peuvent donc connaître des périodes de tarissement de plusieurs mois (notamment en période estivale).



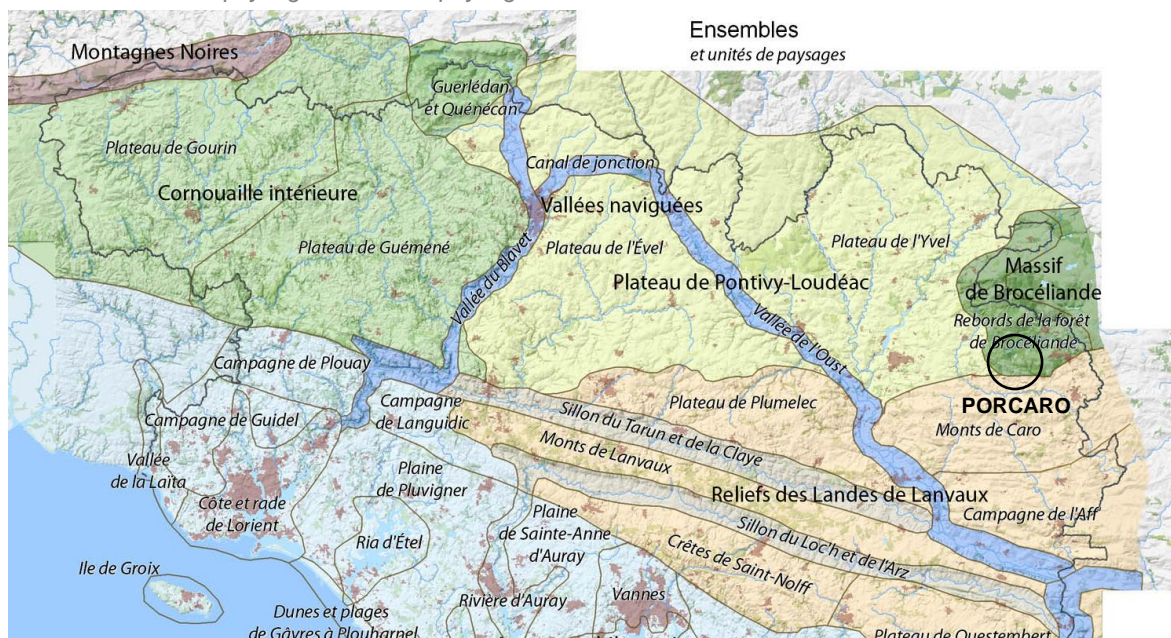
2. Le cadre naturel

LE PAYSAGE

Le territoire de Porcaro est concerné par deux unités paysagères identifiées dans l'atlas des paysages du Morbihan :

- Le massif de Brocéliande (plus particulièrement le rebords de la forêt de Brocéliande) pour la partie Nord du territoire à partir du bourg.
- Les reliefs des Landes de Lanvaux (plus particulièrement Les Monts de Caro) pour la partie Sud du territoire à partir du bourg vers l'Oyon. Ses particularités sont :

Carte des unités de paysage / Atlas des paysages du Morbihan



Le rebords de la forêt de Brocéliande



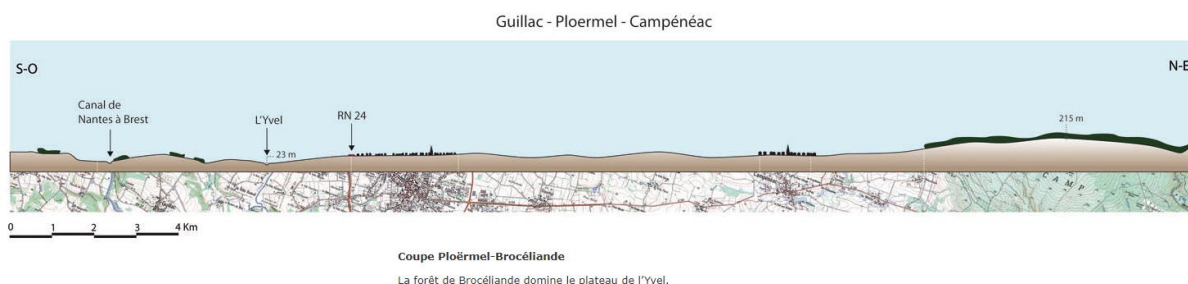
La forêt de Paimpont est plus connue sous le nom de "forêt de Brocéliande". La forêt mythique de la légende arthurienne n'a jamais existé qu'à travers la littérature. Pas clairement localisée, elle a été successivement identifiée à la forêt de Quintin (Côtes-d'Armor) puis à la forêt de Huelgoat (Finistère) avant de se confondre durablement avec celle de Paimpont (principalement en Ile-et-Vilaine).

Seule une partie des lisières du massif forestier est morbihannaise. Elle marque, en quelque sorte, le seuil d'entrée dans l'imaginaire du roi Arthur et des chevaliers de la Table Ronde, de l'enchanteur Merlin et de la fée Viviane. Les mises en scène évoquant "in situ" la vigueur de cet imaginaire, associées à des motifs de paysages singuliers et alimentées par les productions littéraires (héroïc fantasy) et cinématographiques, sont des éléments indissociables des conditions de perceptions.

L'unité de paysage est également marquée par la présence des écoles militaires de Saint-Cyr-Coëtquidan, occupant de vastes périmètres à proximité de Saint-Malo-de-Beignon.

La majeure partie du massif forestier de Brocéliande se situe dans le département d'Ille-et-Vilaine, une partie des lisières sud-ouest appartient au département du Morbihan. Cette unité « de frange » borne la limite départementale nord-est. Côté plateau cultivé, les limites sont plus progressives et se ressentent surtout dans le contraste d'intensité des composantes naturelles en présence (relief plus doux, végétation moins dense vers le plateau). La RN 24 marque un seuil plus net au sud. Les lisières du massif forestier de Brocéliande indiquent clairement, de manière compacte sur leurs reliefs, les limites de l'unité.

La présence des écoles militaires de Saint-Cyr-Coëtquidan a créé des formes bâties spécifiques, de grandes dimensions et une pression pavillonnaire qui s'est largement répandue le long des routes, en tentacules à partir du centre. Les infrastructures des écoles sont présentes, mais rarement accessibles. La RN 24, au contraire, constitue un équipement fort de l'unité et l'un de ses principaux points de vue.

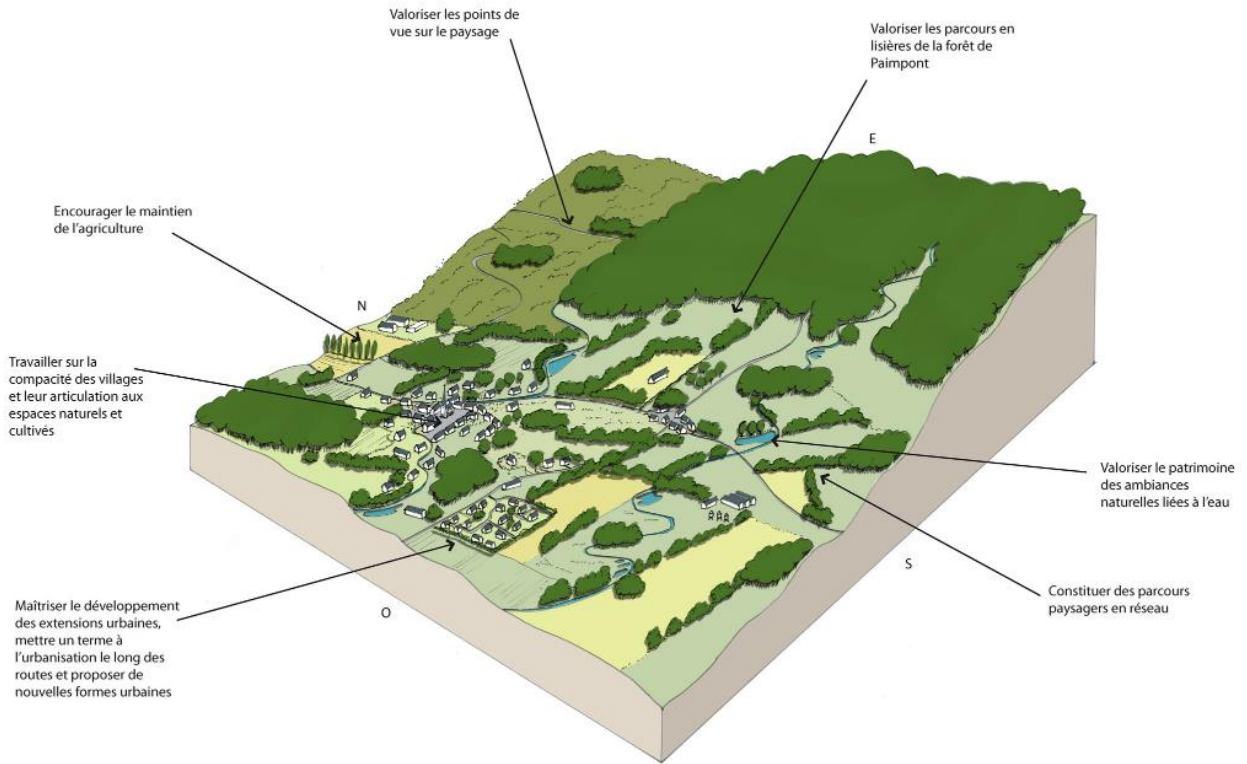


La RN 24 marque une limite nette au sud de la forêt de Brocéliande, et constitue un point de vue très intéressant sur l'unité paysagère, ponctué par le moulin de Malakoff. Épousant les reliefs du rebord, ses nombreux virages offrent des vues sur la matière boisée, sur la roche, sur des landes, un peu (trop peu ?) sur les horizons plus dégagés du sud du département.

Cette séquence de la route identifiée comme "Brocéliande et Coëtquidan" (deux événements fortement signalés par les panneaux touristiques) constitue pour l'automobiliste un seuil très net au passage entre les deux départements, une porte lisible, qui renforce la compréhension du territoire.

L'agriculture garde une place prépondérante dans le paysage des rebords de la forêt de Brocéliande.

Les dynamiques à court terme concernent plutôt les espaces de friches ou de landes dont l'intérêt paysager est important. Sans intervention, ces espaces évoluent spontanément vers le peuplement forestier. Les camps militaires assurent probablement leur présence, dans la mesure où les exercices de tir nécessitent des dégagements visuels.



Bloc diagramme : des modalités de développement pour la qualité paysagère

Synthèse schématique des enjeux d'aménagement du paysage.

Les Monts de Caro



L'unité de paysage se situe en partie nord de l'ensemble des reliefs de Landes de Lanvaux, au contact du plateau de Pontivy-Loudéac et des rebords de la forêt de Brocéliande, avec lesquels les transitions paysagères sont progressives.

Ce sont les reliefs en creux qui dessinent les rebords de l'unité ; le canal de l'Oust à l'ouest, la rivière de l'Aff et ses affluents au sud, et la vallée de l'Oyon au nord et à l'est.

L'alternance des monts et sillons est une caractéristique de l'unité, elle rythme le paysage et séquence les parcours.

Au centre, les monts de Caro sont caractérisés par deux alignements est-ouest, marqués avec moins de vigueur que dans le reste de l'ensemble, mais sensibles, par les boisements (bois de la Grée, bois de la Bourdonnaye, bois de Coetion) qui les coiffent.

Les plaines sont quant à elles davantage dégagées, plus ouvertes.

Au nord, entre Ploërmel et Guer, une véritable structure paysagère est lisible. La vallée de l'Oyon s'étend largement entre les reliefs de la forêt de Brocéliande et les monts de Caro signalés par leurs boisements. Sur les versants, les routes suivent en parallèle le lit de la rivière, et donnent des vues (à contre-jour) sur les versants cultivés et bocagers de l'Oyon. Les bourgs se sont implantés le long des axes de circulation, en positions hautes sur le paysage (Guer, Porcaro, Augan le long de la D772).



La vallée de l'Oyon vue depuis la RD 772

Les boisements opaques occupent la crête tandis que la vallée, plus dégagée, est animée par des éléments de bocage se mêlant aux boisements.

De Lanvaux à Brocéliande



Coupe des reliefs des Landes de Lanvaux au massif de Brocéliande

La coupe met en évidence le relief ondulé et la dispersion de l'habitat qui caractérisent l'unité de paysage.

LE PATRIMOINE NATUREL REMARQUABLE

ZNIEFF, Natura 2000 : A quoi cela sert ?

Les désignations de type ZNIEFF, Natura 2000, repose **sur la présence d'au moins une population d'une espèce déterminante** permettant de définir et de délimiter l'espace à protéger au sens des directives européennes ou de la loi française.

C'est une des bases de hiérarchisation des enjeux du patrimoine naturel, de la stratégie nationale pour la biodiversité, de la stratégie régionale pour la biodiversité (SRB), de la stratégie nationale de création d'aires protégées (SCAP), outil mis en place pour l'inventaire national de protection naturel du Muséum national d'histoire naturelle³. Il est notamment utilisé pour les études d'impact et l'évaluation environnementale obligatoires avant tout projet d'aménagement du territoire, ou d'installations industrielles ou agricoles ayant un impact significatif sur l'environnement.

Natura 2000

Outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. La liste précise de ces habitats et espèces est annexée à la directive européenne oiseaux et à la directive européenne habitats-faune-flore.

La commune de Porcaro n'est concernée par **aucun site Natura 2000**.

Arrêté de biotope

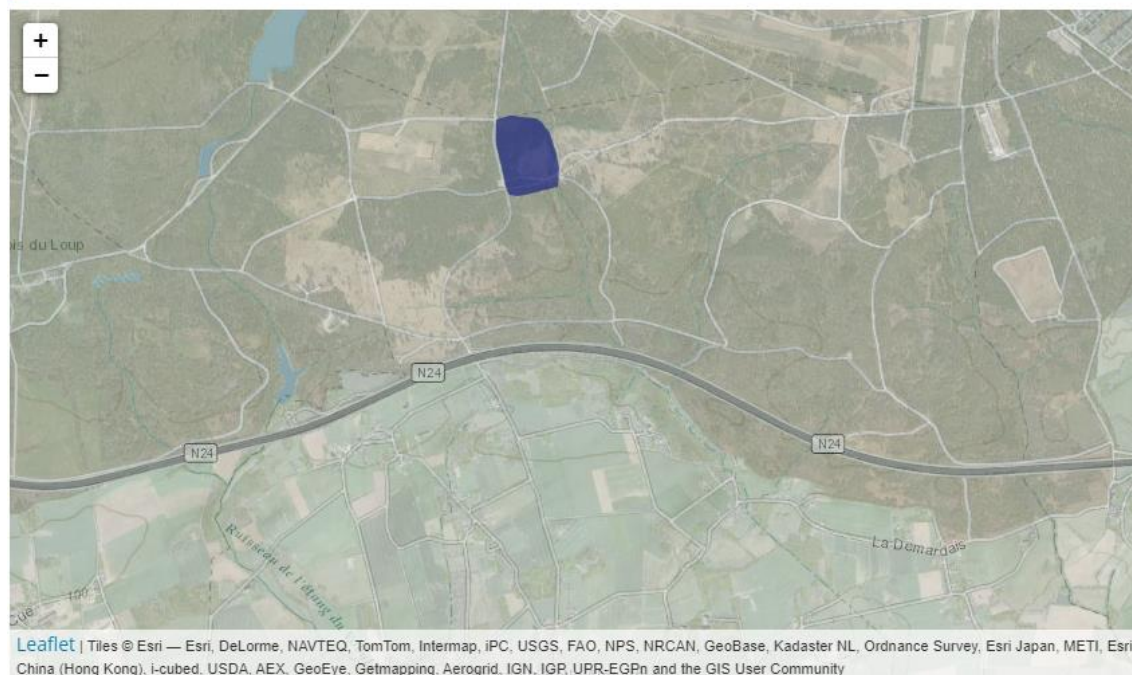
La commune de Porcaro n'est **pas concernée par un arrêté de biotope**.

ZNIEFF

En France, une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique, abrégée par le sigle ZNIEFF, est un espace naturel inventorié en raison de son caractère remarquable.

La commune de Porcaro est concernée par :

- **ZNIEFF de type 1 : landes tourbeuses de Coëtquidan (n° 530030163).**



LA TRAME VERTE ET BLEUE

Le SRCE

La trame verte et bleue est un outil alliant préservation de la biodiversité, aménagement et gestion durables des territoires. Elle doit contribuer à préserver les écosystèmes et leurs fonctionnalités, qui rendent de nombreux services à l'homme. Sa déclinaison régionale correspond au schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Le SRCE de Bretagne a été adopté le 2 novembre 2015 par arrêté du préfet de la région Bretagne. Ce document présente différents éléments :

- Cartographie la trame verte et bleue régionale au 1/100 000^{ème}
- Définit un programme d'actions, détaillant les mesures contractuelles à privilégier pour assurer la préservation voire la remise en bon état des continuités, ainsi que les mesures prévues pour accompagner la mise en œuvre locale de la trame verte et bleue ;
- Intègre un dispositif de suivi et d'évaluation.

Le SRCE privilégie la notion de connexion entre milieux naturels. L'analyse du niveau de connexion entre milieux naturels sur l'ensemble de la région a été croisée avec différentes caractéristiques des territoires bretons (pression urbaine, unités de paysage, activités agricoles, etc.). LE SRCE souligne l'importance de certains éléments du paysage naturels et semi-artificiels présents sur le territoire, tels que le bocage (haies, talus, bosquets, prairies naturelles, etc.).

Ce croisement a conduit à l'identification de « grands ensembles de perméabilité ».

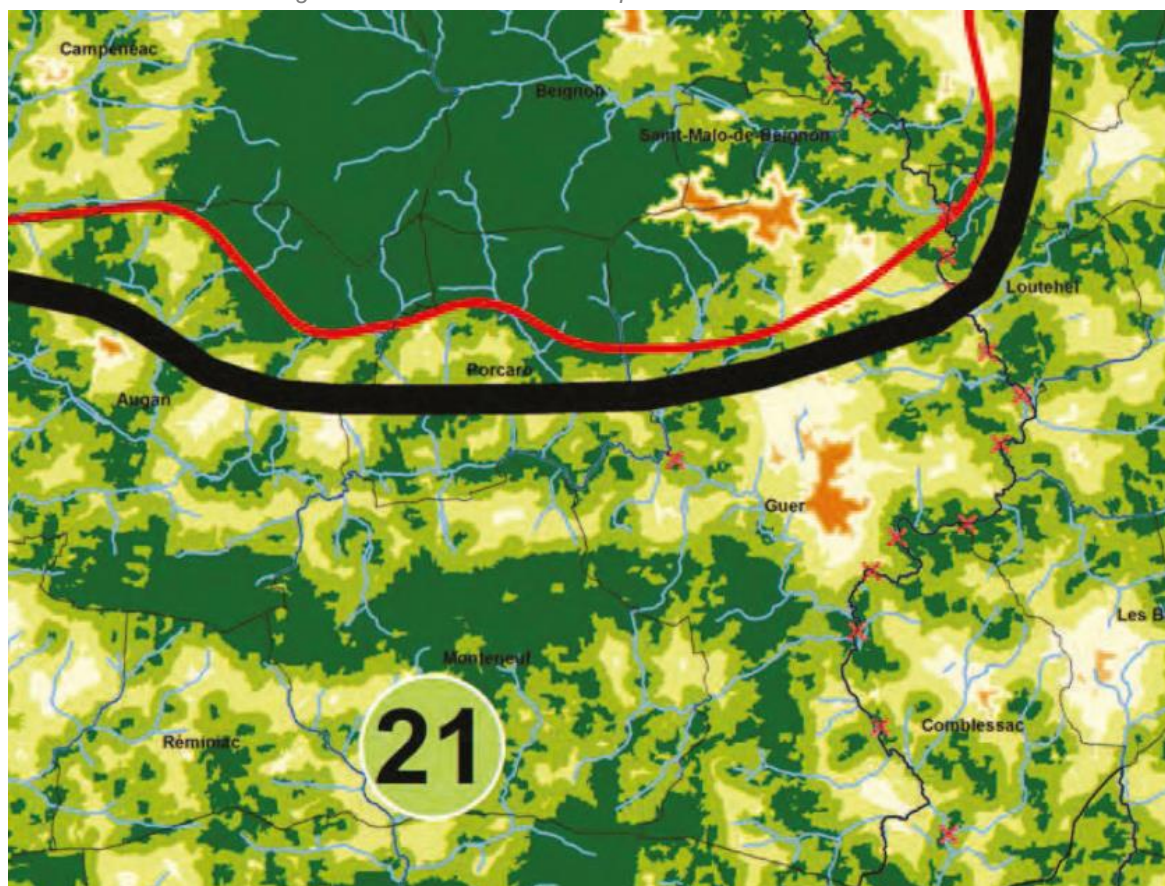
Les corridors écologiques régionaux sont constitués à la fois :

- **Par les grands ensembles de perméabilité** qui présentent un niveau de connexion entre milieux naturels très élevé : en leur sein, il est encore plus difficile qu'ailleurs d'identifier des axes préférentiels de connexions. Ils ont alors été reconnus comme « corridors-territoires »
- **Par les axes des principales connexions**, de dimension régionale, entre réservoirs régionaux de biodiversité et/ou entre grands ensembles de perméabilité. Ils sont qualifiés de « corridors linéaires » et sont visualisés par des flèches de principe.

La commune de Porcaro est concernée par les deux ensembles de perméabilité suivant :

- N°19 au Nord de la RN24: « De la forêt de Lorge à la forêt de Brocéliande »
- N°21 au Sud de la RN24: « Du Plateau de Plumélec aux collines de Guichen et Laillé ».

Carte extraite de GéoBretagne Les Grands Ensemble de perméabilité



Ci-dessous, la liste des actions prioritaires du Plan d'Actions Stratégiques (PAS) pour l'ensemble n°19 :

Grand ensemble de perméabilité n° 19 : De la forêt de Lorge à la forêt de Brocéliande

Constituants de la trame verte et bleue régionale et principaux éléments fracturants

- **Perméabilité d'ensemble:** territoire présentant un niveau de connexion des milieux naturels élevé. Secteurs de très faible connexion des milieux naturels circonscrits et à associer à :
 - des espaces agricoles ouverts;
 - des pôles urbains dont le plus étendu est Ploërmel (en limite sud du GEP), les autres étant très réduits en surface.
 Axes de communication fracturants au nombre de trois pour les principaux :
 - en limite sud du GEP, la RN 24 axe 2 x 2 voies Rennes - Lorient;
 - au centre du GEP, la RN 164 axe RN 12-Châteaulin, en cours d'aménagement en 2 x 2 voies;
 - à l'extrême nord du GEP, la RD 700 axe Saint-Brieuc-Loudéac pour partie en 2 x 2 voies.
- **Cours d'eau:** réseaux hydrographiques des têtes de bassins versants du ruisseau d'Évron, du Gouessant, de l'Arguenon, de la Rance, du Meu, de l'Aff et de l'Oust (pour partie). Sur ces cours d'eau, existent des éléments fracturants, définis dans le référentiel des obstacles à l'écoulement.
- **Réservoirs régionaux de biodiversité** associés pour l'essentiel :
 - à des boisements, et notamment à plusieurs grands massifs forestiers [forêts de Paimpont, de Lanouée, de la Hardouinais, de Loudéac, de Lorge, de Perche, de Boquen - sous-trames « forêts » et « landes/pelouses/tourbières »];
 - aux zones de bocage en périphérie de certains de ces boisements [sous-trame « bocages »].



Fondements des limites du GEP

- Limite ouest définie de façon à englober les forêts de Lanouée, de Loudéac et de Lorge ainsi que les territoires compris entre ces massifs parsemés de boisements.
- Limite nord-ouest s'appuyant sur le massif forestier de Lorge.
- Limites nord définies au vu de l'analyse des niveaux de connexion des milieux naturels et intégrant les forêts de Boquen, de la Hardouinais, de Brocéliande, de Montfort ainsi que les territoires compris entre ces massifs parsemés de boisements.
- Limite est excluant la ceinture périurbaine de l'agglomération rennaise, objet d'une forte pression d'urbanisation.
- Limite sud définie en s'appuyant sur le massif de Brocéliande, sur la RN 24 et sur la vallée de l'Oust jusqu'à la forêt de Lanouée.

Occupations du sol et activités humaines

- Paysage de bocage dense et prairies sur collines dominant au nord/Paysage cultivé à ragosses dominant entre les grands massifs forestiers au sud.
- Pression d'urbanisation et d'artificialisation globalement faible à l'exception des abords de l'agglomération rennaise.
- Orientation des exploitations agricoles : moitié ouest, lait dominant et porcs/moitié est, lait très dominant.

Constituants de la trame verte et bleue régionale et principaux éléments fracturants

- **Corridors écologiques régionaux:**
 - connexion entre le littoral du Goëlo et l'ensemble massif du Méné/collines d'Uzel [CER n° 6];
 - connexion entre le massif du Méné et le plateau du Penthièvre [CER n° 14];
 - connexion entre les massifs forestiers de Lorge à Brocéliande, d'une part, et les massifs forestiers du nord de l'Ille-et-Vilaine, d'autre part [CER n° 15];
 - connexion est-ouest entre les massifs forestiers de Brocéliande et de Lorge [CER n° 13];
 - connexion nord-sud entre les landes de Lanvaux et le massif du Méné [CER n° 18];
 - connexion nord-sud entre les landes de Lanvaux et le massif de Brocéliande [CER n° 19];
 - connexion est-ouest entre le massif de Brocéliande et la vallée de la Vilaine [CER n° 20].

Objectif assigné au GEP n° 19

- Conforter la fonctionnalité écologique des milieux naturels

Contribution aux objectifs assignés

- **Aux réservoirs régionaux de biodiversité :**
 - > Préserver la fonctionnalité écologique des milieux naturels
- **Aux cours d'eau de la trame verte et bleue régionale :**
 - > Préserver ou restaurer la fonctionnalité écologique des cours d'eau
- **Aux corridors écologiques régionaux :**
 - CER n° 6: Connexion entre le littoral du Goëlo et l'ensemble massif du Méné/collines d'Uzel
 - > Restaurer la fonctionnalité écologique des milieux naturels
 - CER n° 14: Connexion entre le massif du Méné et le plateau du Penthièvre
 - > Restaurer la fonctionnalité écologique des milieux naturels
 - CER n° 15: Connexion entre les massifs forestiers de Lorge à Brocéliande, d'une part, et les massifs forestiers du nord de l'Ille-et-Vilaine, d'autre part
 - > Restaurer la fonctionnalité écologique des milieux naturels
 - CER n° 13: Connexion est-ouest entre les massifs forestiers de Brocéliande et de Lorge
 - > Préserver la fonctionnalité écologique des milieux naturels
 - CER n° 18: Connexion nord-sud entre les landes de Lanvaux et le massif du Méné
 - > Restaurer la fonctionnalité écologique des milieux naturels
 - CER n° 19: Connexion nord-sud entre les landes de Lanvaux et le massif de Brocéliande
 - > Préserver la fonctionnalité écologique des milieux naturels
 - CER n° 20: Connexion est-ouest entre le massif de Brocéliande et la vallée de la Vilaine
 - > Restaurer la fonctionnalité écologique des milieux naturels

Liasons avec les GEP limitrophes

- À l'ouest, GEP n° 20: limite nette associée à la variation du niveau de connexion des milieux naturels.
- Au nord-ouest, GEP n° 13: limite nette s'appuyant sur la haute vallée de l'Oust.
- Au nord, GEP n° 4: limite très peu marquée au regard des niveaux de connexion des milieux naturels notés au sein des GEP n° 4 et 19.
- Au nord-est, GEP n° 18: limite assez tranchée au vu de la différence de niveau de connexion des milieux naturels constatée entre les deux GEP, et au vu de l'occupation du sol avec la forte présence de boisements au sein du présent GEP.
- À l'extrême est, GEP n° 26: limite peu tranchée au vu de l'expansion de la pression urbaine autour de l'agglomération rennaise, affectant la partie la plus orientale du GEP n° 19.
- Au sud, GEP n° 21: limite nette au regard de la différence d'occupation du sol [GEP n° 19 se caractérisant par la présence de grands massifs boisés absents du GEP n° 21].

Actions du PAS prioritaires

<p>Trame bleue C 9.1 Systématiser la prise en compte de la trame verte et bleue dans la mise en œuvre des projets territoriaux de bassins versants.</p>
<p>Trame bleue C 9.2 Préserver et restaurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les zones humides ; • les connexions entre cours d'eau et zones humides ; • les connexions entre cours d'eau et leurs annexes hydrauliques ; <p>et leurs fonctionnalités écologiques.</p>
<p>Trame bleue C 9.3 Préserver et restaurer les fonctionnalités hydrauliques et écologiques des têtes de bassin versant.</p>
<p>Action Agriculture C 10.1 Promouvoir une gestion des éléments naturels contributifs des paysages bocagers, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les haies et les talus ; • les autres éléments naturels tels que bois, bosquets, lisières, arbres isolés, mares, etc. ; <p>qui assure le maintien, la restauration ou la création de réseaux cohérents et fonctionnels.</p>
<p>Action Agriculture C 10.2 Promouvoir, en zone de polycultures-élevage, des reconversions de zones humides cultivées en prairies naturelles humides.</p>

<p>Action Agriculture C 10.3 Promouvoir des pratiques culturales favorables à la trame verte et bleue.</p>
<p>Action Sylviculture C 11.1 Promouvoir des gestions forestières qui intègrent la dynamique des peuplements et assurent le maintien de stades pionniers et de trames de vieux bois.</p>
<p>Action Sylviculture C 11.2 Privilégier des gestions forestières orientées vers des peuplements mélangés et intégrant des essences autochtones adaptées aux conditions locales.</p>
<p>Action Sylviculture C 11.3 Préserver et restaurer les landes intérieures par la mise en œuvre de pratiques de gestion extensives adaptées au site.</p>
<p>Action Gestion C 12.1 Préserver et restaurer les landes intérieures par la mise en œuvre de pratiques de gestion extensives adaptées au site.</p>
<p>Action Gestion C 12.2 Mettre en œuvre des modalités de gestion des tourbières assurant leur maintien et leur fonctionnalité.</p>



<p>Action Urbanisation D 13.1 Élaborer des documents d'urbanisme, conjuguant sobriété foncière et prise en compte de la trame verte et bleue.</p>
<p>Action Infrastructures D 15.1 Mettre en œuvre des programmes d'aménagement, de création et de gestion d'ouvrages terrestres ou hydrauliques permettant de rétablir ou favoriser la circulation de la faune terrestre et aquatique.</p>
<p>Action Infrastructures D 15.2 Engager un programme de généralisation d'une gestion écologique différenciée des dépendances des routes, des voies ferrées, des aérodromes et aéroports, ainsi que des tranchées des lignes électriques aériennes à haute et très haute tension.</p>
<p>Action Infrastructures D 16.2 Dans le cas de requalification d'infrastructures avec tracés neufs, intégrer au projet la réduction de la fragmentation due au tracé existant.</p>

■ Action de priorité de niveau 1 ■ Action de priorité de niveau 2

Ci-dessous, la liste des actions prioritaires du Plan d'Actions Stratégiques (PAS) pour l'ensemble n°21 :

Grand ensemble de perméabilité n° 21 : Du plateau de Plumélec aux collines de Guichen et Laillé

Fondements des limites du GEP

- Limite sud venant en appui sur les reliefs des landes de Lanvaux et plus particulièrement sur le versant de la ligne de crête dominant les vallées du Tarun (à l'ouest) et de la Claire (à l'est).
- Limites nord définies :
 - en intégrant les reliefs au nord des landes de Lanvaux (plateau de Plumélec) et s'appuyant sur la limite sud du bassin de Pontivy-Loudéac ;
 - en appui sur le massif de Brocéliande.
- Limites est définies en englobant les collines de Guichen et la partie la plus occidentale des crêtes de Bain-de-Bretagne, de part et d'autre de la vallée de la Vilaine, ces deux ensembles se caractérisant par un niveau de connexion des milieux naturels élevé.

Occupations du sol et activités humaines

- Paysage de bocage à ragosses déstructuré dominant.
- Pression d'urbanisation et d'artificialisation faible à moyenne tendant à s'accroître à l'approche du bassin rennais.
- Orientation des exploitations agricoles : d'ouest en est, lait et porcs/lait et volailles/lait très dominant.

Constituants de la trame verte et bleue régionale et principaux éléments fracturants

- **Perméabilité d'ensemble** : territoire présentant une connexion entre milieux naturels élevée. Éléments de fracture associés à l'urbanisation circonscrits à des bourgs principalement de taille réduite, et à ceux plus étendus de Locminé, Guer et Guichen. Voies de communication fracturantes au nombre de cinq, toutes d'orientation nord-sud (perpendiculaires à l'orientation générale du GEP) :
 - à l'extrême ouest, la RD 767 axe Vannes-Pontivy ;
 - la RN 166 axe 2 x 2 voies RN 24-Vannes ;
 - la RD 177 axe Rennes-Redon en grande partie en 2 x 2 voies ;
 - la voie ferrée Rennes-Nantes ;
 - la RN 137 axe Rennes-Nantes en 2 x 2 voies.
- **Cours d'eau** : réseaux hydrographiques des têtes de bassins versants du Tarun, du ruisseau du Sedon + partie moyenne des réseaux hydrographiques de l'Oust, de l'Aff et de la Vilaine (pour partie). Sur ces cours d'eau, existent des éléments fracturants, définis dans le référentiel des obstacles à l'écoulement
- **Réservoirs régionaux de biodiversité** associés pour l'essentiel :
 - à des bois situés en zones de points hauts [par exemple massifs de Monteneuf et de la Grée], en position de plateau [par exemple bois de Courrouët ou forêt de la Musse], ou associés à des vallées [sous-trames « forêts » et « landes/pelouses/tourbières »] ;
 - aux vallées (sous-trames « cours d'eau », « zones humides » et « bocages »).
- **Corridors écologiques régionaux** :
 - connexion nord-sud entre les landes de Lanvaux et le massif du Méné [CER n° 18] ;
 - connexion nord-sud entre les landes de Lanvaux et le massif de Brocéliande [CER n° 19] ;
 - connexion entre le massif de Brocéliande et la vallée de la Vilaine [CER n° 20] ;
 - connexion nord-sud entre la moyenne vallée de la Vilaine et les marais de Vilaine [CER n° 26].

Liaisons avec les GEP limitrophes
<ul style="list-style-type: none"> ■ Au nord, <ul style="list-style-type: none"> • GEP n° 20: limite nette associée, d'une part, à la différence de connexion des milieux naturels constatée entre les deux territoires et, d'autre part, aux caractéristiques paysagères de chacun d'entre eux; • GEP n° 19: limite nette au regard de la différence d'occupation du sol, le GEP n° 19 se caractérisant par la présence de grands massifs boisés absents du GEP n° 11. ■ Au nord-est, GEP n° 26: limite très nette au vu de la différence de connexion des milieux naturels constatée entre les deux territoires. ■ À l'est et au sud-est, GEP n° 27: limite très nette au vu de la différence de niveau de connexion des milieux naturels constatée entre les deux territoires. ■ Au sud, GEP n° 22: limite très nette s'appuyant sur une coupure topographique tranchée.
Objectif assigné au GEP n° 21
<ul style="list-style-type: none"> ■ Conforter la fonctionnalité écologique des milieux naturels
Contribution aux objectifs assignés
<ul style="list-style-type: none"> ■ Aux réservoirs régionaux de biodiversité: <ul style="list-style-type: none"> > Préserver la fonctionnalité écologique des milieux naturels ■ Aux cours d'eau de la trame verte et bleue régionale: <ul style="list-style-type: none"> > Préserver ou restaurer la fonctionnalité écologique des cours d'eau ■ Aux corridors écologiques régionaux: <ul style="list-style-type: none"> • CER n° 18: Connexion nord-sud entre les landes de Lanvaux et le massif du Méné <ul style="list-style-type: none"> > Restaurer la fonctionnalité écologique des milieux naturels • CER n° 19: Connexion nord-sud entre les landes de Lanvaux et le massif de Brocéliande <ul style="list-style-type: none"> > Préserver la fonctionnalité écologique des milieux naturels • CER n° 20: Connexion entre le massif de Brocéliande et la vallée de la Vilaine <ul style="list-style-type: none"> > Préserver la fonctionnalité écologique des milieux naturels • CER n° 26: Connexion nord-sud entre la moyenne vallée de la Vilaine et les marais de Vilaine <ul style="list-style-type: none"> > Restaurer la fonctionnalité écologique des milieux naturels

Actions du PAS prioritaires
<p>Trame bleue C 9.1 Systématiser la prise en compte de la trame verte et bleue dans la mise en œuvre des projets territoriaux de bassins versants.</p>
<p>Trame bleue C 9.2 Préserver et restaurer:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les zones humides; • les connexions entre cours d'eau et zones humides; • les connexions entre cours d'eau et leurs annexes hydrauliques; • et leurs fonctionnalités écologiques.
<p>Trame bleue C 9.3 Préserver et restaurer les fonctionnalités hydrauliques et écologiques des têtes de bassin versant.</p>
<p>Action Agriculture C 10.1 Promouvoir une gestion des éléments naturels contributifs des paysages bocagers, à savoir:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les haies et les talus; • les autres éléments naturels tels que bois, bosquets, lisières, arbres isolés, mares, etc.; <p>qui assure le maintien, la restauration ou la création de réseaux cohérents et fonctionnels.</p>
<p>Action Agriculture C 10.2 Promouvoir, en zone de polycultures-élevage, des reconversions de zones humides cultivées en prairies naturelles humides.</p>

<p>Action Agriculture C 10.3 Promouvoir des pratiques culturales favorables à la trame verte et bleue.</p>
<p>Action Urbanisation D 13.1 Élaborer des documents d'urbanisme, conjuguant sobriété foncière et prise en compte de la trame verte et bleue.</p>
<p>Action Infrastructures D 15.1 Mettre en œuvre des programmes d'aménagement, de création et de gestion d'ouvrages terrestres ou hydrauliques permettant de rétablir ou favoriser la circulation de la faune terrestre et aquatique.</p>
<p>Action Infrastructures D 15.2 Engager un programme de généralisation d'une gestion écologique différenciée des dépendances des routes, des voies ferrées, des aérodromes et aéroports, ainsi que des tranchées des lignes électriques aériennes à haute et très haute tension.</p>

Action de priorité de niveau 1
Action de priorité de niveau 2



Le SCOT du Pays de Ploërmel à l'échelle de la commune

Le SCOT identifie les réservoirs principaux de biodiversité. Toute urbanisation est proscrite des réservoirs principaux de biodiversité.

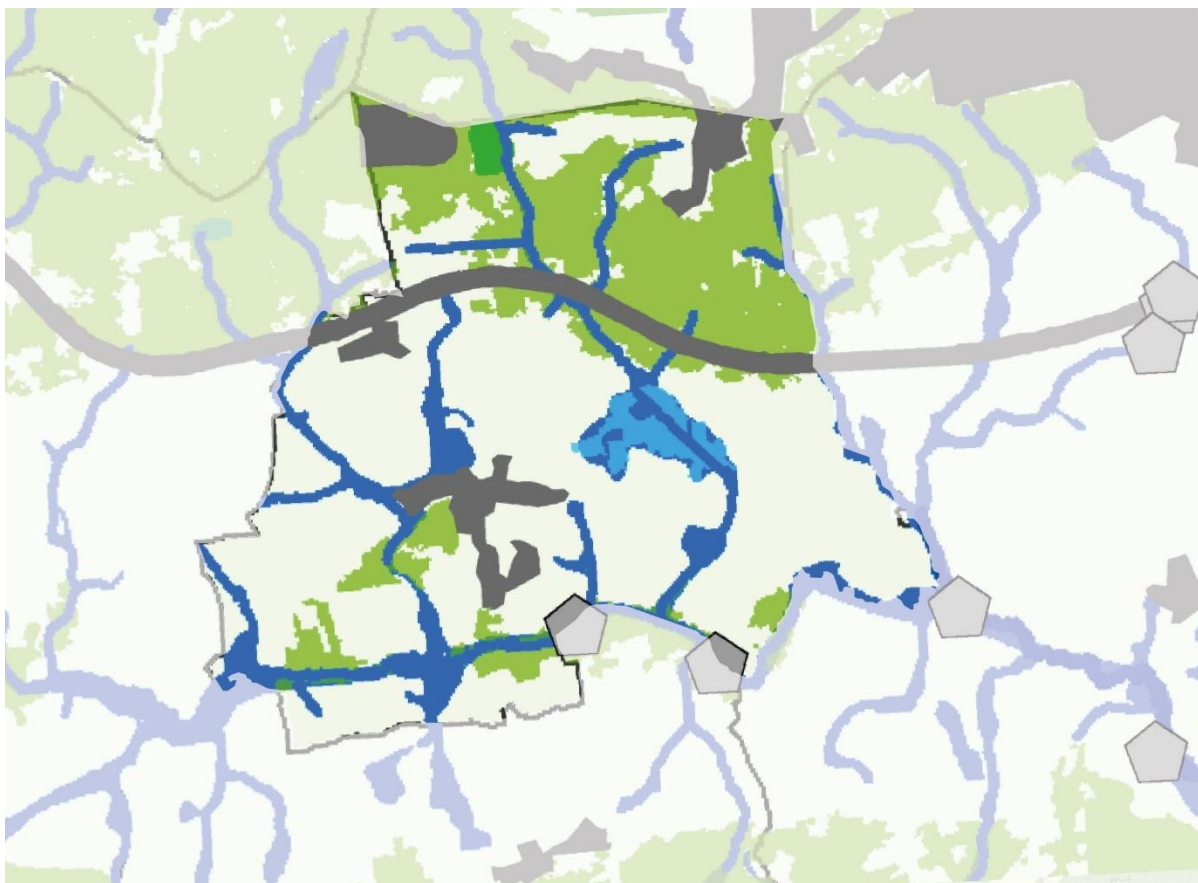
➔ **Porcaro comporte un réservoir principal de biodiversité « Vert » lié à la présence de bocage, boisements et landes au Nord de son territoire**

Le SCOT identifie des réservoirs complémentaires de biodiversité : bocages, boisements, landes, tourbières et zones humides. La densité et la qualité de ces éléments devront être conservées pour garantir la notion de « réservoirs complémentaires ». Ces espaces ne sont pas incompatibles avec des activités ou des aménagements légers dans la mesure où ces derniers ne remettent pas en cause leur fonctionnalité écologique. Une attention particulière sera portée au bocage, aux landes en périphérie des massifs forestiers et aux zones humides.

➔ **Porcaro compte un réservoir complémentaires de biodiversité « Bleu » correspondant à un secteur de zone humides (secteur du ruisseau du Veau Lorient)**

Éviter autant que possible l'ouverture à l'urbanisation de ces réservoirs complémentaires de biodiversité en démontrant que le projet ne portera pas atteinte à leur fonctionnalité écologique au travers d'une analyse d'incidences notables. Si une incidence notable est attendue, il s'agira de mettre en œuvre la séquence de meures : Éviter / Réduire / Compenser (ERC).

➔ **L'ensemble du réseau des cours d'eau du territoire est un corridor écologique.**



TRAME VERTE ET BLEUE SCOT PAYS DE PLOERMEL

- | | |
|-------------------------------|---|
| Périmètre du SCOT | Réservoirs principaux de biodiversité |
| Limites départementales | "Vert" (Boisements, bocage, landes) |
| Limites communales | "Bleu" (Zones humides, tourbières) |
| Liaisons écologiques externes | Identification et préservation des réservoirs complémentaires de biodiversité: |
| Obstacles à l'écoulement | "Vert" (Boisements, bocage, landes) |
| Zones urbanisées | "Bleu" (Zones humides) |
| Axe routier de fragmentation | Maintient et restauration des continuités écologiques |
| | Corridors verts |
| | Corridors écologiques associés aux vallées, milieux humides et abords |
| | Réservoirs/corridors cours d'eau principaux |
| | Réservoirs/corridors cours d'eau complémentaires |
| | Espace inter-trame : support de biodiversité ordinaire |

3. Les risques, les nuisances, la sécurité

LES RISQUES

D'une manière générale, la vulnérabilité des zones urbanisées ne doit pas être augmentée.

Selon Le Dossier Départemental des Risques Majeurs 2020, la commune de Porcaro est concernée par les risques présentés ci-après.

nature du risque	source du risque	cartographie disponible	obligations ou préconisations en terme d'urbanisation
Naturel	Séisme	Non	cf. « risque sismique » dans le paragraphe « Les informations utiles liées à la prise en compte des risques naturels et technologiques »
Naturel	inondation	Non	
Naturel	Mouvements de terrain retrait gonflement des argiles	Oui	cf. « risque mouvement de terrain retrait-gonflement des argiles » dans le paragraphe « Les informations utiles liées à la prise en compte des risques naturels et technologiques »

Les services de l'État n'ont pas connaissance de risques sur la commune, autres que ceux mentionnés ci-dessus.

Catastrophes naturelles

En complément, la liste des arrêtés de catastrophes naturelles ayant trait au territoire de la commune de Porcaro est la suivante :

Péril	Début de l'événement	Fin de l'événement	Date de l'arrêté	Date de la parution de l'arrêté au JO
Inondations et/ou Coulées de Boue	12/11/00	12/11/00	03/04/01	22/04/2001
Inondations et/ou Coulées de Boue	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
Mouvement de Terrain	25/12/99	29/12/99	29/12/99	30/12/99
Tempête	15/10/87	16/10/87	22/10/87	24/10/87

Risque sismique

Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), le long d'une faille généralement préexistante. L'ensemble des communes du Morbihan est classé en zone de sismicité faible (zone 2). Dans les zones de sismicité faible (zone 2), les règles de construction parasismiques sont obligatoires pour toute construction ou extension de bâtiment de catégories III ou IV. Elles sont également obligatoires pour les travaux lourds pour les bâtiments de catégorie IV (décret 2010-1254 du 22 octobre 2010) et pour l'ajout ou le remplacement d'éléments non structuraux dans des bâtiments de catégories III ou IV.

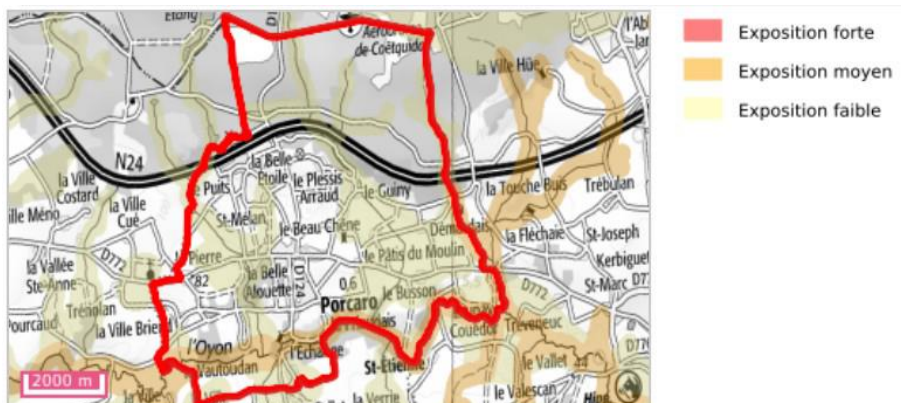
La commune de Porcaro se trouve dans une zone sismique de niveau 2, nous considérons cela en tant que **risque sismique faible**.

Séismes les plus importants potentiellement ressentis dans la commune de PORCARO

Commune	Intensité interpolée	Intensité interpolée par classes	Qualité du calcul	Fiabilité de la donnée observée SisFrance	Date du séisme
PORCARO	5.94	VI	calcul précis	données assez sûres	25/01/1799
PORCARO	4.86	V	calcul précis	données assez sûres	15/05/1888
PORCARO	4.82	V	calcul précis	données incertaines	06/02/1755
PORCARO	4.74	IV-V	calcul précis	données assez sûres	06/07/1640
PORCARO	4.66	IV-V	calcul précis	données assez sûres	08/01/1914
PORCARO	4.37	IV-V	calcul précis	données incertaines	25/03/1588
PORCARO	4.32	IV-V	calcul très précis	données assez sûres	09/01/1930
PORCARO	4.28	IV-V	calcul précis	données assez sûres	01/04/1853
PORCARO	4.15	IV	calcul précis	données incertaines	23/04/1773
PORCARO	4.05	IV	calcul précis	données incertaines	25/06/1522

Risque mouvement de terrain retrait-gonflement des argiles

La plaquette d'information du BRGM jointe fournit les grands principes permettant de réduire la vulnérabilité des nouvelles constructions exposées au risque, fortement conseillés également en aléa faible.



Source: BRGM

Risque inondation

Porcaro est concerné par le risque inondation.

- Bassin à risques : AZI PHEC 95
- Type de risque : Inondation
- Inscrit à l'Atlas des Zones Inondables (AZI) depuis le : 01/01/1995



Risque radon

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches. En se désintégrant, il forme des descendants solides, eux-mêmes radioactifs. Ces descendants peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation. Dans des lieux confinés tels que les grottes, les mines souterraines mais aussi les bâtiments en général, et les habitations en particulier, il peut s'accumuler et atteindre des concentrations élevées atteignant parfois plusieurs milliers de Bq/m³ (becquerels par mètre-cube) (Source : IRSN).

La commune de Porcaro se trouve dans une zone de concentration de radon de 3, ce qui est considéré comme **élevé**.



Source: IRSN

Risque plomb

L'ensemble du territoire national est classé en **zone à risque saturnin** (code de la santé publique art. L 1334-1 à L 1334-13), et mentionné à l'article R 151-5 (6e) du code de l'urbanisme.

Risque feu de forêt

2 nouveaux massifs ont été classés par arrêté préfectoral en date des 04/02/2010 (les landes alréennes) et 12/07/2013 (les landes nolféennes et le secteur de Lanvaux Est) comme particulièrement exposés. **La commune de Porcaro figure parmi les communes identifiées à risque** au titre des feux de forêt.

Risques technologiques

la circulaire du 4 mai 2007 relative au porter à connaissance sur les risques technologiques fixe le cadre réglementaire de la maîtrise de l'urbanisation autour des installations classées.

Les Installations Classées recensées sur la commune de Porcaro sont listées ci-dessous :

Nom de l'établissement	Adresse	Commune	Régime en vigueur	Statut SEVESO	Date de dernière inspection
De l'Oust à Brocéliande Communauté	Lieudit La lande de la fontanelle	56380 Porcaro	Enregistrement	Non Seveso	18/11/2020
EARL DE LA VALLEE BOUILLANTE	La Vallee Bouillante	56380 Porcaro	Enregistrement	Non Seveso	27/09/2018
HERLET Roger	La Lande de Fontanelle	56380 Porcaro	Autres régimes		14/10/2008
ORJUBIN JEAN FRANCOIS	Le Patis du Moulin	56380 Porcaro	Enregistrement	Non Seveso	30/06/2021
SCEA VINCENT	Le Bas de la Lande	56380 Guer	Autorisation	Non Seveso	14/06/2022

Source : Georisques.gouv.fr

Emprise militaire

Une emprise militaire « **camp de Coëtquidan** » est implantée sur la commune de Porcaro. Une servitude d'utilité publique gérée par les Armées grève également la commune de Porcaro : AR6 560 075 01 – zone de servitude aux abords d'un champ de tir – instaurée par le régime extérieur du 27/10/1978.

LES NUISANCES

Nuisances sonores

La loi stipule que « dans chaque département, le préfet recense et classe les infrastructures de transports terrestres en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic ».

Sont concernées :

- les voies routières dont le trafic moyen journalier annuel (TMJA) existant ou prévu est supérieur à 5 000 véhicules par jour (cf. article 2 du décret 95-21 du 9 janvier 1995). Dans le Morbihan, ce seuil est abaissé à 4 000 véhicules par jour pour les routes départementales afin de tenir compte des incertitudes sur les trafics actuels,
- les lignes ferroviaires interurbaines assurant un trafic journalier moyen supérieur à cinquante trains.

Les routes sont classées en cinq catégories (de 1 pour la plus bruyante à 5 pour la moins bruyante). Sur la base du classement, le préfet, après consultation des communes, a déterminé :

- les secteurs situés au voisinage des voies routières qui sont affectés par le bruit (largeur maximale de part et d'autre de la voie : de 10 mètres pour la catégorie 5, à 300 mètres pour la catégorie 1),
- les niveaux des nuisances sonores à prendre en compte pour la construction de bâtiments,
- les prescriptions techniques de nature à réduire ces nuisances.

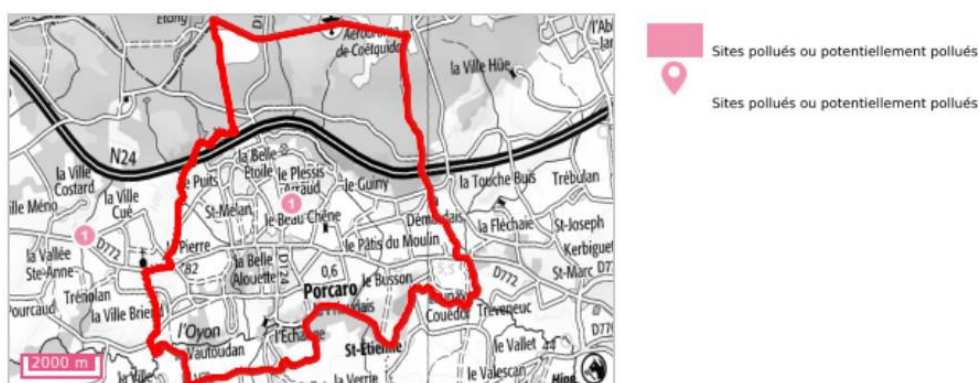
La commune de Porcaro est concernée par la RN 24.

- Catégorie de l'infrastructure : 2
- Largeur des secteurs affectés par le bruit : 250m de part et d'autre de la RN24.

Sites potentiellement pollués

Aujourd'hui deux bases de données nationales (BASOL et BASIAS) accessibles sur internet présentent un inventaire des sites et sols pollués, qu'ils soient en activité ou non. BASOL répertorie les sites appelant une action des pouvoirs publics à titre préventif et curatif, et BASIAS fait un inventaire historique ayant vocation à reconstituer le passé industriel d'une région, conserver la mémoire de ces sites et fournir des informations utiles aux acteurs de l'urbanisme, du foncier et de la protection de l'environnement.

La commune de Porcaro compte 1 site potentiellement pollué répertorié.



Source: Ministère en charge de l'environnement

Anciens sites industriels

La commune de Porcaro compte **2 anciens sites industriels**.

Présence d'anciens sites industriels et activités de service dans la commune : **2**



Sur cette carte, sont indiqués les anciens sites industriels et activités de service recensés à partir des archives disponibles, départementales et préfectorales. La carte représente les implantations de votre commune.



Secteurs d'Informations sur les Sols (SIS)

Les SIS recensent les terrains où la pollution avérée du sol justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et sa prise en compte dans les projets d'aménagement. La commune de Porcaro comporte un SIS : l'ancienne décharge de Villons.

LA DEFENSE INCENDIE

La commune de Porcaro se situe au sein du groupement territorial de Vannes. Le Centre d'Incendie et de Secours le plus proche de la commune se situe sur la commune de Guer.

4. L'eau

L'EAU POTABLE

La commune de Porcaro ne dispose pas de captage d'alimentation en eau potable sur son territoire.

Le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (SIAEP) de Guer Communauté dont est membre la commune de Porcaro et qui est maître d'ouvrage du réseau de distribution d'eau potable devra être associé à l'élaboration du document d'urbanisme en application du code de l'urbanisme.

L'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif

La commune de Porcaro dispose d'une station d'épuration située à l'Ouest du bourg (lagunes) d'une capacité de traitement de **700 EQ/H**.

Les informations disponibles concernant la commune de Porcaro au sein du service de police de l'eau figurent dans le tableau ci-après.

Capacité nominale	Exploitant	Filière de traitement	Date de signature de l'acte administratif de rejet	Charge entrante 2020	Charge hydraulique débits: 105 m3/j 2020
700 EH	SAUR	Lagunage	30/12/92.	202 EH	24 m3/j

Source des données Autostep

Les résultats de l'autosurveillance du système de traitement montrent des résultats de fonctionnement conformes pour l'année 2020.

Il est noté que suivant les données de l'autosurveillance disponibles :

- la charge organique de la semaine la plus chargée de l'année représente **29 % de la charge nominale de la station** ;
- la charge hydraulique journalière moyenne de l'année représente 23 % du débit nominal de cette station.

Les eaux usées générées par le développement de la commune pour les 10 prochaines années pourront donc être traitées.

Assainissement non collectif

La commune de Porcaro adhère en direct au service DE L'OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE / assainissement non collectif.

5. Les déchets

Quel rapport entre la gestion des déchets et la Carte communale ?

La carte communale doit comprendre à titre informatif les schémas des systèmes d'élimination des déchets existants ou en cours de réalisation en précisant les emplacements retenus pour le stockage et le traitement des déchets. La carte communale doit prendre en compte la gestion de tous les déchets et à ce titre permettre l'implantation des installations nécessaires.

La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles sur la commune de Porcaro est effectuée en régie par la Communauté de communes De l'Oust à Brocéliande Communauté. L'exercice des compétences collecte et traitement sur les 3 territoires étant quelque peu différent, l'année 2017 a été consacrée à réaliser une étude d'harmonisation du mode de gestion des déchets sur l'ensemble du territoire.

La commune de Porcaro compte depuis 1997 une déchèterie à La Lande de Fontanelle :

Déchets ménagers	Oui
Textiles	
Bois	Oui
Cartons et papiers	Oui
Déchets d'entreprises	Oui (payant)
Gravats	
Déchets verts	Oui
Déchets Amiantés	
Batteries usagées	Oui
Piles usagées et accumulateurs	Oui
Déchets électriques Hors d'usage	
Encombrants ménagers divers	Oui
Pneumatiques usagés	
Déchets Diffus Spécifiques	Oui

6. La communication numérique

La fin des travaux visant à faire bénéficier la commune de Porcaro de la fibre optique est estimée en 2025 par le projet BTHD (Mégalis Bretagne). L'ouverture à la commercialisation interviendra environ trois mois après la fin des travaux

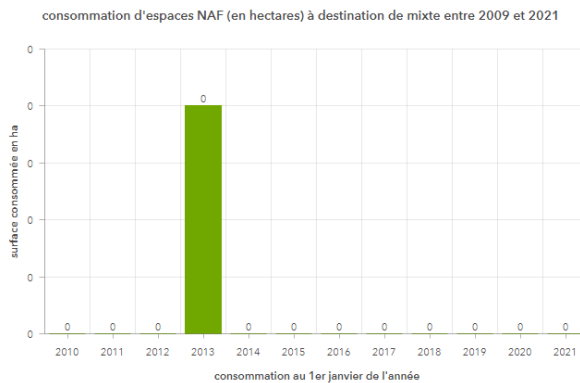
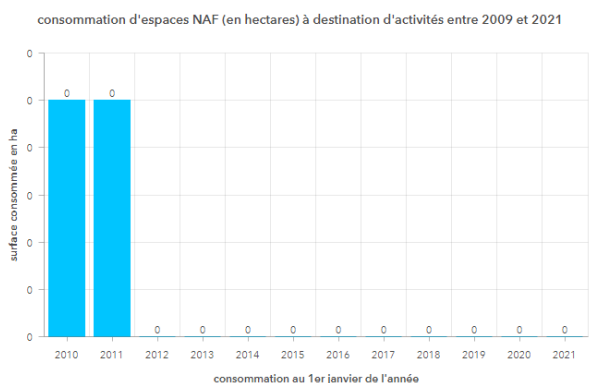
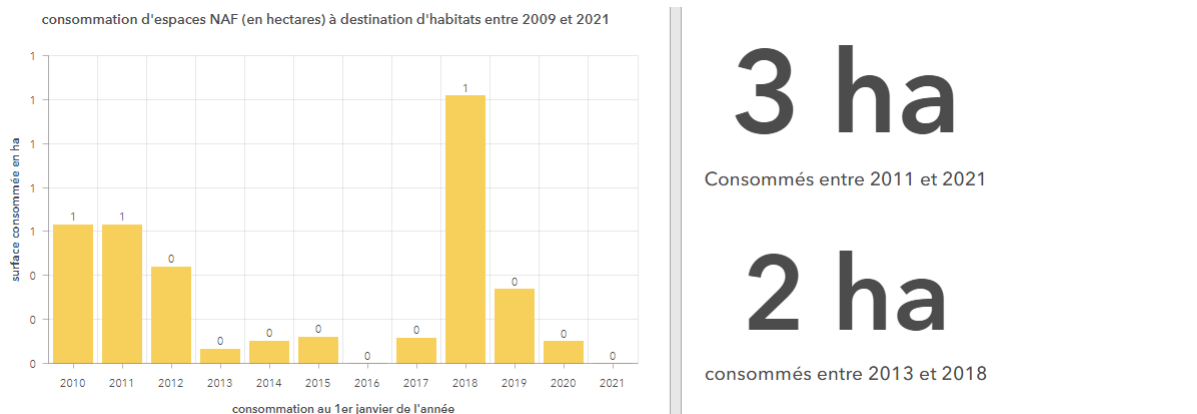


CHAPITRE 5 : CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS

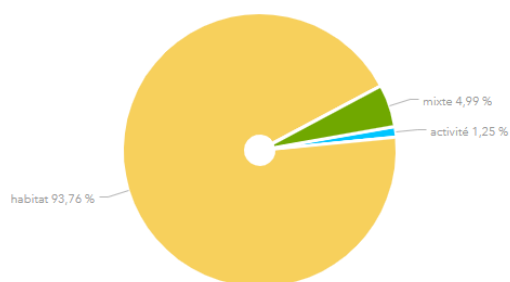
La méthode que nous avons retenue pour le calcul de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers

Nous avons retenu pour présenter le calcul de la consommation d'espaces NAF les données du **Portail de l'artificialisation 2011-2021**.

Porcaro a consommé 3 hectares toutes destinations confondues d'espaces NAF entre 2011 et 2021.



Répartition du flux de consommation d'espaces par destination entre 2009 et 2021



Rappel Loi :

Pour la période 2021-2031, au regard de la loi Climat & Résilience, la commune devra au moins réduire la consommation foncière de 50% soit **1,5 ha**.

L'analyse des gisements fonciers a montré que 0,19 ha étaient considérés comme de la consommation NAF. Il reste donc **environ 1,31 ha pour un besoin éventuel en extension**. Ce qui est cohérent est le projet démographique de la commune.



CHAPITRE 6 : LE PROJET DE REVISION DE LA CARTE COMMUNALE : LES CHOIX RETENUS

1. Synthèse des enjeux

ENJEUX LIES AU CONTEXTE

- **Adopter une trajectoire « ZAN » (Loi Climat et Résilience)**
 - ✓ Pour la période 2021-2031, au regard de la loi Climat & Résilience, la commune devra tendre vers une réduction de la consommation foncière de 50% soit 1,5 ha.
 - ✓ A cette donnée, s'ajoute les dispositions du SCOT : 2,9 hectares maximum pour les besoins en extension urbaine de Porcaro **pour 10 ans**.
- **Assurer la compatibilité du projet de révision de la Carte communale avec les autres dispositions supracommunales**

ENJEUX SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

- **Maintenir un niveau de population stable tout en accueillant quelques nouveaux habitants.**
 - ✓ Maintenir une production de logements d'au moins 1,5 logement par an permettant de minimiser la perte du nombre d'habitants.
 - ✓ Examiner les possibilités de proposer d'autres formes d'habitat innovantes (que l'individuel pur) pouvant séduire les ménages, répondre au parcours résidentiel de tous en ne consommant que peu d'espaces agricoles, naturels et forestiers (SRADDET + Loi Climat et Résilience = 50% de consommation en moins).
 - ✓ Mener une réflexion sur la remise sur le marché des logements vacants

ENJEUX DU CADRE DE VIE URBAIN

- **Conforter le bourg de la commune** en privilégiant la production de logements au centre (proximité terrains de sports) et au Sud (équipements scolaires et administratifs) de l'entité urbaine du bourg formé par le centre-bourg et la Belle Alouette.
- **Valoriser l'emprise du camping municipal situé le long de la voie verte** et accueillant l'ancienne gare.
- **Prendre en compte le camp militaire de Coëtquidan**
- **Mobiliser les gisements fonciers** identifiés dans le bourg dans le projet politique et démographique de la commune.
- **Préserver et valoriser le patrimoine naturel et bâti** présent sur la commune.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

- Mettre un terme à l'étalement urbain le long des routes et travailler la compacité urbaine
- Valoriser les structures paysagères remarquables
- Préserver la trame verte et bleue
- Définir les zones constructibles en évitant de soumettre la population aux risques et aux nuisances connues

2. La détermination des besoins de la commune pour les 10 prochaines années

QUELLE METHODOLOGIE ?

Pour estimer les besoins de la commune pour les dix prochaines années, la méthodologie appliquée fut la suivante :

Etape 1 : analyser la dynamique démographique de la commune

Combien d'habitants a-t-elle accueilli ces 10 dernières années ?

Année	Population INSEE en vigueur au 01/01/2022	Taux d'évolution démographique annuel moyen		
2008	645	Donnée INSEE connue		1,12%
2009	653	Projection avec +1,2%		
2010	661	Projection avec +1,2%		
2011	668	Projection avec +1,2%		
2012	677	Projection avec +1,2%		
2013	686	Donnée INSEE connue		
2014	693	Projection avec +1%		
2015	700	Projection avec +1%		
2016	707	Projection avec +1%		
2017	714	Projection avec +1%		
2018	721	Projection avec +1%		
2019	729	Donnée INSEE connue		
2020	736	Projection avec +1%		
2021	744	Projection avec +1%		

Etape 2 : envisager plusieurs scénarios démographiques pour les 10 prochaines années

3 scénarios ont été analysés :

	Hypothèse de maintien du rythme de la dernière décennie	Hypothèse qui tend vers SCOT	Hypothèse SCOT
Année	Population envisagée avec un taux de + 1,12% par an	Population envisagée avec un taux de + 0,9% par an	Population envisagée avec un taux de + 0,75% par an

- **Un scénario proche à la dynamique démographique** de la dernière décennie (2008-2019) soit 1,12 % d'évolution démographique/an
- **Un scénario intermédiaire** plutôt pessimiste entre la dynamique démographique des 10 dernières années et l'objectif SCOT soit +0,9% d'évolution démographique/an
- **Un scénario équivalent à l'objectif fixé dans le SCOT** pour les « pôles de proximité » soit +0,75% d'évolution démographique/an

Etape 3 : pour chaque scenario démographique, déterminer :

➔ **Les besoins en logements :**

- ✓ Combien de logements doit-on produire pour maintenir le nombre d'habitants actuels (« point mort » à 5 logement/an soit 50 pour 10 ans) ?
- ✓ Combien de logements doit-on produire pour accueillir les nouveaux habitants ? Ce chiffre dépend de chaque scénario et varie de 58 habitants en plus pour le scenario SCOT à +0,75%/an à 88 habitants en plus pour le scénario équivalent à dernière décennie.

➔ **Où peut-on produire des logements dans la commune ?**

- ✓ Comptabilisation des 18 logements mobilisables en gisements fonciers dans le bourg
- ✓ Comptabilisation des logements vacants (40) à hauteur de 20% soit 8 logements mobilisés

➔ **Les besoins en foncier éventuellement :**

Si la mobilisation des logements vacants et en densification de l'enveloppe urbaine ne suffit pas à répondre au besoin de la commune, de quelle surface a-t-on besoin en extension de l'enveloppe urbaine du bourg ?

Au regard du potentiel des gisements fonciers et des logements dégradés mobilisables pour les 10 prochaines années (21,5 logements), la commune exprime un besoin foncier supplémentaire d'environ **0,9 ha** selon une densité des nouvelles opérations entre 13 logts/ha (SCOT) et 15 logts/ha.

LE DETAIL DES SCENARIOS ANALYSES

	Hypothèse de maintien du rythme de la dernière décennie	Hypothèse qui tend vers SCOT	Hypothèse SCOT
Année	Population envisagée avec un taux de + 1,12% par an	Population envisagée avec un taux de + 0,9% par an	Population envisagée avec un taux de + 0,75% par an
2022	744	744	744
2023	752	751	750
2024	761	757	755
2025	769	764	761
2026	778	771	767
2027	787	778	772
2028	795	785	778
2029	804	792	784
2030	813	799	790
2031	822	806	796
2032	832	814	802
Habts en plus ?	88	70	58
Quels besoins?			
Logts pour maintenir la population actuelle (point mort)	5	5	5
Logts pour accueillir la nouvelle population (projection taille des ménages : 2)	44	35	29
Total 1 <i>= prise en compte point mort + logts pour accueillir la nouvelle pop)</i>	49	40	34

Où produire les logements?			
Potentiel logts en densification	18	18	18
Potentiel Résorption logements vacants 20%	8	8	8
Total 2 (logements dans l'enveloppe urbaine) <i>= Potentiel logts en densification + Potentiel resorption vacance</i>	26	26	26
Total 3 (Besoin logts en extension) <i>= Total 1 - Total 2</i>	23	14	8
Total production de logements <i>= total1 + total 2</i>	49	40	34
Quel besoin en extension urbaine?			
Hypothèse densité SCOT 13 logts/h	1,76	1,07	0,60

LE SCENARIO DEMOGRAPHIQUE CHOISI

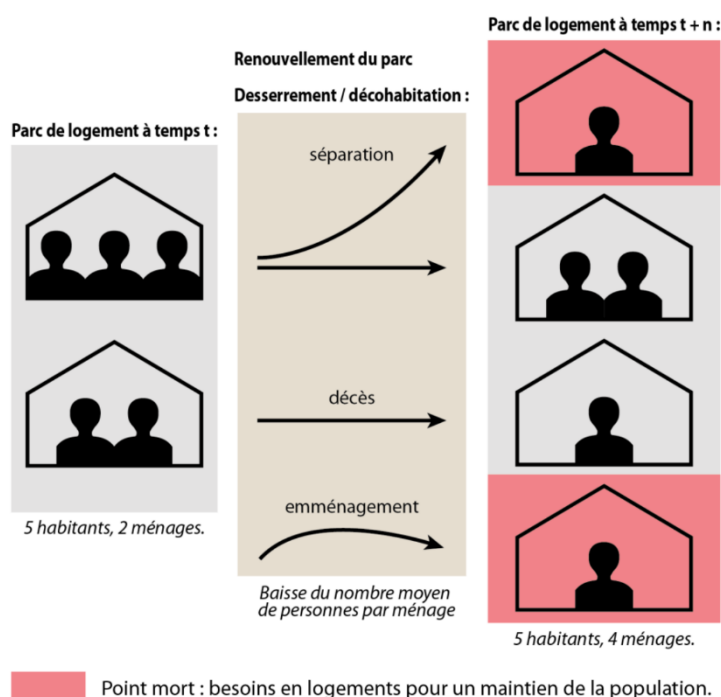
Le scénario choisi correspond à **la colonne verte** dans les extraits de tableau présentés ci-dessous.

- + La commune se fixe donc un **objectif d'évolution démographique de +0,75% par an** qui correspond à **l'objectif SCOT**.
- + Ce scénario démographique entraîne l'accueil théorique de 58 nouveaux habitants pour les 10 prochaines années :

	Hypothèse SCOT
Année	Population envisagée avec un taux de + 0,75% par an
2022	744
2023	750
2024	755
2025	761
2026	767
2027	772
2028	778
2029	784
2030	790
2031	796
2032	802
Habts en plus ?	58

QUELLE ESTIMATION DU BESOIN EN LOGEMENTS ?

- + La comptabilisation des logements à produire pour seulement maintenir le niveau de la population actuelle (« point mort ») a été pris en compte à hauteur de 100%.
- + En effet, bien que la commune produise des logements, elle perd des habitants depuis quelques années. Prendre en compte cet indicateur à 100% paraît réaliste soit **5 logements/an.**



- + Le besoin en logements pour accueillir les nouveaux habitants est estimé à **29 logements** selon une taille des ménages ralentie à 2 personnes par ménage.
- + C'est ainsi un **besoin de 34 logements** qui a été estimé par la commune (correspondant au **Total 1** dans le tableau ci-dessous).

Quels besoins en production de logements pour les 10 prochaines années ?	
Logts pour maintenir la population actuelle (point mort)	5
Logts pour accueillir la nouvelle population (projection taille des ménages : 2)	29
Total 1 <i>= prise en compte point mort + logts pour accueillir la nouvelle pop)</i>	34

OU PRODUIRE CES LOGEMENTS ?

- + La commune compte proposer une nouvelle forme urbaine pour un projet en extension qui éviterait de reproduire la pratique traditionnelle des lotissements pavillonnaires. Ces derniers, au vu de l'expérience de la commune, ne permettant pas de maintenir la population actuelle. Cela s'explique du fait aussi du peu de « turn-over » engendré par ce type d'habitat. On y emménage en famille et l'on y reste même lorsque les enfants sont partis, faute aussi de nouvelle offre de logements plus adaptés aux seniors par exemple.
- + Le potentiel de logements pouvant être mobilisé dans l'enveloppe urbaine (bourg) est estimé à 18 logements + 8 logements correspondant au potentiel de résorption des logements vacants soit **26 logements dans l'enveloppe urbaine (correspondant au Total 2 dans le tableau ci-dessous).**

- + Au Total 2 s'ajoutent les logements qui devront être produits en extension urbaine. Ils sont estimés à **8 logements** pour les 10 prochaines années (**correspondant au Total 3 dans le tableau ci-dessous**).
- + Soit une production totale de **34 logements pour le projet de révision de la carte communale**.

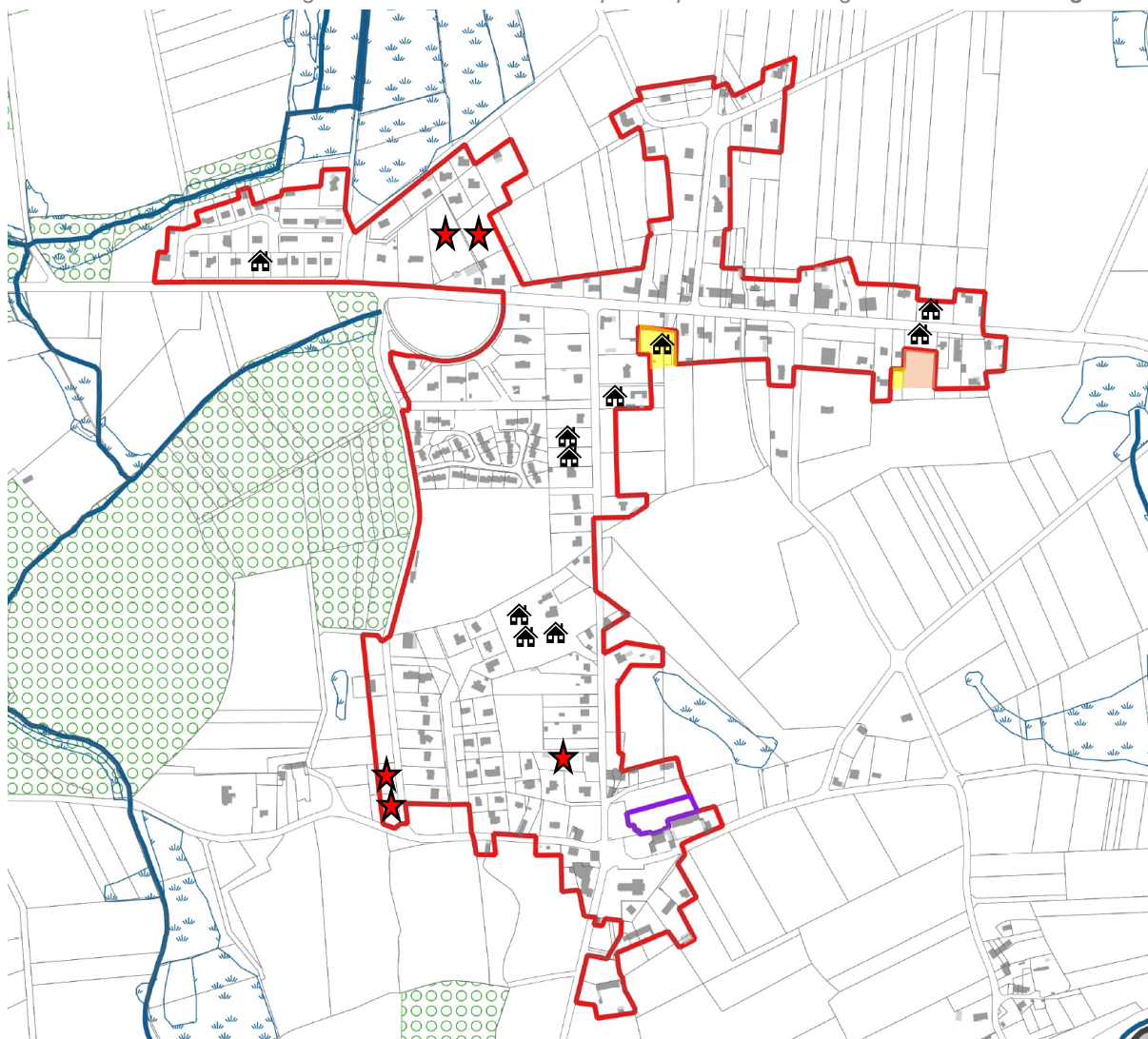
Où produire les logements?	
Potentiel logts en densification	18
Potentiel Résorption logements vacants 20%	8
Total 2 (logements dans l'enveloppe urbaine) <i>= Potentiel logts en densification + Potentiel resorption vacance</i>	26
Total 3 (Besoin logts en extension) <i>= Total 1 - Total 2</i>	8
Total production de logements <i>= total1 + total 2</i>	34

Rappel :

Concernant la méthodologie d'identification des gisements fonciers, se reporter à :

«CHAPITRE 3 : CADRE DE VIE ET VIE LOCALE / Partie 5 : « GISEMENTS FONCIERS ET CONSOMMATION FONCIERE »

Localisation des secteurs de gisements fonciers mobilisés pour la production de logements **dans le bourg**



LEGENDE :

— Tracé de la zone constructible tel que présenté à l'enquête publique. Ce tracé évoluera à la marge au moment de l'approbation de la Carte communale pour intégrer 2 secteurs supplémentaires

■ Secteur constructible supplémentaire à vocation principale d'habitat intégré au moment de l'approbation de la Carte communale (suite à l'enquête publique)

■ Secteur constructible supplémentaire à vocation principale d'activités économiques intégré au moment de l'approbation de la Carte communale (suite à l'enquête publique)

🏠 Potentiel de logements en densification (**18 logements**). Le nombre d'icônes symbolise les secteurs d'accueil des logements et non le nombre de logements exact.

★ Nouvelles constructions autorisées

QUEL BESOIN EN EXTENSION URBAINE ?

- + Ce scenario engendre un besoin foncier en extension estimé à **0,6 ha** (pour une densité SCOT imposée de 13 logts/ha pour les « pôles de proximité »).

Quel besoin en extension urbaine?	
Hypothèse densité SCOT 13 logts/h	0,60

3. La traduction des choix retenus : le zonage de la carte communale

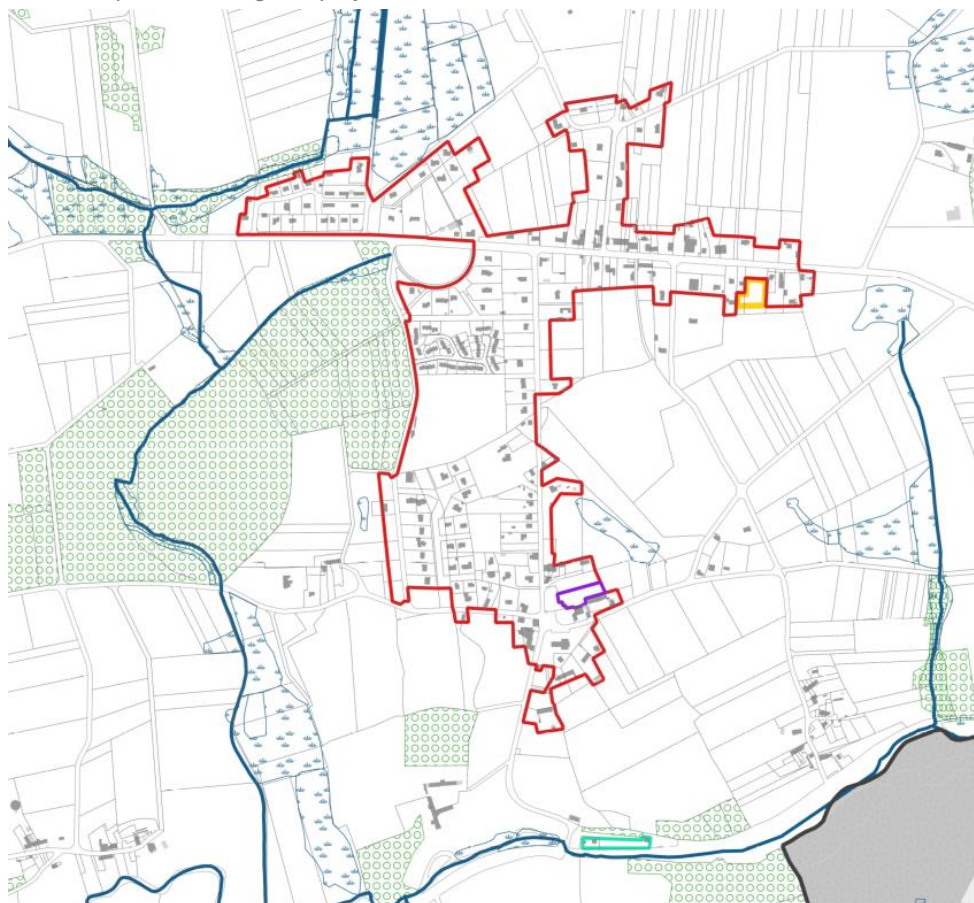
LA ZONE CONSTRUCTIBLE

4 secteurs constructibles

Le projet de carte communale crée 4 secteurs constructibles :

- 1 secteur constructible à dominante « Habitat » correspondant au bourg
- 1 secteur constructible à dominante « Equipements » dans le bourg, à l'arrière de l'ancien presbytère
- 1 secteur constructible à dominante « Activités économiques » au Sud du bourg
- 1 secteur constructible à dominante « Loisirs » portant sur une partie de l'emprise du camping municipal (le bâtiment existant du camping correspond à l'ancienne gare de Porcaro qui longe la voie verte). La topographie au Sud du secteur constructible est pentue et boisée.

Extrait du plan de zonage du projet de carte communale



Légende

Carte communale

- Zone constructible à vocation principale d'habitat
- Zone constructible à vocation principale d'activités économiques
- Zone constructible à vocation principale d'équipement
- Zone constructible à vocation principale d'activités de loisirs

La zone constructible à vocation principale d'habitat

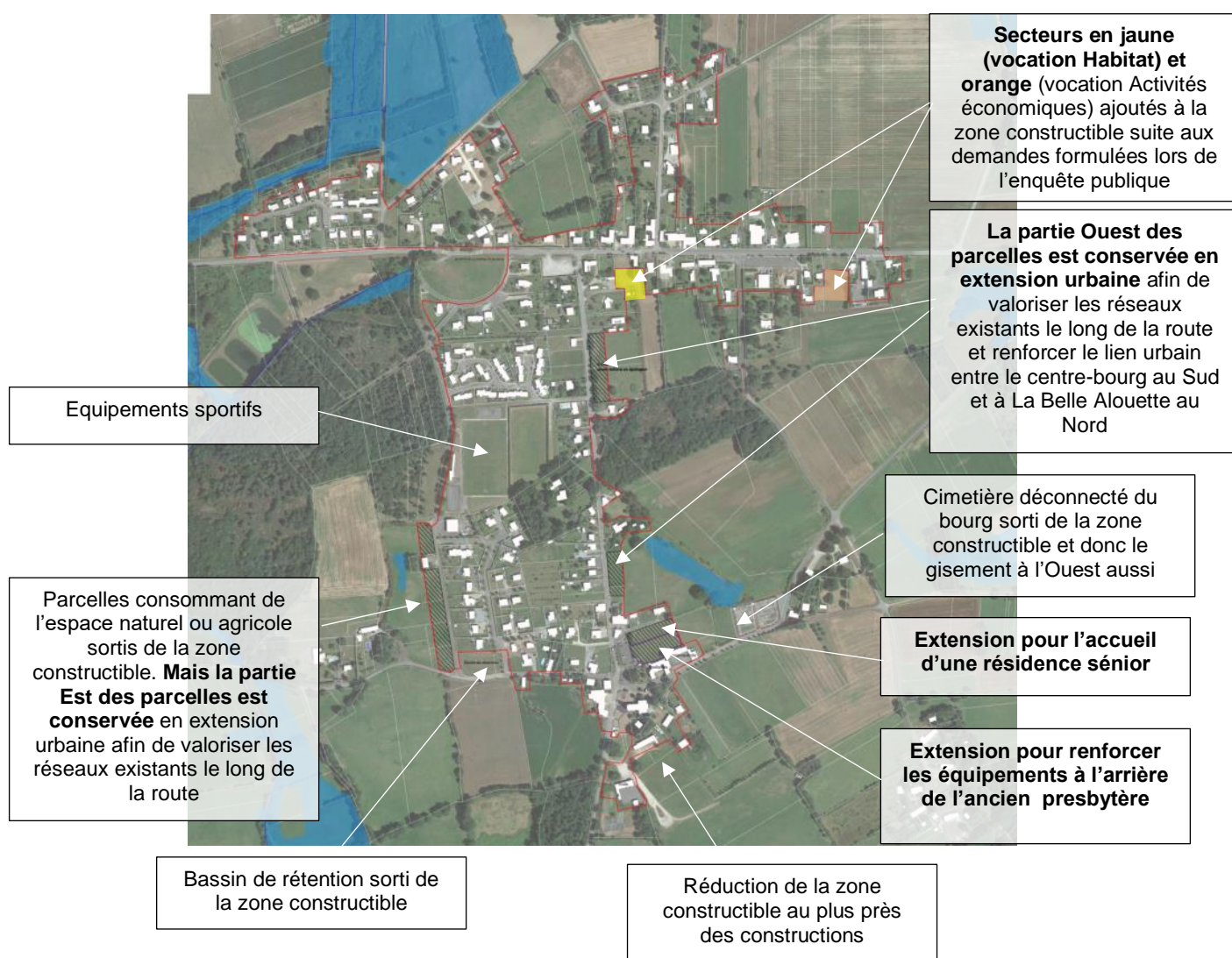
Principe général de délimitation de la zone constructible

La zone constructible a été délimitée sur la base de l'analyse croisée de plusieurs indicateurs :

- Les **parcelles en tant qu'unités foncières** même si les fonds de jardin situés en limite de bourg sont, lorsque les parcelles sont très vastes, retirés de la zone constructible afin de créer une zone tampon au contact des espaces naturels et agricoles.
- Les **voies**,
- Les **éléments de paysage** qui méritent d'être préservés tels que les espaces verts dans le bourg, les zones humides.
- **L'occupation du sol**. Certaines parcelles occupent des vocations qui n'entraînent pas de constructions mais qui sont pour autant artificialisées ou non naturelles. Il s'agit par exemple du cimetière et de son extension.
- **Enfin, les nouvelles constructions autorisées** sont prises en compte notamment lorsqu'elles sont situées en limite du bourg.

La zone constructible du bourg

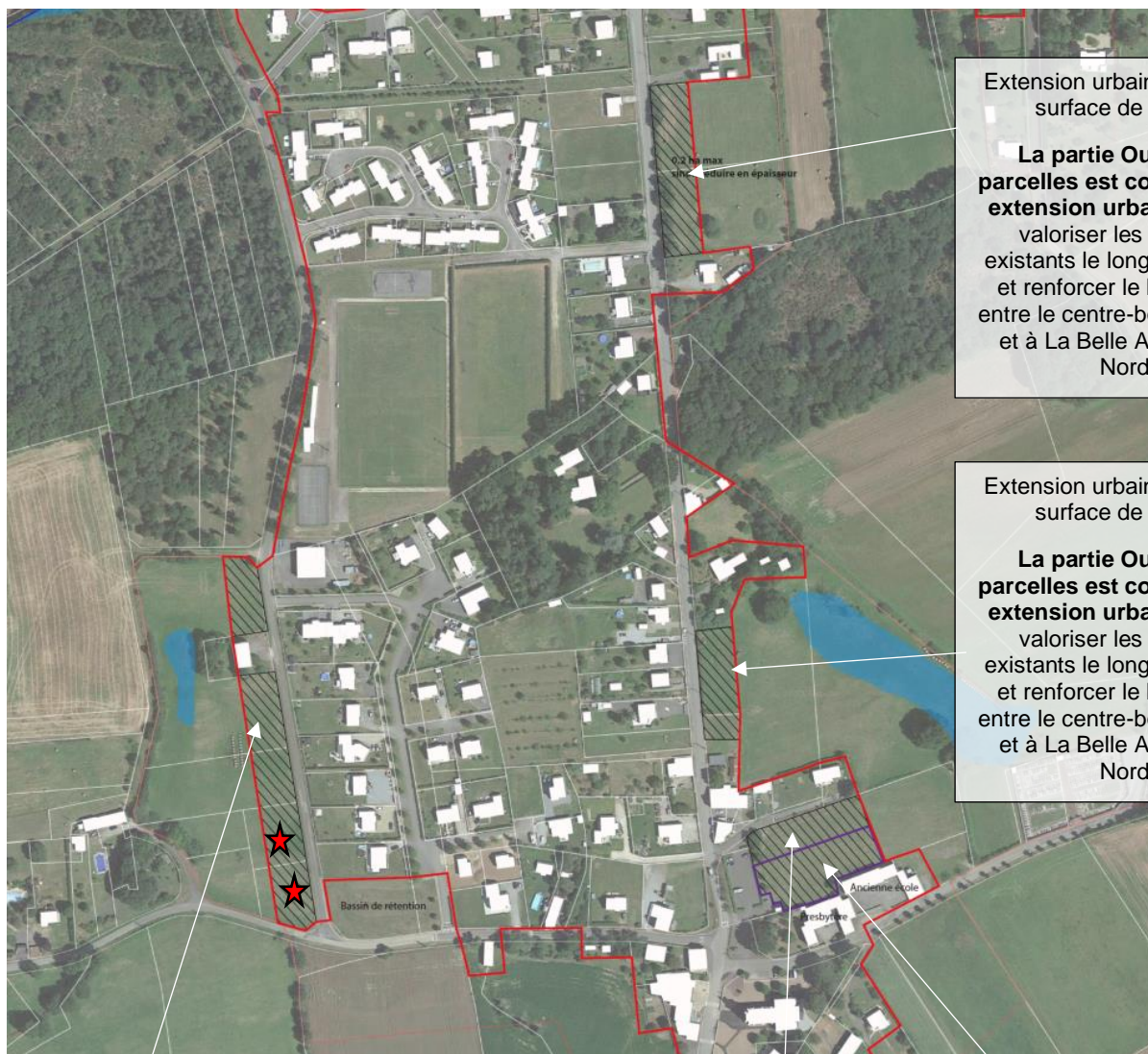
— Limite zone constructible présentée à l'enquête publique



Zoom sur les extensions prévues pour l'habitat dans le bourg

Extrait du zonage du projet de carte communale

— Limite zone constructible



Extension urbaine pour une surface de **0,2 ha**

La partie Ouest des parcelles est conservée en extension urbaine afin de valoriser les réseaux existants le long de la route et renforcer le lien urbain entre le centre-bourg au Sud et à La Belle Alouette au Nord

Extension urbaine pour une surface de **0,1 ha**

La partie Ouest des parcelles est conservée en extension urbaine afin de valoriser les réseaux existants le long de la route et renforcer le lien urbain entre le centre-bourg au Sud et à La Belle Alouette au Nord

Extension urbaine pour une surface de **0,5 ha**

La partie Est des parcelles est conservée en extension urbaine afin de valoriser les réseaux existants le long de la route

La délimitation de la zone constructible vise à prendre en compte 2 nouvelles constructions autorisées (**étoiles rouges**) + un projet respectant la densité SCOT a été porté à la connaissance de la commune sur ces parcelles.

La zone humide à l'Ouest est préservée.

Extension urbaine pour une surface de **0,2 ha**

La commune souhaite y réaliser **une résidence sénior** avec petites parcelles en bande à proximité du commerce et des équipements publics.

En violet : Extension urbaine pour une surface de **0,2 ha**

La commune souhaite y renforcer les équipements publics.

La zone constructible à vocation d'Équipements

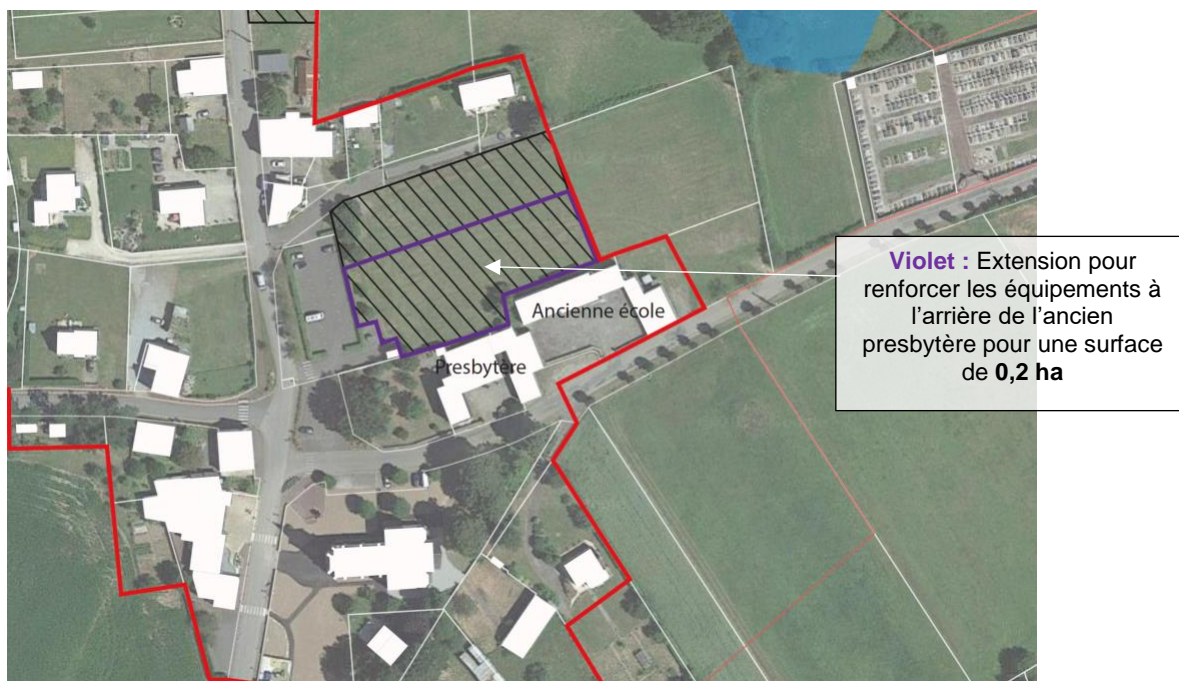
Le projet de carte communale ne comporte **qu'une zone constructible à destination d'équipements**. Elle est située dans le bourg, à l'arrière de l'ancien presbytère.

Cette zone d'activités était déjà constructible dans la carte communale actuelle.

Son emprise en considérablement revue et réduits.

Extrait du zonage du projet de carte communale

— Limite zone constructible



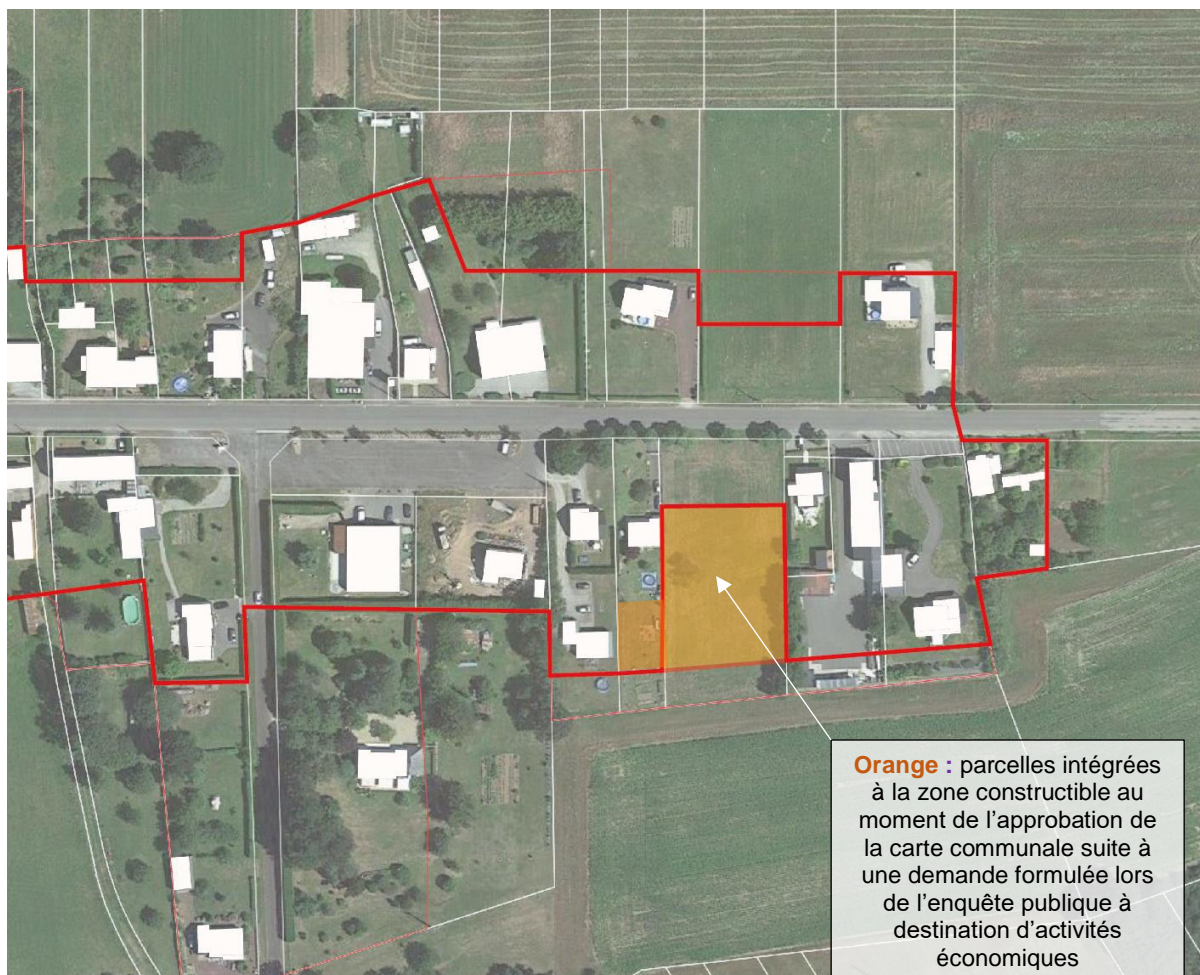
La zone constructible à vocation d'Activités économiques

Le projet de carte communale ne comporte **qu'une zone constructible à destination d'activités économiques**. Elle est située au Nord-Est du bourg, et a été intégrée à la zone constructible suite à une demande formulée lors de l'enquête publique par Mr Thèse, chef de l'entreprise Atelier de Brocéliande qui souhaite agrandir ses locaux par l'acquisition de ce terrain. Le commissaire-enquêteur a formulé, dans ses conclusions, une recommandation à destination de la commune afin de prendre en compte cette demande au moment de l'approbation de la carte communale.

Cette parcelle était déjà constructible dans la carte communale en vigueur.

Extrait du zonage du projet de carte communale

— Limite zone constructible présentée à l'enquête publique



La zone constructible à vocation touristique et de loisirs

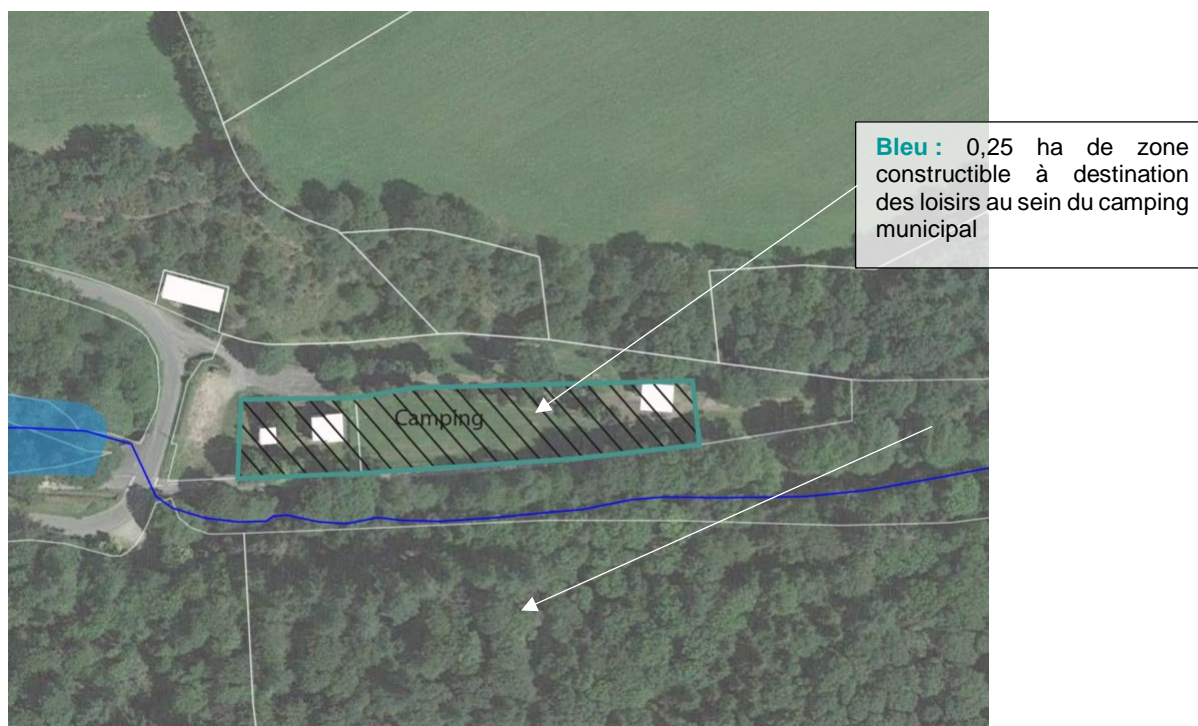
Le projet de carte communale tient compte de l'existence du **camping municipal situé au Sud du bourg** le long de l'ancienne voie ferrée (voir verte désormais). La construction située à l'Ouest de la zone constructible proposée correspond à l'ancienne gare.

Le cours d'eau situé à proximité est situé dans une cuvette dont les abords sont boisés et pentus. La zone constructible tient compte de ce constat et reste donc concentrée sur la partie plane.

Au sein de la zone constructible de 0,25 ha, la commune souhaite proposer des hébergements légers de loisirs. En effet, la capacité d'accueil en hébergement de la commune est limitée et le territoire accueille une fois par an l'événement « **La Madone des motards** » qui réunit les 14 et 15 août de chaque année entre 15000 et 20000 motards.

Extrait du zonage du projet de carte communale

— Limite zone constructible



LA ZONE NON CONSTRUCTIBLE

Dans les secteurs non constructibles de la carte communale sont autorisés certains travaux : la reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit par un sinistre, la restauration des bâtiments dont l'essentiel des murs porteurs subsiste, l'adaptation ou le changement de destination, la réfection ou encore l'extension des constructions existantes.

BILAN EN TERMES DE CONSOMMATION D'ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (NAF) DU PROJET DE CARTE COMMUNALE

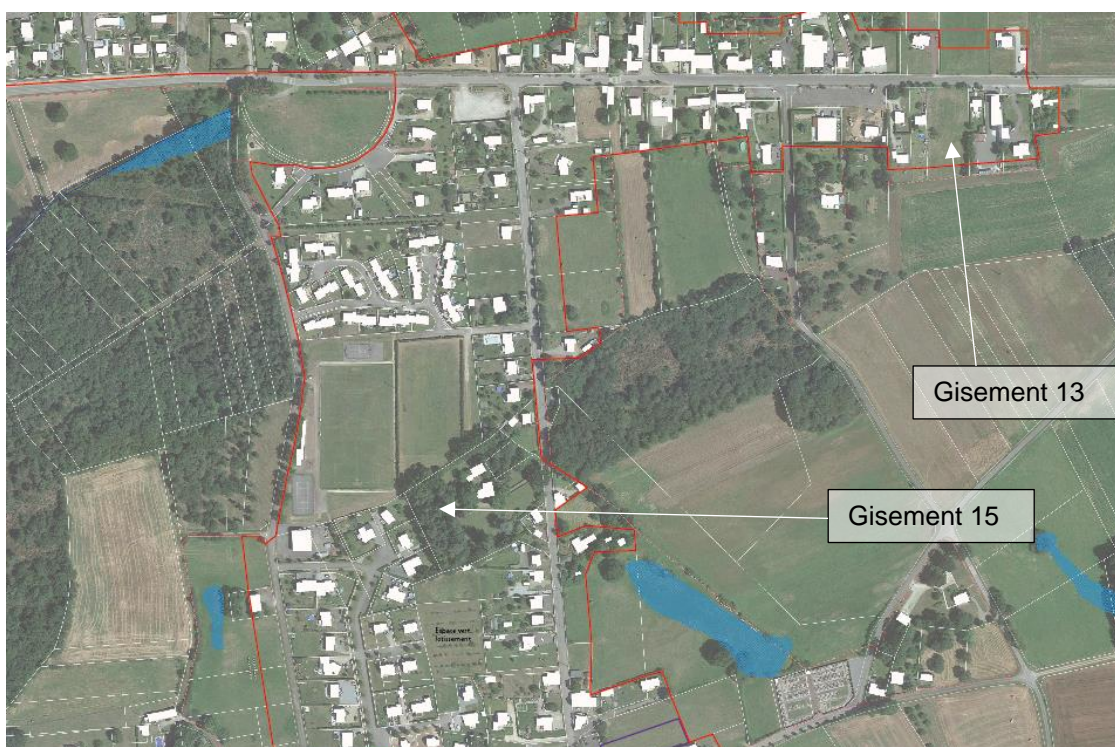
Qu'est-ce que l'on entend par « *espaces naturels, agricoles ou forestiers* » dans le cadre de la carte communale ? Il s'agit ici des parcelles agricoles ou effectivement naturelles (prairie ou boisement) mais aussi des fonds de jardin de plus de 5000 m² ne présentant pas de caractère artificialisé.

BILAN CONSOMMATION NAF DU PROJET DE CARTE COMMUNALE :

Le projet de carte communale propose une consommation d'espaces NAF estimée à **2 ha** décomposé comme suit.

Détail de la consommation d'espaces NAF comptabilisée :

- + **0,80 ha** les gisements fonciers n°13 et n°15 dans le bourg identifiés ci-dessous :



- + **0,4 ha** correspond à l'extension urbaine située derrière l'ancien presbytère pour le renforcement des équipements et la construction d'une résidence sénior.
- + **0,5 ha** correspondant à une extension urbaine à destination d'habitat située au Sud-Ouest du bourg qui prend notamment en compte des autorisations d'urbanisme délivrées à partir du 01/01/2021 ou qui sont en cours d'instruction.
- + **0,3 ha** correspondant à deux extensions urbaines à destination d'habitat situées le long de l'axe principal dans le bourg qui relie le centre ancien du bourg à La Belle Alouette.

Soit une réduction de **33%** de la conso NAF constatée entre 2011-2021 (3 ha).

4. Les autres dispositions présentées à titre informatif

Certaines dispositions sont présentées à titre informatif sur le document graphique de la carte communale. Il s'agit des éléments suivants qui proviennent soit du Porter à Connaissance du Préfet, soit du document graphique de la Carte communale en vigueur, soit de données supracommunales (SCOT, SRCE). Ce sont :

- ✓ **Les cours d'eau**
- ✓ **Les espaces boisés,**
- ✓ **Les zones humides.**

5. Surfaces avant/après

BILAN : 27,2 ha en moins de zones constructibles avec le projet de carte communale :

APRES		
LIBELLE	Secteurs constructibles	Surface ha
ZC	Zone constructible à vocation principale d'habitat	31,6
ZC	Zone constructible à vocation principale d'équipement	0,2
ZC	Zone constructible à vocation principale d'activités de loisirs	0,2
ZC	Zone constructible à vocation principale d'activités économiques	0,2
TOTAL		32,2
AVANT		
LIBELLE	Secteurs constructibles	Surface ha
ZC	Secteur ouvert à la construction	2,3
ZC	Secteur ouvert à la construction	1,6
ZC	Secteur ouvert à la construction	3,7
ZC	Secteur ouvert à la construction	1,0
ZC	Secteur ouvert à la construction	3,6
ZC	Secteur ouvert à la construction	3,4
ZC	Secteur ouvert à la construction	0,7
ZC	Secteur ouvert à la construction	43,1
TOTAL		59,4

6. La compatibilité du projet avec le cadre législatif et supra-communal

Concernant les dispositions réglementaires supracommunales :

Document	Dispositions spécifiques à Porcaro	Argumentaire
SCOT Pays de Ploërmel	DEVELOPPEMENT ET URBANISME : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Porcaro = pôle de proximité ▪ Le bourg = la seule centralité du territoire (extensions urbaines possibles si justifiées) ▪ Des « hameaux constitués » peuvent être exceptionnellement identifiés dans les documents d'urbanisme pour l'accueil de nouvelles constructions au sein de leur périmètre urbanisé sous réserve de remplir a minima les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Avoir au moins 10 habitations existantes ✓ Avoir les réseaux suffisants à proximité et accessibles ✓ Posséder un caractère compact et une concentration bâtie 	COMPATIBLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ La carte communale confirme le bourg comme la seule centralité du territoire. ▪ 4 extensions urbaines créées dans le bourg pour un total de 1,2 ha ▪ Aucun hameau constitué créé
	CONSOMMATION FONCIERE : <p>Porcaro = Densité moyenne de 13 logements/ha pour les nouvelles opérations d'habitat</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Selon son besoin, une enveloppe foncière maximale de 2,9 hectares en extension urbaine pour la période 2023 – 2035 	COMPATIBLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le projet de carte communale propose une consommation d'espaces NAF estimée à 2 ha dont 1,2 ha d'extensions urbaines à proprement dites pour l'habitat et les équipements
SDAGE Loire-Bretagne	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préserver dans les documents d'urbanisme les zones humides identifiées, les éléments bocagers inventoriés pour des motifs écologiques ▪ Intégrer l'assainissement des eaux usées et la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme 	COMPATIBLE <ul style="list-style-type: none"> ▪ La commune de Porcaro dispose d'une STEP ayant une capacité de traitement de 700 EQ/H. La charge organique de la semaine la plus chargée de l'année représente 29 % de la charge nominale de la station = Les eaux usées générées par le développement de la commune pour les 10 prochaines années pourront donc être traitées ▪ La carte communale ne peut pas réglementairement créer des secteurs naturels à préserver mais elle peut, à titre indicatif les localiser sur le document graphique. Elle identifie donc les espaces boisés, les cours d'eau et les zones humides.
SAGE Vilaine		

<p>PLH Oust-Brocéliande</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Porcaro = une enveloppe foncière maximale de 2,9 hectares pour les besoins en extension urbaine pour les 10 prochaines années ▪ Porcaro = production de 75 logements entre 2015 et 2035 soit une moyenne de 3,7 logements par an. ▪ Diversification modéré du parc de logements 	<p>COMPATIBLE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le scénario du SCOT repris dans le PLH de +0,75% par an d'évolution démographique est également celui qui est repris dans le projet de carte communale bien qu'il corresponde à un ralentissement de l'évolution démographique sur Porcaro sur ces 10 dernières années (taux de +1,12%/an)
------------------------------------	---	---

Les documents suivants ont été **pris en compte** dans la délimitation des zones constructibles :

- Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) approuvé le 2 novembre 2015 par arrêté du préfet de la région de Bretagne.
- Le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) 2013/2018 - Arrêté préfectoral du 04 novembre 2013
- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)
- Le plan climat-énergie territorial (PCAET)



CHAPITRE 7 : QUELLES INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ?

Ce chapitre présente une estimation des éventuelles incidences du projet de révision de la carte communale sur les différentes composantes de l'environnement.

1. Rappel du projet démographique porté par la carte communale

Le projet démographique :

- + La commune a pour ambition de maintenir une croissance démographique cohérente pour les 10 prochaines années.
- + La commune se fixe donc un **objectif d'évolution démographique de +0,75% par an** qui correspond à **l'objectif SCOT bien qu'il représente un ralentissement de l'évolution démographique constatée ces 10 dernières années (+1,12%/an)**.
- + Ce scénario démographique entraîne l'accueil théorique de 58 nouveaux habitants pour les 10 prochaines années.

Le besoin en logements :

- + La comptabilisation des logements à produire pour seulement maintenir le niveau de la population actuelle (« point mort ») a été pris en compte à hauteur de **5 logements** pour les 10 prochaines années.
- + Le besoin en logements pour accueillir les 58 nouveaux habitants est estimé à **29 logements** avec une projection de la taille des ménages à 2 personnes par foyer.
- + C'est ainsi **un besoin de 34 logements** qui a été estimé par la commune
- + La commune compte proposer une nouvelle forme urbaine pour un projet en extension qui éviterait de reproduire la pratique traditionnelle des lotissements pavillonnaires. Ces derniers, au vu de l'expérience de la commune, ne permettant pas de maintenir la population actuelle. Cela s'explique du fait aussi du peu de « turn-over » engendré par ce type d'habitat. On y emménage en famille et l'on y reste même lorsque les enfants sont partis, faute aussi de nouvelle offre de logements plus adaptés aux seniors par exemple.
- + Le potentiel de logements pouvant être mobilisé dans l'enveloppe est estimé à 18 logements (bourg) + 8 logements correspondant au potentiel de résorption des logements vacants soit **26 logements dans l'enveloppe urbaine**.
- + S'ajoutent les logements qui devront être produits en extension urbaine soit **12 logements en extension**.

Le besoin en consommation foncière NAF :

Le projet de carte communale propose une consommation d'espaces NAF estimée à **2 ha** décomposé comme suit :

- + **0,80 ha** les gisements fonciers n°13 et n°15 dans le bourg
- + **0,4 ha** correspond à l'extension urbaine située derrière l'ancien presbytère pour le renforcement des équipements et la construction d'une résidence senior.
- + **0,5 ha** correspondant à une extension urbaine à destination d'habitat située au Sud-Ouest du bourg qui prend notamment en compte des autorisations d'urbanisme délivrées à partir du 01/01/2021 ou qui sont en cours d'instruction.

- + **0,3 ha** correspondant à deux extensions urbaines à destination d'habitat situées le long de l'axe principal dans le bourg qui relie le centre ancien du bourg à La Belle Alouette.

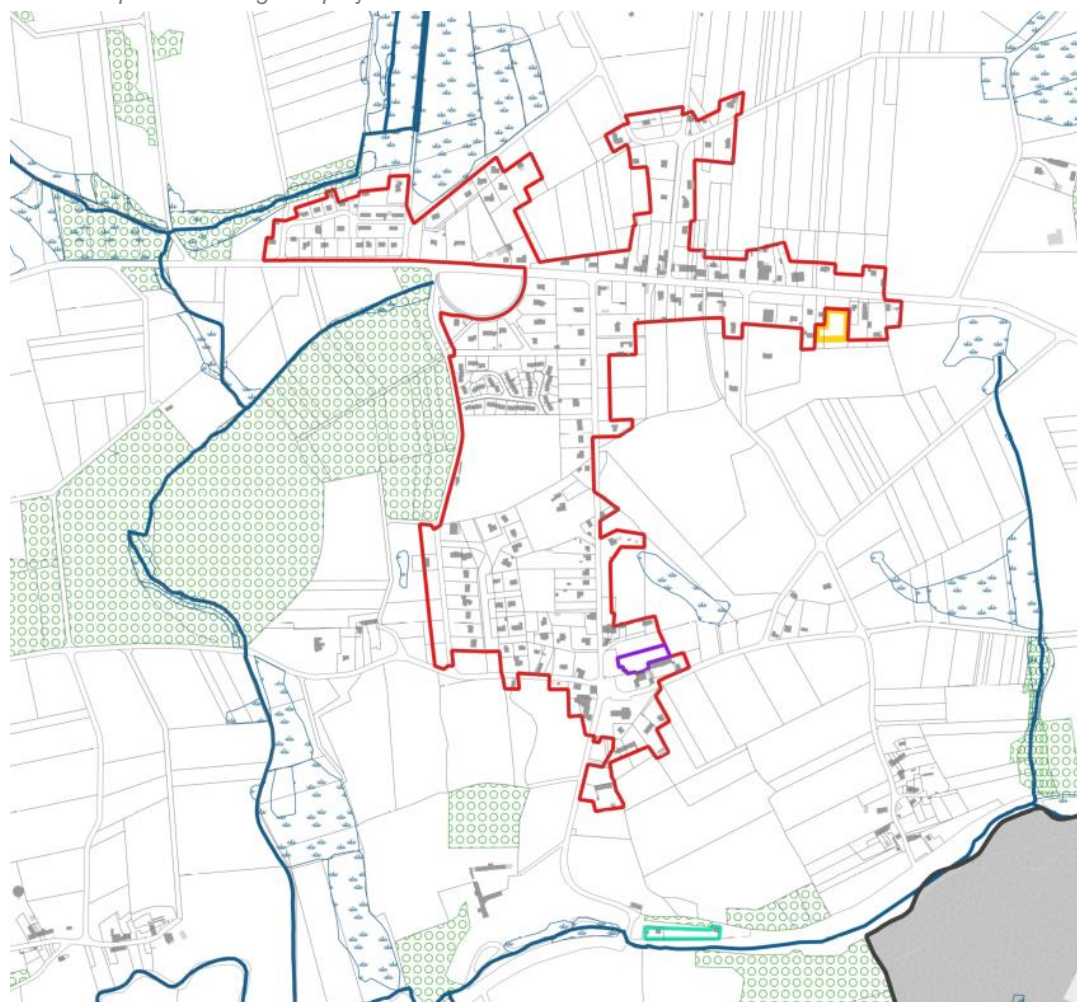
Soit une réduction de **33%** de la conso NAF constatée entre 2011-2021 (3 ha).

Zonage proposé : 4 secteurs constructibles

Le projet de carte communale crée 4 secteurs constructibles :

- 1 secteur constructible à dominante « Habitat » correspondant au bourg
- 1 secteur constructible à dominante « Equipements » dans le bourg, à l'arrière de l'ancien presbytère
- 1 secteur constructible à dominante « Activités économiques » dans le bourg
- 1 secteur constructible à dominante « Loisirs » portant sur une partie de l'emprise du camping municipal (le bâtiment existant du camping correspond à l'ancienne gare de Porcaro qui longe la voie verte). La topographie au Sud du secteur constructible est pentue et boisée.

Extrait du plan de zonage du projet de carte communale



Légende

Carte communale

- Zone constructible à vocation principale d'habitat
- Zone constructible à vocation principale d'activités économiques
- Zone constructible à vocation principale d'équipement
- Zone constructible à vocation principale d'activités de loisirs

2. Enjeux environnementaux

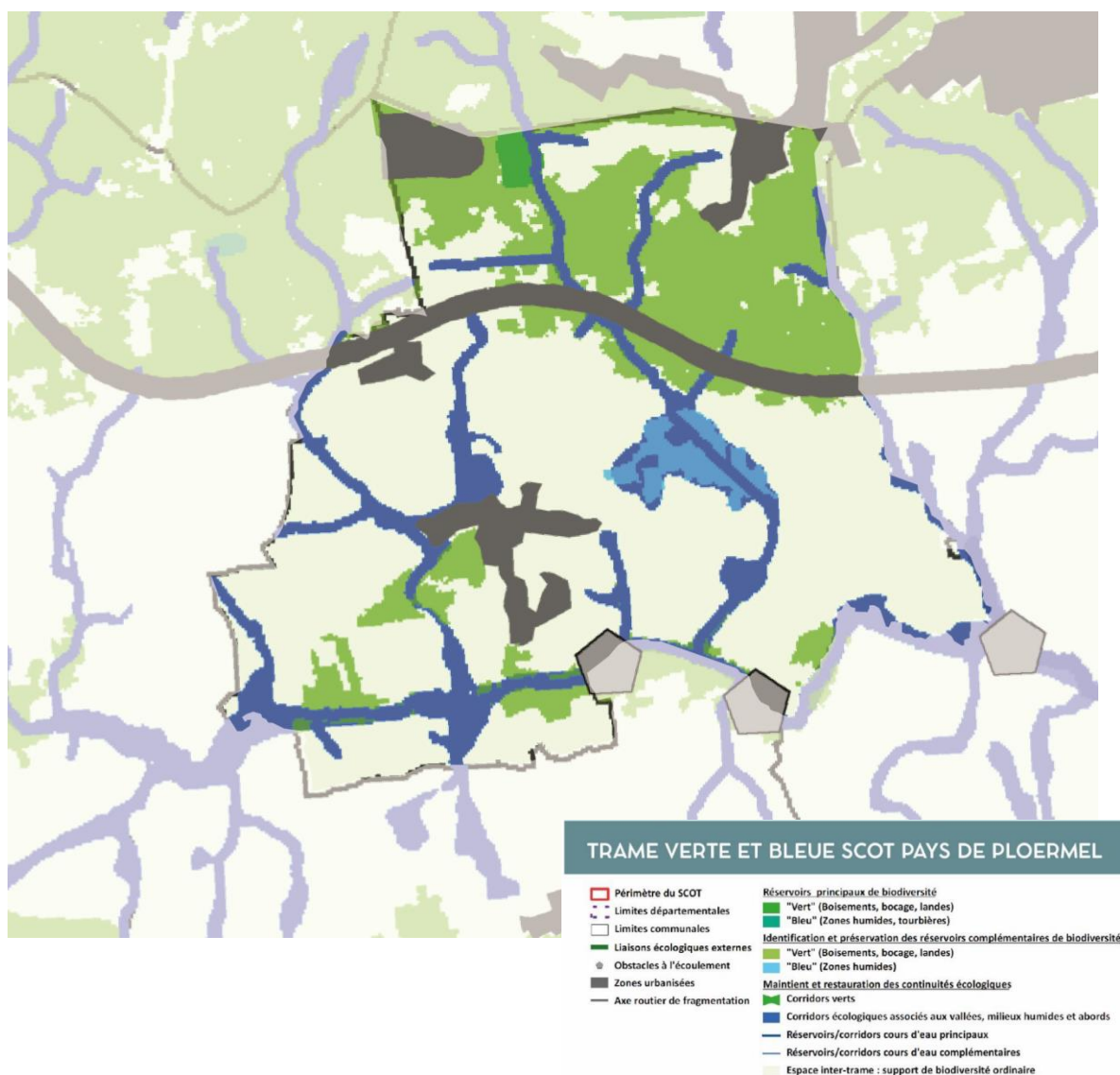
Porcaro comporte :

- **Un réservoir principal de biodiversité « Vert »** lié à la présence de bocage, boisements et landes au Nord de son territoire,
- **Un réservoir complémentaires de biodiversité « Bleu »** correspondant à un secteur de zone humides (secteur du ruisseau du Veau Lorient).
- L'ensemble du réseau des cours d'eau du territoire est un corridor écologique.

La commune n'est concernée par aucun site Natura 2000, 1 ZNIEFF : landes tourbeuses de Coëtquidan (n° 530030163).

Les zones humides inventoriées sur la commune de Porcaro couvrent une surface de 98,84 ha. Les zones humides représentent donc 6,37% du territoire.

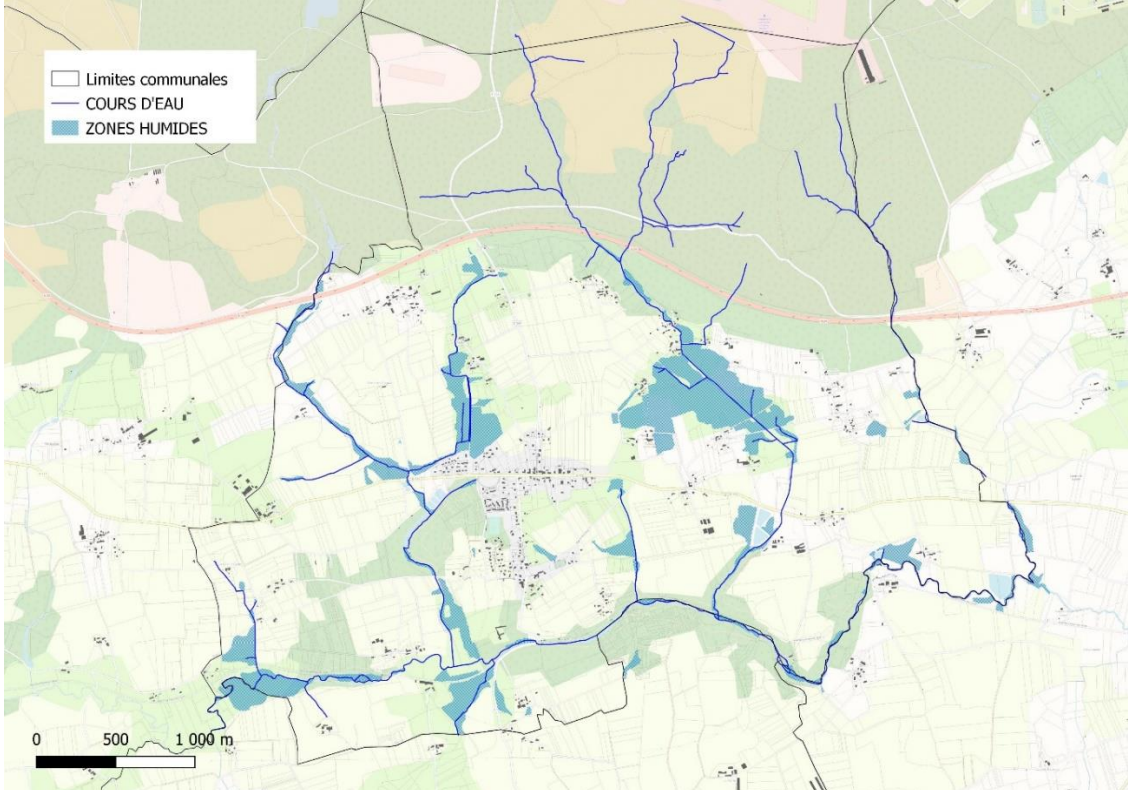
- Préserver la trame verte et bleue
- Veiller à la capacité du territoire à accueillir de nouveaux effluents



3. Evaluation des incidences du projet sur l'environnement

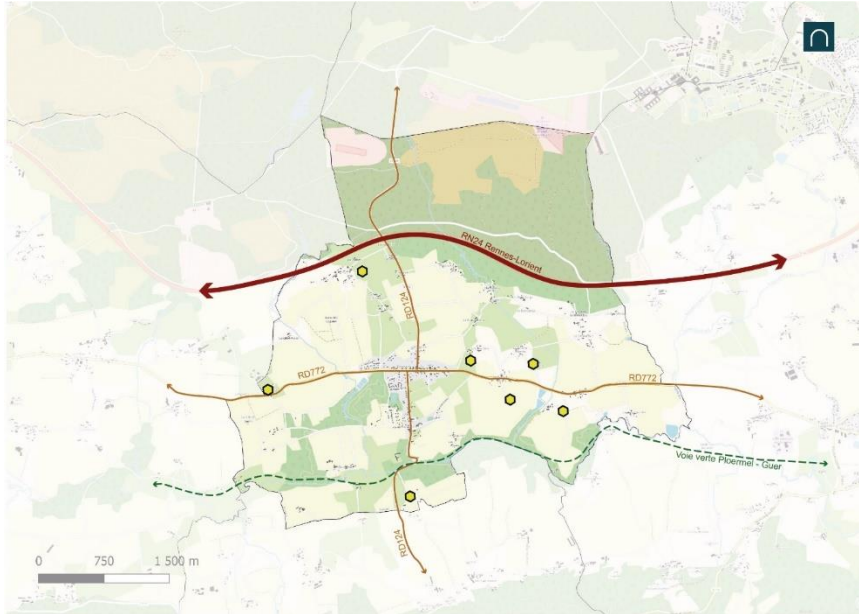
Santé humaine - Risques			
Rappels de l'Etat initial de l'environnement	<p>Le territoire est concerné par les risques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Risque sismique faible - Risque mouvement de terrain pour retrait-gonflement des argiles faible - Risque inondation - Risque radon fort - Risque Plomb - Risque Feu de forêt - Emprise militaire de Coëtquidan <p>Le territoire est concerné par les nuisances suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nuisance sonore liée à la RN24 - Nuisance liée à la présence d'un site pollué situé en dehors du bourg. 		
Incidences du projet de révision de Carte communale	Effets		Qualification de l'impact
	Positifs	Prise en compte des risques et des nuisances, dans la localisation des zones constructibles (absence de risques connus).	Direct permanent – court à long terme
	Négatifs	Augmentation potentielle des risques naturels (imperméabilisation des sols) et technologiques (liés notamment au trafic et à l'arrivée de nouveaux habitants) Augmentation potentielle des nuisances sonores liées à l'augmentation du trafic routier due à l'augmentation de population et de nouvelles activités.	Direct permanent – court à long terme
Manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur	Les zones constructibles ont été délimitées en dehors des zones à risques et des nuisances identifiés.		
Santé humaine - Déchets			
Rappels de l'Etat initial de l'environnement	<p>La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles sur la commune de Porcaro est effectuée en régie par la Communauté de communes De l'Oust à Brocéliande Communauté. L'exercice des compétences collecte et traitement sur les 3 territoires étant quelque peu différent, l'année 2017 a été consacrée à réaliser une étude d'harmonisation du mode de gestion des déchets sur l'ensemble du territoire. La commune de Porcaro compte depuis 1997 une déchèterie à La Lande de Fontanelle</p> <p>On peut estimer la production de déchets moyenne par habitant à environ 400 kg/habitant/an.</p>		
Incidences du projet de révision de Carte communale	Effets		Qualification de l'impact
	Positifs	Suppression de toute extension urbaine dans le projet de carte communale donc une réduction du potentiel de production de déchets.	Direct permanent – court à long terme
	Négatifs	L'accueil de d'environ 5 habitants supplémentaires sur le territoire peut occasionner la production théorique de 27 200 kg par an de déchets supplémentaires	Direct permanent – court à long terme

		= (34 logts mobilisés x 2 habitants) x 400 kg/hbt/an en moyenne Le territoire est en capacité de traiter des déchets supplémentaires occasionnés par l'accueil de ménages supplémentaires.	
Manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur	Dans la mesure où le projet de carte communale prévoit une surface mesurée de parcelles agricoles, naturelles et forestières (NAF) qui seront urbanisables, aucune initiative n'est engagée concernant la gestion des déchets.		
Milieux remarquables, faune, flore			
Rappels de l'Etat initial de l'environnement	<p>La commune de Porcaro n'est concernée par aucun site Natura 2000.</p> <p>Elle comporte toutefois :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un réservoir principal de biodiversité « Vert » lié à la présence de bocage, boisements et landes au Nord de son territoire, ▪ Un réservoir complémentaires de biodiversité « Bleu » correspondant à un secteur de zone humides (secteur du ruisseau du Veau Lorient). ▪ L'ensemble du réseau des cours d'eau du territoire est un corridor écologique. ▪ 1 ZNIEFF : landes tourbeuses de Coëtquidan (n° 530030163) ▪ une richesse naturelle rurale, bocagère et boisée 		
Incidences du projet de révision de Carte communale	Effets		Qualification de l'impact
	Positifs	Prise en compte des milieux naturels (SRCE, TVB) dans la localisation des zones constructibles. Réduction considérable des zones constructibles	Direct permanent – court à long terme
	Négatifs	/	/
Manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur	Réduction considérable des zones constructibles pour prendre en compte le besoin de la commune et les éléments naturels à préserver notamment les zones humides situées à proximité du bourg.		

Zones humides et cours d'eau								
<p>Rappels de l'Etat initial de l'environnement</p>	<p>La commune dispose d'une carte des zones humides réalisée en janvier 2009 par le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (SMGBO).</p> <p>Les zones humides inventoriées sur la commune de Porcaro couvrent une surface de 98,84 ha soit 6,37% du territoire. La majorité des zones humides recensées à Porcaro sont à hydromorphie temporaire.</p> <p>Elles représentent 98, 52 ha. Les zones humides à hydromorphie permanente représentent quant à elles 0,33 ha. 188 zones humides distinctes ont été inventoriées et cartographiées.</p> <p>Aucune zone humide n'est identifiée au sein du bourg.</p> <p><i>Inventaire des zones humides de Porcaro</i></p>  <p>Porcaro est située dans le bassin versant de l'Oust. Ce dernier possède quelques sous-bassins versant dont les exécutoires confluent vers l'Aff, affluent de l'Oust.</p> <p>Porcaro compte 6 175 m de cours d'eau en plus des 27 505 m figurant sur les cartes de l'IGN (à l'échelle 1/25000). En tout, la commune compte donc 33 680 m de cours d'eau dont 707m de ruisseau busé.</p> <p>L'inventaire a également permis de recenser 47 plans d'eau de toutes tailles (mares, étangs, etc.) couvrant une surface de 8,65 Ha.</p> <p>Plusieurs ruisseaux débutent leurs cours à PORCARO à partir de zones humides inventoriées. Ils peuvent donc connaître des périodes de tarissement de plusieurs mois (notamment en période estivale).</p>							
<p>Incidences du projet de révision de Carte communale</p>	<p style="text-align: center;">Effets</p> <table border="1" data-bbox="323 1877 1177 2029"> <tr> <td data-bbox="323 1877 544 2007">Positifs</td> <td data-bbox="544 1877 1177 2007">Connaissance et diffusion de l'information de l'existence de zones humides et cours d'eau sur le document graphique de la carte communale.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="323 2007 544 2029">Négatifs</td> <td data-bbox="544 2007 1177 2029">/</td> </tr> </table>	Positifs	Connaissance et diffusion de l'information de l'existence de zones humides et cours d'eau sur le document graphique de la carte communale.	Négatifs	/	<p>Qualification de l'impact</p> <table border="1" data-bbox="1177 1877 1505 2029"> <tr> <td data-bbox="1177 1877 1505 2007">Direct permanent – court à long terme</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1177 2007 1505 2029">/</td> </tr> </table>	Direct permanent – court à long terme	/
Positifs	Connaissance et diffusion de l'information de l'existence de zones humides et cours d'eau sur le document graphique de la carte communale.							
Négatifs	/							
Direct permanent – court à long terme								
/								

Manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur	<p>Meilleure préservation des zones humides et cours d'eau avec la révision de la carte communale :</p> <ul style="list-style-type: none"> → A titre informatif, les zones humides et les cours d'eau sont localisées sur le document graphique de la carte communale. → Aucune extension prévue à proximité de zones humides/cours d'eau. <p>La carte communale était un document d'urbanisme simple, il n'est pas pris d'autres mesures pour préserver les zones humides et/ou cours d'eau.</p>		
Sols, géologie, pédologie			
Rappels de l'Etat initial de l'environnement	<p>Au regard des données de la carte géologique harmonisée du Morbihan publiée en février 2009 par le BRGM, la commune de Porcaro est concernée par les formations géologiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ N°207 : Formation du Grès armoricains : quartzites massifs (blanc-beige) et interlits argileux ; grès à magnétite, siltstones micacés, grès à zircon-rutile – Arénig ▪ N° 209 : Formation de Pont-Réan : membre de Montfort : siltites rouges, siltstones grossiers rouge-violacé, siltites micacées pourpres de type Le Boël – Arénig <p>La topographie de Porcaro oscille entre 40/50 m au Sud du territoire, au niveau de l'Oyon, et 145m au Nord du territoire à l'emplacement de l'aérodrome des écoles militaires de Coëtquidan.</p> <p>La topographie du territoire est donc pentue (pente du Nord vers le Sud).</p>		
Incidences du projet de révision de Carte communale	Effets		Qualification de l'impact
	Positifs	Diminution des zones constructibles.	Direct permanent – court à long terme
	Négatifs	/	/
Manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur	La carte communale était un document d'urbanisme simple, il n'est pas pris de mesures pour préserver les sols et la topographie.		

Consommation d'espace			
Rappels de l'Etat initial de l'environnement	Nous avons retenu pour présenter le calcul de la consommation d'espaces NAF les données du Portail de l'artificialisation 2011-2021. Porcaro a consommé 3 hectares toutes destinations confondues d'espaces NAF entre 2011 et 2021.		
Incidences du projet de révision de Carte communale	Effets		Qualification de l'impact
	Positifs	Restitution de zones naturelles ou agricoles classées en zone constructible, en zone non constructible.	Direct permanent – court à long terme
	Négatifs	Perte de terres agricoles et naturelles.	Direct permanent – court à long terme
Manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur	BILAN : 27,2 ha en moins de zones constructibles avec le projet de carte communale :		
	APRES		
	LIBELLE	Secteurs constructibles	Surface ha
	ZC	Zone constructible à vocation principale d'habitat	31,6
	ZC	Zone constructible à vocation principale d'équipement	0,2
	ZC	Zone constructible à vocation principale d'activités de loisirs	0,2
	ZC	Zone constructible à vocation principale d'activités économiques	0,2
		TOTAL	32,2
	AVANT		
	LIBELLE	Secteurs constructibles	Surface ha
	ZC	Secteur ouvert à la construction	2,3
	ZC	Secteur ouvert à la construction	1,6
	ZC	Secteur ouvert à la construction	3,7
	ZC	Secteur ouvert à la construction	1,0
	ZC	Secteur ouvert à la construction	3,6
	ZC	Secteur ouvert à la construction	3,4
	ZC	Secteur ouvert à la construction	0,7
	ZC	Secteur ouvert à la construction	43,1
		TOTAL	59,4
	Le projet de carte communale propose une consommation d'espaces NAF estimée à 2 ha décomposé comme suit.		
	Le projet de carte communale propose une consommation d'espaces NAF estimée à 2 ha décomposé comme suit :		
	<ul style="list-style-type: none"> + 0,80 ha les gisements fonciers n°13 et n°15 dans le bourg identifiés ci-dessous : + 0,4 ha correspond à l'extension urbaine située derrière l'ancien presbytère pour le renforcement des équipements et la construction d'une résidence sénior. + 0,5 ha correspondant à une extension urbaine à destination d'habitat située au Sud-Ouest du bourg qui prend notamment en compte des autorisations d'urbanisme délivrées à partir du 01/01/2021 ou qui sont en cours d'instruction. + 0,3 ha correspondant à deux extensions urbaines à destination d'habitat situées le long de l'axe principal dans le bourg qui relie le centre ancien du bourg à La Belle Alouette. 		
	Soit une réduction de 33% de la conso NAF constatée entre 2011-2021 (3 ha).		

Agriculture			
Rappels de l'Etat initial de l'environnement	<p>La commune accueille 7 exploitants agricoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - André Herviaux (cultures de céréales) - Jean-François Orjubin (élevage de porc et vaches allaitantes) - Laurent Renais (élevage vaches laitières et volailles au puits) - Dominique Vinouze (élevage vaches laitières à l'échange) - GAEC des Pierres (élevage de lapins et vaches laitières) - EARL La Vallée Bouillante (élevage de porcs) - SARL WOODHAVEN : Chenil 		
			
	<p>Les zones constructibles sont situées à une distance au moins égale à 100m des constructions agricoles.</p>		
Incidences du projet de révision de Carte communale	Effets		Qualification de l'impact
	Positifs	Restitution de parcelles exploitées en zone non constructibles (Diminution des zones constructibles).	Direct permanent – court à long terme
	Négatifs	/	/
Manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur	<p>Avec plus de 20 ha en moins de zones constructibles avec le projet de carte communale, ce dernier engendre plutôt une incidence positive sur l'activité agricole. Il ne maintient aucune zone constructible au sein des lieux-dits.</p>		
Paysage			
Rappels de l'Etat initial de l'environnement	<p>La commune de Porcaro comporte :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un réservoir principal de biodiversité « Vert » lié à la présence de bocage, boisements et landes au Nord de son territoire, ▪ Un réservoir complémentaires de biodiversité « Bleu » correspondant à un secteur de zone humides (secteur du ruisseau du Veau Lorient). ▪ L'ensemble du réseau des cours d'eau du territoire est un corridor écologique. ▪ 1 ZNIEFF : landes tourbeuses de Coëtquidan (n° 530030163) ▪ Une richesse naturelle rurale, bocagère et boisée 		
Incidences du projet de	Effets		Qualification de l'impact
	Positifs	Prise en compte des milieux naturels (SRCE, TVB) dans la localisation des zones constructibles.	Direct permanent – court à long terme

révision de Carte communale		Diminution des zones constructibles.										
	Négatifs	/	/									
Manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur	<p>A titre informatif, les espaces boisés sont localisés sur le document graphique de la carte communale.</p> <p>Aucune extension de la zone constructible prévue.</p> <p>La carte communale était un document d'urbanisme simple, il n'est pas pris d'autres mesures pour préserver les paysages.</p>											
Patrimoine bâti et archéologique												
Rappels de l'Etat initial de l'environnement	<p>La commune est concernée par une servitude qui concerne le débordement du périmètre de protection des éléments suivants situés sur la commune de Guer :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Site</th> <th>Date</th> <th>Protection</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chapelle Saint-Etienne (Guer)</td> <td>16/08/1971</td> <td>Classé MH</td> </tr> <tr> <td>Parcelle contenant des vestiges d'un édifice gallo-romain à Saint-Etienne (Guer)</td> <td>21/05/1976</td> <td>Classé MH</td> </tr> </tbody> </table> <p>Porcaro dispose également de quelques éléments bâtis anciens de qualité, dont la préservation et la mise en valeur doivent être pérennisés.</p> <p>Le service régional de l'archéologie a recensé 8 zones de présomption de prescriptions archéologiques sur le territoire. Elles ne sont situées ni dans le bourg (seule zone constructible Habitat & Equipement du projet de carte communale), ni près du camping municipal (seule zone constructible Loisirs du projet de carte communale).</p>			Site	Date	Protection	Chapelle Saint-Etienne (Guer)	16/08/1971	Classé MH	Parcelle contenant des vestiges d'un édifice gallo-romain à Saint-Etienne (Guer)	21/05/1976	Classé MH
Site	Date	Protection										
Chapelle Saint-Etienne (Guer)	16/08/1971	Classé MH										
Parcelle contenant des vestiges d'un édifice gallo-romain à Saint-Etienne (Guer)	21/05/1976	Classé MH										
Incidences du projet de révision de Carte communale	Effets		Qualification de l'impact									
	Positifs	/	/									
	Négatifs	/	/									
Manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur	La carte communale était un document d'urbanisme simple, il n'est pas pris de mesures pour préserver le patrimoine.											
Assainissement des eaux usées et pluviales												
Rappels de l'Etat initial de l'environnement	<p>Eaux usées :</p> <p>La commune de Porcaro dispose :</p> <ul style="list-style-type: none"> d'une STEP par lagunage ayant une capacité de traitement de 700 EQ/H. La charge organique de la semaine la plus chargée de l'année représente 29 % de la charge nominale de la station = Les eaux usées générées par le développement de la commune pour les 10 prochaines années pourront donc être traitées. d'un réseau de 4120 m dont 3500 en gravitaire. D'un poste de relevage situé au Sud du bourg le long de la RD124 <p>Le ruisseau du Vobulo est l'exécutoire de la STEP.</p> <p>Eaux pluviales :</p> <p>Il n'a pas été recensé de problème liés à la collecte et l'évacuation des eaux pluviales sur la commune. Toutefois, un secteur a pu présenter par le passé des problèmes d'évacuation lors de fortes pluies : le secteur de l'Hôtellerie (non constructible dans le projet de carte communale) au niveau du pont sur le ruisseau du Veau Lorient.</p> <p>La commune ne dispose pas de zonage pluvial.</p>											

Incidences du projet de révision de Carte communale	Effets		Qualification de l'impact
	Positifs	Les zones constructibles ont été réduites. Faible augmentation du nombre d'installations individuelles et uniquement sur des parcelles adaptées.	Indirect temporaire – court terme
	Négatifs	Augmentation des surfaces imperméabilisées et donc des débits eaux pluviales Augmentation de la pollution des eaux de ruissellement dans les espaces urbanisés.	Direct permanent – court à long terme
Manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur	Les zones constructibles ont été réduites. Au vu de la capacité de la STEP, les eaux usées générées par le développement de la commune pour les 10 prochaines années pourront donc être traitées.		
Eau potable			
Rappels de l'Etat initial de l'environnement	La commune de Porcaro ne dispose pas de captage d'alimentation en eau potable sur son territoire. C'est le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable (SIAEP) de Guer Communauté dont est membre la commune de Porcaro qui est maître d'ouvrage du réseau de distribution d'eau potable. La commune est alimentée via une prise d'eau sur la commune de Monteneuf au lieu-dit « La Houssa ». Le complément provient du SIAP de Ploërmel. 22 puits sont recensés sur la commune dont 2 utilisés pour l'alimentation en eau potable. Au regard du compte-rendu du service public d'assainissement en 2003, la consommation d'eau potable par habitant était estimée à 63 m ³ par an et par logement		
Incidences du projet de révision de Carte communale	Effets		Qualification de l'impact
	Positifs	/	/
	Négatifs	Augmentation des besoins en eau potable : + 190 m ³ supplémentaires pour l'habitat par jour. Augmentation du risque de pollution des eaux liée à l'accueil de nouvelles populations.	Direct permanent – court à long terme
Manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur	Les zones constructibles ont été délimitées pour que les nouvelles constructions soient raccordées au réseau d'eau potable.		
Climat, qualité de l'air, énergies renouvelables			
Rappels de l'Etat initial de l'environnement	Porcaro est sous l'influence du climat océanique tempéré (comme pour l'ensemble de la Bretagne). L'association Air Breizh a pour mission de mesurer en continu les polluants atmosphériques des départements de la région Bretagne. Aucune surveillance n'est établie à hauteur de Porcaro (56), secteur à composante plus rurale que la station de Vannes (56), station la plus proche du site. De ce fait, le suivi qui y est réalisé n'est pas abordé ci-après. Les valeurs guides de référence généralement admises pour caractériser les teneurs en poussières associées à un secteur donné sont les suivantes (valeurs établies de manière forfaitaire par l'arrêté ministériel du 2 février 1998) : <ul style="list-style-type: none"> • Zones très urbanisées ou très industrialisées : 0,08 mg/Nm³ • Zones moyennement urbanisées ou moyennement industrialisées : 0,04 mg/Nm³ • Zones peu polluées (zones rurales) : 0,01 mg/Nm³ 		

	Le conseil communautaire De l'Oust à Brocéliande Communauté étudie actuellement son plan climat, air, énergie territorial (PCAET).		
Incidences du projet de révision de Carte communale	Effets		Qualification de l'impact
	Positifs	Diminution des surfaces des zones constructibles avec la révision de la carte communale	Direct permanent –long terme
	Négatifs	Toutefois, au sein des zones constructibles : - Augmentation des besoins en énergie. - Augmentation des gaz à effet de serre.	Direct permanent – court à long terme
Manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur	La carte communale était un document d'urbanisme simple, il n'est pas pris de mesures spécifiques concernant les règles de construction et/ou d'implantation des constructions en faveur du bio-climatisme.		
Déplacements			
Rappels de l'Etat initial de l'environnement	<p>Le territoire est bien desservi par la RN24 qui relie Rennes à Lorient et par un réseau de routes départementales dont les deux principales sont les RD772 et RD124 qui traversent le bourg.</p> <p>Le Conseil Général avait fixé des marges de recul pour toute nouvelle construction le long des voies départementales. Aussi sur la commune de Porcaro, ces marges concernent la RN24. Les distances de recul sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - RN24 : 100m de recul par rapport à l'axe de la chaussée - En zone naturelle : 35 m de recul par rapport à l'axe de la chaussée - En zone constructible hors agglomération : 20 mètres - En agglomération : variable selon le contexte local. <p>Le bourg présente un maillage de liaisons douces permettant de rejoindre le centre-bourg et les équipements scolaires & sportifs.</p> <p>La quasi-totalité des actifs ayant un emploi utilisent leur voiture pour se rendre au travail.</p> <p>La faible utilisation des autres modes de déplacement peut s'expliquer par le fait qu'une grande majorité des habitants ne travaille pas au sein de la commune.</p> <p>Une desserte peu développée en transports en commun (Porcaro est desservie par la ligne BreizhGo n°4 Ploërmel – Malestroit – Vannes). L'arrêt est situé dans le bourg.</p> <p>La pratique du covoiturage tend à se développer. La commune ne possède pas d'aire de covoiturage sur son territoire. L'aire la plus proche est située à Guer, le long de la RN14 au sein de la zone d'activités du Val Coric.</p>		
Incidences du projet de révision de Carte communale	Effets		Qualification de l'impact
	Positifs	En rendant inconstructible tous les lieux-dits, la révision de la carte communale contribue à réduire les déplacements : aucun nouveau logement ne sera autorisé en dehors du bourg et des hameaux constitués.	Direct permanent – moyen à long terme
	Négatifs	Augmentation du parc de véhicules motorisés de la commune avec l'accueil des nouveaux habitants donc augmentation des émissions de gaz à effet de serre.	Direct permanent – court à long terme
Manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur	En rendant inconstructibles plus de 20 ha de secteurs constructibles aujourd'hui, la révision de la carte communale contribue à réduire les déplacements : aucun nouveau logement ne sera autorisé en dehors du bourg.		

4. Conclusion de l'auto-évaluation

La révision de la carte communale n'est pas susceptible d'avoir des incidences négatives sur l'environnement.

La ZNIEFF identifiée et les réservoirs de biodiversité identifiés par le SCOT sont préservés.

Au regard de la meilleure préservation des zones humides, des cours d'eau et des espaces naturels opérée via la révision de la carte communale, **cette dernière entrainera plutôt des incidences positives durables sur l'environnement.**

Il en va de même concernant la consommation foncière d'espaces naturels, agricoles et forestières : en diminuant significativement les secteurs constructibles (plus de 20 ha en moins), la révision de la carte communale entrainera des incidences positives durables sur l'environnement.

La commune de Porcaro dispose d'une station d'épuration située à l'Ouest du bourg (lagunes) d'une capacité de traitement de 700 EQ/H. La charge organique de la semaine la plus chargée de l'année représente 29 % de la charge nominale de la station. Les eaux usées générées par le développement de la commune pour les 10 prochaines années pourront donc être traitées.